

Débats

LE JAPON, LE SUD ET NOUS

L'Europe et le triangle

par FRÉDÉRIC DOSA (*)

L'ÉCHEC du récent sommet de Copenhague n'était qu'une péripétie. Ce qui ne l'est pas, c'est la lenteur de la construction européenne, cette expression d'ingénieur qui dénote un manque de réalité vivante.

Le dynamisme européen, pour s'améliorer, a besoin, avant tout, de prendre en compte son environnement. Seul celui-ci permettra à l'Europe de mieux situer ses intérêts et d'éveiller l'enthousiasme de ses peuples. Or ce contexte, quel est-il alors que sur l'axe Est-Ouest s'ébauche, sans l'Europe, un équilibre de la terreur en réduction ? Il est avant tout, pour elle qui est industrialisée, un double contexte Nord et Nord-Sud.

Le contexte Nord, c'est ce qu'on appelle naguère la structure tripartite des pays industrialisés : États-Unis, Japon, CEE. Dans ce groupe, la CEE vient en dernier : les États-Unis restent premiers par la puissance économique, et le Japon, premier par la performance industrielle et financière, vient en second en attendant une place d'ex aequo.

Dans ce triangle industrialisé, deux côtés, États-Unis-Japon et États-Unis-Europe, sont plus actifs que le troisième, Europe-Japon, au détriment relatif de ces deux pôles. Les forces de l'avenir, le meilleur équilibre possible, l'intérêt prioritaire du Japon et de l'Europe dictent une politique de renforcement des liens CEE-Japon. La France doit se faire, en Europe, l'avocat actif d'une telle politique, dont les Allemands et les Britanniques ont mieux compris l'urgence et l'importance.

Car c'est le triangle industrialisé — et sa performance économique supérieure — qui a déterminé les premières concessions des deux impérialismes superpuissants, et d'abord celles de l'URSS, pour des raisons industrielles, plus que celles des États-Unis, dont l'explication est davantage financière. Paris doit se rapprocher de Tokyo pour que le triangle du Nord s'équilibre enfin.

Quant aux relations Nord-Sud, on n'a décidément pas assez médité la fulgurante remarque de Bonnedi, alors président de l'Algérie, il y a quelques dix ans, à la tribune des Nations unies : il n'y a pas tant des pays capitalistes et des pays communistes que des riches et des pauvres. Or les riches sont au Nord, malgré

les chômeurs, et les pauvres au Sud, malgré les pays pétroliers et quelques rares nouveaux industrialisés.

Au Sud, les pays pétroliers ont bénéficié d'une manne accidentelle que le progrès technologique tarit progressivement. Quant aux quelques pays nouvellement industrialisés, leur poids démographique est marginal.

A ces exceptions près, c'est encore une réalité tripartite qui s'impose au Sud, et, quoique élargie aux dimensions d'une forme triangulaire, on la trouve, comme dans le triangle du Nord, un ordre : Asie, Amérique latine, Afrique, quel que soit l'indicateur retenu, espérance de vie ou revenu par tête. L'Europe et la France se devraient pas pour autant arrêter leurs priorités à ces rangs de classement quantitatif, car l'équation du Sud, rappelons-le, a une dimension telle que les relations Nord-Sud se spécialisent par la force des proximités historiques et géographiques.

C'est là que l'Europe doit penser l'avenir avec plus d'audace. Il suffit de faire le tour des pays industrialisés pour y déceler la pauvreté culturelle, même et surtout abominablement télévisée. Il n'est que de rencontrer des Africains, des Indiens, des Brésiliens, pour mesurer les contraintes mais surtout la fécondité de leurs civilisations, beaucoup plus ouvertes sur la nature que celles du Nord, et par là plus porteuses de paix et d'épanouissement.

La France, qui a inventé la superbe devise « liberté-égalité-fraternité », ne peut-elle en redécouvrir le sens ? Il semble qu'elle doive réfléchir encore au premier terme, davantage au second, et plus encore au troisième. Elle a la chance, en effet, ce faisant, de trouver un rôle en Europe et dans le monde, vis-à-vis

du Nord et du Sud, que l'axe Est-Ouest et la politique de « détente » et « coopération » ne suffisent plus à donner.

On peut regretter, certes, le charme du temps des équipes gauliennes à Moscou, quand la France faisait entendre la musique de la raison dans le tou-tou-boin de la guerre froide. Mais qu'on soit gaulien ou non, on ne peut oublier la leçon du général : il n'y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités. Le contexte ayant changé, l'unité tournée vers le passé n'est plus que le masque d'une absence de politique.

En ce temps de surchauffe de politique intérieure et d'éclatement de programmes et d'engagements, il faut cependant une politique étrangère à la France, pour l'Europe. C'est vers Tokyo, dans le triangle du Nord, et en direction du Sud avec plus d'imagination, que ses priorités peuvent être trouvées.

(*) Pseudonyme d'un haut fonctionnaire.

TERRITOIRES OCCUPÉS

Cette mauvaise conscience...

par BERNARD KAHANE (*)

Il est facile d'être généreux à Paris, certes ! Mais pour notre plus grand malheur, les faits resteront les faits et les taches si noires qu'il y a, peu, se répandent dans notre cœur et notre mémoire ne se résorbent pas.

Peu importe que les enfants palestiniens soient à dessein ou non placés au premier rang, qu'il s'agisse d'un acte spontané ou de l'expression d'une volonté politique et qu'il y ait ou non déformation. L'acte reste l'acte. Celui qui envoie d'autres enfants à peine moins âgés briser les membres à coups de matraque comme celui qui appuie sur la gâchette sont à l'instant présent responsables de la mort et de la haine qui s'accroissent.

Seulement voilà, nous estimons que nous sommes part des retzuznik et des déportés et qu'à travers Einstein, Marx, Freud et d'autres, souffie notre esprit. De la même manière, il nous faut admettre malgré nos plus profonds regrets qu'au-delà du bras qui frappe, c'est notre propre main qui agit. Ainsi va le peuple juif et là où tout un chacun revendique avec raison sa seule responsabilité, nous assumons nous, pour le meilleur et pour le pire, une conscience collective. La faute de mon frère est la mienne. Je ne peux rester indifférent à ses aspirations tout comme à sa culpabilité. Se chargerait-on de l'oublier que les bombes des territoires nous ramèneraient brutalement à la réalité.

Alors je le cris, qu'y a-t-il au-delà des coups et des bosses que nous infligeons en Cisjordanie et à Gaza ? Qui oserait qu'ainsi se résoudra le problème palestinien quelle qu'en soit la cause ?

Je suis affligé du peu de sens politique que manifestent les dirigeants israéliens comme je suis effrayé lorsque je vois ceux qui ont pour tâche de représenter les Palestiniens.

Car, deuxième question, où se trouvent la mauvaise conscience des Palestiniens lorsqu'ils nous frappent ? Pour nous, les passages à tabac ordonnés par Israël, qu'ils

soient l'exception ou la règle, sont un motif de honte. Pour eux, les assassins des enfants de Kiyat Shmone, du vieillard de l'Achille-Lauro et de tant d'autres, personnifient la nouvelle race des héros. Alors oui, je préfère mille fois cette mauvaise conscience qui me tourmente et je souhaite de tout cœur qu'il continue à y avoir deux poids deux mesures pour ce qui concerne Israël et les juifs.

Qui pourrait d'ailleurs s'en plaindre ? Au cours des siècles, notre peuple a porté sur lui une part de la conscience du monde. Certains ont même prétendu qu'à l'aune de ses malheurs pouvait se mesurer le degré d'évolution de l'humanité. Alors comment s'étonner devant le plaisir avec lequel on vient aujourd'hui retourner contre nous, les donneurs de leçons, nos propres armes ? Comment être surpris qu'en nous attaquant un grand nombre cherchent à se décharger de la honte et de la culpabilité qui les assaillent quand ils regardent leur histoire, leurs mensonges et leurs renoncements ?

Tant que nos ennemis et nos amis pour une fois confondus pourront nous confronter à notre image, nous aurons la preuve de notre rôle. Notre force viendra de notre capacité à faire la part des critiques qui nous sont adressées, notre faiblesse sera de vouloir les ignorer. A pratiquer un tel jeu, nous risquons de nous réveiller un matin avec un Israël bien éloigné des valeurs de liberté, de démocratie et d'humanisme que ses habitants et la diaspora cherchent à promouvoir au cœur d'un Moyen-Orient si contraire.

Si un jour nous ne devons plus lire qu'un mince entrefilet lorsque quatre Palestiniens sont expulsés alors que des milliers d'hommes sont torturés et emprisonnés en Iran, Irak, Libye, Syrie et autres, il se pourrait bien qu'en ce jour le rêve d'Israël ne soit plus qu'un cauchemar.

(*) Chercheur.

LE MONDE

Février 1988

diplomatique

LA FAUTE GESTIONNAIRE

par Claude JULIEN

L'« économie » qui prévaut dans les milieux dirigeants s'insinue dans toute la pensée politique et sociale. La priorité est donnée aux résultats de l'entreprise au détriment de l'emploi, du pouvoir d'achat et de la couverture sociale. Claude Julien montre comment la logique gestionnaire des chiffres oublie les finalités humaines.

DISNEYLAND

A la conquête d'un parc tremplin en Europe.

Le futur parc EuroDisneyland de Marne-la-Vallée, près de Paris, soulève de nombreuses polémiques. Le débat, d'abord économique, est rapidement devenu culturel. Au-delà de l'impact du projet sur la société française, le Monde diplomatique analyse la « culture Disney » telle qu'elle est pensée et véhiculée par les dirigeants de l'entreprise qui inventa Mickey.

LE YEN

Petite monnaie d'un géant industriel

Encore peu utilisée par Tokyo pour son commerce extérieur, quasi absente des réserves officielles de change des autres pays, la monnaie japonaise est désormais en mesure de servir les ambitions de l'industrie financière japonaise. Alors que le dollar s'essouffie et que l'ECU n'a jamais pu s'affirmer, le yen apparaît un concurrent redoutable.

Egaleme au sommaire

- ÉTRANGER. Afrique australe : le durcissement du régime de Pretoria exacerbe les conflits dans une région stratégique pour les Deux Grands. Corée du Sud : la démocratie aux prises avec de pressantes exigences sociales. Colombie : les pouvoirs occultes des trafiquants de drogue et des grands propriétaires terriens. Europe de l'Est : les citoyens attendent toujours le vrai changement.
- AGRICULTURE. Pourquoi seule une solution globale pourra mettre fin aux dérèglements mondiaux.
- ENVIRONNEMENT. Les limites de la protection juridique contre la pollution du Rhin.
- CULTURE. « Mille moins une nuit », un texte de l'écrivain espagnol Juan GOYTISOLO.

TERRITOIRES OCCUPÉS

La vie quotidienne dans une ville palestinienne

Le Monde diplomatique a rencontré les habitants de Naplouse quelques jours avant le soulèvement général. Ils racontent la guerre quotidienne sous l'occupation israélienne et leur tenace refus de céder. Ils expliquent pourquoi les journées de calme ne sont jamais des journées de paix.

En vente chez votre marchand de journaux

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-08-81

Édité par la SARL Le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Robert Benoit-Méty (1944-1969), Jacques Fauret (1969-1982), André Larress (1982-1985)

Date de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beau-Méry, fondateur.

Administrateur général : Bernard Woutis

Rédacteur en chef : Daniel Verret

Correspondant en chef : Claude Salas

ABONNEMENTS

RP 507 69
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
354 F	672 F	954 F	1 208 F

FRANCE

TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE

667 F 1 337 F 1 952 F 2 536 F

ÉTRANGER (par messagerie)

I - BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS
399 F 762 F 1 089 F 1 388 F

II - SUISSE, TUNISIE
504 F 972 F 1 404 F 1 886 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde

TÉLÉMATIQUE

Composé 36-15 - Tape LEMONDE

Le Monde

PUBLICITE

5, rue de Montparnasse, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 286 136 F

Les témoignages des Jeunes Palestiniens

Plus de trois cent mille personnes se par la famine dans le sud du

Afrique

SUDAN

Les témoignages de jeunes Palestiniens...

Plus de trois cent mille personnes se par la famine dans le sud du...

Handwritten signature or note at the bottom of the page.

Etranger

Le neuvième anniversaire de la République islamique

La nouvelle révolution de palais de l'imam Khomeiny

Neuf ans après la révolution islamique du 11 février 1979, le régime de Téhéran, toujours en proie aux conflits internes, cherche désespérément à sortir de l'impasse dans laquelle il s'est enfoncé.

L'essoufflement de la République islamique est la conséquence d'un triple échec. D'abord sur le plan militaire, où malgré les multiples offensives lancées depuis 1984 sur le front irakien, les troupes iraniennes n'ont pu, en dépit de lourds sacrifices, catenir d'une manière significative les lignes défensives de Bagdad. La perspective d'une victoire semble plus éloignée que jamais. Sur le plan économique, la déconfiture est totale.

Elle est la conséquence logique de la poursuite de la guerre dont le coût pèse lourdement sur la situation intérieure en laminant jour après jour le niveau de vie de la population. Enfin, sur le plan politique, les progrès accomplis par les forces conservatrices ont frappé de paralysie toutes les démarches entreprises par les jeunes technocrates du gouvernement favorables à des réformes sociales et sociales de donner satisfaction aux revendications des « déshérités ».

L'obstacle qui a jusqu'à présent empêché toute réforme est le Conseil de surveillance de la Constitution créé en 1980. Composé de six mollahs ultra-conservateurs nommés par l'imam Khomeiny et six juristes désignés par le Parlement, le Conseil de surveillance était conçu à l'origine comme une espèce de garde-fou destiné à empêcher toute violation des préceptes du Coran par les parlementaires. Au fil des ans, il s'est transformé sous la pression des religieux traditionalistes en un verrou bloquant pratiquement toutes les réformes votées par le Majlis.

Les projets de loi concernant la réforme agraire, la nationalisation du commerce extérieur monopolisé par les bazaris et un code du travail décent, ont été jugés anti-islamiques, parce que violant le sacro-saint droit à la propriété privée stipulé par le Coran. Ainsi a été créé et perpétué un système qui favorise les nantis.

L'imam Khomeiny, qui a longtemps joué à l'apprenti sorcier en créant systématiquement le parti du Conseil de surveillance dans ses démêlés avec les parlementaires, a fini par réaliser que cet organisme étouffait toutes les velléités de réforme. La goutte qui a fait déborder le vase a été le rejet, fin novembre, d'un nouveau projet de code du travail, proposé par le gouvernement de M. Hossain Moussavi et approuvé par la majorité du Parlement. Ce projet nullement révolutionnaire a été presque entièrement éliminé par le Conseil de surveillance qui a annulé les trois quarts de ses articles.

Excédé, le ministre du travail, appuyé par M. Rafsanjani, a porté l'affaire devant l'imam Khomeiny. Ce dernier, dans le langage sybillin qui lui est propre, a répondu au début de décembre que le gouverne-



PANCHO

ment pouvait outrepasser les lois religieuses et imposer ses propres conditions dans le domaine de la législation du travail « dans l'intérêt de la communauté ».

Le chef du gouvernement, M. Moussavi, et le président du Majlis, M. Rafsanjani, se sont enroulés aussitôt dans la brèche pratiquée dans la tradition islamique, en affirmant que cette permission s'appliquait également aux autres lois dénoncées ou suspendues par suite du veto du Conseil de surveillance.

« C'est ainsi, poursuit l'imam, que le gouvernement est autorisé à démolir une mosquée ou une maison, si elles empêchent l'édification d'une route. Il peut également, si nécessaire, fermer une mosquée et

EN BREF

● **GOLFE**: trois avions irakiens abattus. — Trois avions irakiens de type Mirage (de fabrication soviétique) ont été abattus mardi matin 9 février au-dessus du Golfe par l'aviation adverse dans un combat aérien avec des chasseurs américains et se sont abîmés dans les eaux du Golfe, affirme un communiqué militaire publié à Téhéran. Cette information n'a été ni démentie ni confirmée par Bagdad. — (AFP.)

● **Le Yémen du Sud rétablit ses relations avec l'Égypte.** — Après dix ans de rupture, la République démocratique et populaire du Yémen et l'Égypte ont rétabli leurs relations diplomatiques le mardi 9 février. Le Yémen du Sud, qui faisait partie du Front de la fermeté (Syrie, Libye, Algérie, OLP et Irak) opposé à la visite du président Sadate en Israël, avait gelé ses relations avec l'Égypte le 5 décembre 1977. Le Caire avait risqué en rompant ses relations avec Aden le même jour. Avec le retour à l'Égypte du Yémen du Sud, onzième Etat à rétablir ses relations depuis le sommet d'Amman en novembre, il ne reste plus hors du giron du « grand frère » égyptien que l'Algérie, la Syrie et la Libye. On estime, au Caire, qu'un rétablissement des relations avec Tripoli semble, dans les conditions actuelles, impossible, très difficile avec Damas mais possible avec Alger. — (Corresp.)

La répression dans les territoires occupés par Israël

Les témoignages de six jeunes Palestiniens

Deux jeunes Palestiniens ont été tués, mardi 9 février, dans les territoires occupés par Israël, ce qui a porté à cinquante le nombre des victimes palestiniennes des affrontements en Cisjordanie et à Gaza depuis deux mois. Le corps d'un Palestinien de seize ans a été découvert, mardi matin, dans un village de Cisjordanie. Il avait été tué d'une balle. Un autre Palestinien — originaire de Gaza — est mort dans un hôpital de Bersheba (sud d'Israël) de coups reçus à la tête après qu'il eut été arrêté par l'armée israélienne. D'autre part, sur le plan diplomatique, le premier ministre, M. Shamir, a reçu, mardi soir, le secrétaire d'Etat adjoint américain pour le Proche-Orient, M. Murphy, arrivé le jour même en Israël, après des entretiens au Caire avec le président Moubarak.

JERUSALEM de notre correspondant

Tout en reconnaissant « des abus et des excès », le ministre israélien de la Défense maintient qu'il n'y a pas « de politique de passage à tabac » des militaires palestiniens. La violence, dit-il, n'est autorisée qu'en cas de confrontation avec les manifestants, pour les arrêter ou les disperser. La presse, certains partis politiques israéliens (comme le Ratz, de gauche), des organisations humanitaires, telles que l'UNRWA, et de très nombreux médecins israéliens affirment le contraire : un mois après que cette « politique des coups » eut été inaugurée, trois cent cinquante personnes ont été blessées, dont dix-huit ont été tuées.

Mardi 9 février, à l'hôpital de Bersheba, six jeunes Palestiniens donnent leur témoignage. Les quatre premiers sont du village de Beit-Fajjar (à mi-chemin entre Hébron et Bersheba). Ils disent qu'ils ont été arrêtés dimanche dernier puis passés à tabac par des soldats, les uns dans la rue, les autres dans un camion de l'armée.

Ahmed Yousef Abdoljawad Takatqa (quinze ans) est encore en état de choc, l'air hébété. Il a un œil légèrement abîmé, le sac chapeau arraché sur plusieurs centimètres, les mains gonflées à la suite, affirme-t-il, de coups de matraque et de coups de fusil. Kamal Mohamed Badr Thawpeth (quinze ans), peut à peine parler : il a les lèvres tuméfiées, plusieurs dents cassées, les épaules et le cou gonflés, couverts d'hématomes, la jambe droite et le bras plâtrés. Yousef Abdallah Takatqa (vingt-cinq ans) souffre de « légères » fractures à la jambe gauche. Jawad Ghaleb Daris (dix-sept ans) rapporte avoir été matraqué dans la rue : il a le poignet droit cassé en deux endroits.

Il y aurait eu, dimanche, une manifestation violente à Beit-Fajjar. Certains des habitants du

ALAIN FRACHON

David contre David

La malencontreuse omission d'une phrase dans l'article d'André Fontaine « David contre David » (Le Monde du 10 février) rend une partie de son raisonnement difficilement compréhensible. Il faut donc ajouter à la fin du dernier alinéa paru en première page le passage suivant : « Il n'empêche que ceux qui les bombardent de pierres et incendient des véhicules sont l'avant-garde d'une population qui se sent, profondément, occupée. »

Afrique

SOUDAN

Plus de trois cent mille personnes sont menacées par la famine dans le sud du pays

Tandis que la situation alimentaire s'aggrave dans le sud du Soudan, où plus de 300 000 personnes sont menacées par la famine, les discussions d'Addis-Abeba entre une délégation sudanaise non gouvernementale et l'armée populaire de libération du Soudan (SPLA) du colonel Garang sur l'envoi de secours aux populations civiles ont pris fin sans résultat. Aucune précision n'a été fournie de part et d'autre sur les points sur lesquels les négociations ont échoué.

Le porte-parole de la SPLA, M. Atem Yaak, a cependant regretté « l'existence de liens entre la délégation de Khartoum et le gouvernement central » et a affirmé que cela constituait un abus de confiance qui compromettrait la tenue de nouvelles discussions. « Nous avions, a-t-il dit, accepté de discuter « de bonne foi » avec la conviction que la délégation soudanaise représentait un organisme authentiquement humanitaire et indépendant du gouvernement. » En fait, la délégation non gouvernementale représente l'organisation Mercy, formée récemment par des personnalités musulmanes et chrétiennes et présidée par M. Idriss El Banna, membre du conseil soudanais de souveraineté (présidence collégiale de la république).

Les discussions d'Addis-Abeba se sont déroulées dans le secret pendant dix jours. On sait toutefois que le chef de la délégation non gouvernementale, le cheikh El Tayeb, imam de la mosquée principale d'Omdurman, avait accusé, il y a une semaine, les maquisards sudistes d'être inflexibles sur les conditions d'acheminement des secours dans le sud du Soudan et de mettre en avant des considérations plutôt politiques qu'humanitaires. La SPLA, pour sa part, avait accusé le gouvernement soudanais d'acheminer des troupes et du matériel vers le sud, sous le couvert des déplacements de convois de vivres.

Les accusations de la SPLA ont été confirmées à Londres par l'organisation caritative britannique, Oxfam, qui a protesté, le lundi 8 février, contre la réquisition par l'armée soudanaise de sept camions affectés par des organisations de lutte contre la famine, le 4 février, dans le sud du Soudan. Selon Oxfam, les camions vides faisaient partie d'un convoi de vingt véhicules, qui devaient charger des vivres à Juba pour approvisionner les populations affamées par la guerre civile, et ont été utilisés dans le cadre d'une opération pour « reprendre la ville de Kapoeta-occupée récemment par la SPLA.

ZAIRE

Un opposant déclaré « malade psychiatrique »

La Cour de sûreté de l'Etat a suspendu la procédure judiciaire engagée contre un dirigeant de l'opposition afin de lui permettre de recevoir des soins psychiatriques, a rapporté le samedi 8 février, l'agence officielle AZAP. M. Thisekedi Wa Malumba avait été arrêté le 17 janvier, quelques jours après son retour d'exil en Europe, et inculpé de trouble de l'ordre public pour avoir organisé, à Kinshasa, un rassemblement interdit (Le Monde du 21 janvier).

Après son arrestation, un examen psychiatrique avait été ordonné et AZAP écrit que les psychiatres ont conclu à « l'existence chez le prévenu des stigmates d'une personnalité perturbée qui se manifestent par un délire chronique, des idées de grandeur, l'ambivalence de propos et de comportement et une psycho-rigidité ».

M. Thisekedi est l'un des neuf anciens membres du Mouvement populaire de la révolution (parti unique du président Mobutu Sese Seko) à avoir fondé un parti illégal d'opposition connu sous le nom d'Union pour la démocratie et le progrès social. — (Routier.)

Walter De BOCK
Jean-Charles DENIAU
Des armes pour l'Iran

« Un livre à donner le frisson tant ce qu'il décrit montre combien les marchands d'armes ont réussi à circonvier les Etats, à les pervertir et à les gruger avec ou sans leur complicité indolente. »
Jacques Isnard / Le Monde

« Un livre dense, nourri aux meilleures sources. Une minutieuse enquête. »
Pascal Krop / L'Evénement du Jeudi

au Vif du Sujet
GALLIMARD nrf

NOUS ET NOUS

le triangle

NOUS ET NOUS

Le triangle

NOUS ET NOUS

Le triangle

1915 - 1988

arménien reconnu en Turquie

arménien reconnu en Turquie

arménien reconnu en Turquie

arménien reconnu en Turquie

ORIENT ET TERROUR

ORIENT ET TERROUR

ORIENT ET TERROUR

ORIENT ET TERROUR

LES PAYS BALKANAIQUES

LES PAYS BALKANAIQUES

LES PAYS BALKANAIQUES

LES PAYS BALKANAIQUES

Europe

La préparation du conseil européen Quatre dossiers épineux

Les Douze vont tenter d'effacer leur échec de Copenhague

BRUXELLES
de notre envoyée spéciale

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze vont tenter à nouveau les 11 et 12 février, l'exercice qu'ils avaient raté en décembre 1987 à Copenhague : se mettre d'accord sur un projet global de réforme des finances communautaires. Pas de dramatisation, pas de trompettes de l'apocalypse cette fois. Les incantations sur l'obligation de résultats, les déclarations sur l'impérieuse nécessité pour les Européens de s'entendre à l'heure où les Deux Grands réajustent à Washington le sort du monde, n'avaient eu pour effet que de rendre plus piteux l'échec de Copenhague. On les a évités cette fois, de même que les proclamations d'optimisme sur les chances d'aboutir.

Les bonnes raisons qu'ont les Douze de s'entendre, celles qui plaident pour une plus grande intégration européenne, sont claires pour tout le monde. La question est de savoir si cette intégration pourra se faire à un rythme suffisant pour répondre aux nouveaux défis qui se posent à l'Europe, si la Communauté dispose de la vitalité nécessaire pour concrétiser les projets dynamiques qu'elle a conçus pour elle-même ces dernières années (dont le grand marché de 1992), voire pour en imaginer d'autres.

Le plan Delors, qui participe de cette dynamique, viole la congruence lenteur communautaire. Il a pour objet, en dégageant de nouvelles règles de financement pour cinq ans, de mettre la Communauté à l'abri des éternelles querelles budgétaires, et de lui permettre de préparer l'échéance de 1992. Cela suppose à la fois que soient augmentées

les ressources dont dispose la CEE, que sa principale dépense, la dépense agricole qui finance la surproduction, soit enfin maîtrisée, et que soient mises en œuvre des politiques d'accompagnement permettant de faire face aux déséquilibres régionaux et sociaux incompatibles avec l'idée même du grand marché.

Ce beau et raisonnable schéma bute sur les éternelles chamailleries. Si l'élargissement aux pays du Sud portait en lui la revendication d'une compensation des déséquilibres structurels et introduisait dans la Communauté une problématique légitime, il faut bien reconnaître que les autres difficultés dans lesquelles on se débat, qu'il s'agisse de l'agriculture ou de la contribution britannique, ont un fort goût de déjà vu. Tout cela laisse et a pu donner le sentiment, au dernier sommet de Copenhague, que l'on perdait de vue l'importance des enjeux pour se livrer aux mêmes dérisoires querelles d'intéressement.

Le temps presse

Ce procès n'est cependant pas totalement juste. Si la politique agricole commune occupe encore une aussi large place dans les débats, c'est parce qu'elle est encore à ce jour la seule politique européenne véritablement intégrée. La réforme proposée est de taille et viendrait couronner une série d'efforts vers la rigueur, encore insuffisants.

Si la discussion a pris, particulièrement à Copenhague, un tour aussi technique et rebattif, c'est que, en matière communautaire, et dans un projet de l'ampleur du plan Delors, il ne peut en être autrement. Comme le disait, mardi, M. Michel

Rocard, invité à Bruxelles par le Club Jean-Jaurès, « le traité de Rome ne prévoit pas que l'on exerce ensemble un commandement politique, mais la technique de l'intendance [...] Je ne vois pas que l'on puisse se dispenser de réfléchir à soulever le capot d'une voiture qui est en panne ».

Le plan Delors, enfin, n'est sur la table que depuis un an environ, ce qui est peu pour une négociation européenne. La question du chèque britannique, d'un intérêt moins grand, n'a-t-elle pas empoisonné la vie communautaire pendant près de cinq ans ?

Le temps presse, malgré tout : l'absence de résultats à Bruxelles, le renvoi de l'ensemble des problèmes au sommet de juin à Hanovre, seraient non pas l'apocalypse, mais une perte de temps préjudiciable à tous. Les Allemands, qui assument actuellement la présidence de la CEE, le savent et ont mené tambour battant les travaux préparatoires du sommet de Bruxelles.

Comme il est de bonne guerre, chacun, avant la bataille, affirme avec ostentation qu'il campera sur ses positions. M. Jacques Chirac l'a fait, mardi, à Paris, le ministre allemand de l'Agriculture l'avait fait la veille, et M. Thatcher s'est attachée à donner la même impression, ces derniers temps, à ses visiteurs européens à Londres. Mais, dans le même temps, toutes les parties prenantes aux négociations affirment qu'il ne reste que très peu de chemin à parcourir. Et M. Thatcher elle-même ne déclarait-elle pas, rayonnante, à l'issue du sommet de Copenhague que la réunion avait été fructueuse et que l'on était arrivé « extrêmement près du but » ?

CLAIRE TRÉAN.

BRUXELLES
Communautés européennes
de notre correspondant

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze vont retrouver les mêmes dossiers qu'ils avaient ouverts sans succès à Copenhague, mais dans un état de préparation politique et technique sensiblement plus avancé. Un effort de clarification très important a été accompli sous la direction de la présidence allemande, qui paraît déterminée à aboutir. Au bout du compte, l'écart entre les positions en présence a été resserré, si bien qu'un espace subsiste, bien sûr, pour la négociation au sein du conseil européen, mais qu'il est limité. Le projet de compromis qui a été transmis mardi soir 9 février par la présidence allemande ne laisse ouvert qu'un nombre limité d'options.

L'agriculture demeure un des thèmes centraux de l'ordre du jour. Le débat porte sur un nombre de points limités : le montant de l'enveloppe budgétaire à consacrer chaque année, à partir de 1988, au soutien des marchés, ainsi que les conditions dans lesquelles cette enveloppe pourrait être exceptionnellement dépassée ; la mise en place d'un mécanisme de « stabilisateurs » afin d'assurer la maîtrise de la production dans les secteurs des céréales, des oléagineux et des protéagineux ; l'instauration d'un régime limité d'encouragement à la mise en jachère des terres cultivées.

Voilà trois semaines, les ministres de l'Agriculture sont parvenus sur cet ensemble de sujets à un projet de compromis, qui convenait à dix délégations, mais qui fut rejeté par le Royaume-Uni et par les Pays-Bas. La Commission avait maintenu elle aussi des réserves, trouvant qu'il fallait aller un peu plus loin dans la

rigueur. Depuis, d'intenses tractations ont eu lieu afin d'essayer de tenir compte des objections britanniques et néerlandaises. Le dernier projet allemand laisse ouverte la possibilité de baisser les prix des céréales et des oléagineux un peu plus que ne le prévoit le texte des ministres de l'Agriculture.

Quoi qu'il en soit, ce qui est proposé signifierait un effort nouveau substantiel pour maîtriser les dépenses de soutien des marchés des céréales, du colza et du tournesol. S'agissant des céréales, il est demandé aux Douze de s'engager sur un programme de baisse des prix de l'ordre de 15 % sur quatre ans. La principale inconnue est la matière demeure britannique. Mme Thatcher trouvera-t-elle que s'est assez ou voudra-t-elle encore en décider ?

L'augmentation des crédits à affecter aux fonds structurels. La Commission avait proposé leur doublement de 7 à 14 milliards d'ECU d'ici à 1992 (de 49 à 98 milliards de francs). Les fonds sont principalement conçus pour aider au développement des régions en retard ou en déclin. Les Etats membres du Nord, qui sont les principaux payeurs, ne veulent pas aller aussi loin que le demande la Commission. Sans nier la nécessité d'un effort de solidarité à l'égard des pays périphériques de la Communauté, ils considèrent que la politique de développement conduite par le truchement de ces fonds suscite inévitablement des gaspillages.

Il y a quelques jours, on redoutait un éclat de M. Felipe Gonzalez. Aussi M. Kohl et Genscher proposent-ils, par rapport aux propositions précédentes des pays du Nord, un effort spectaculaire afin d'aller à la rencontre des demandes espagnoles. Les crédits affectés aux

fonds (7 milliards d'ECU en 1987) seraient augmentés de 1,1 à 1,3 milliard d'ECU par an d'ici à 1992, ce qui correspond à une augmentation de 70 % environ.

La méthode de calcul de la contribution de chaque Etat membre. Les ressources affectées à la CEE sont jusqu'ici composées des droits de douane et de prélèvements agricoles perçus aux frontières de la Communauté, ainsi que d'une fraction (planifiée à 1,4 %) de la TVA. La commission propose d'instaurer une « quatrième ressource » devant être liée à la prospérité de chacun.

La création de cette « quatrième ressource » pénaliserait sérieusement l'Italie, mais, en revanche, avantagerait les nouveaux Etats membres (Espagne et Portugal), ainsi que le Royaume-Uni, laissant par là même entrevoir à terme une solution définitive au problème lancinant de la compensation budgétaire à accorder au Royaume-Uni. Si, du fait de la quatrième ressource, la contribution nette britannique diminue suffisamment, il pourrait devenir pensable d'envisager la disparition de cette compensation. Le problème est de s'entendre sur une formule suffisamment progressive pour que le changement de méthode ne soit pas insupportable aux Italiens.

La compensation britannique. Comme pour réduire la contribution nette du Royaume-Uni au budget européen, elle atteint aujourd'hui 1 800 millions d'ECU, soit plus de 12 milliards de francs. L'objectif de M. Thatcher est de conserver, d'une manière ou d'une autre, les droits acquis à Fontainebleau en 1984. Les pays partenaires voudraient que le premier ministre britannique accepte l'idée que la compensation devra progressivement être réduite.

PHILIPPE LEMAITRE.

Diplomatie

Aux Etats-Unis

Une nouvelle expérience réussie de « guerre des étoiles »

Un satellite américain de 3 tonnes a réussi, mardi 9 février, à traquer dans l'espace quinze missiles simulant une attaque soviétique. Cette expérience, qui a été jugée réussie par les techniciens mais dont les résultats seront analysés pendant une dizaine de jours, a été menée dans le cadre des études au sein de l'initiative de défense stratégique (IDS), ce projet américain de « bouclier » spatial antimissiles lancé par le président Ronald Reagan.

Cet essai a commencé, le lundi 8 février, avec le lancement à Cap Canaveral d'une fusée Delta qui a placé sur orbite un satellite de 3 tonnes et dont le deuxième étage a, parallèlement, déployé dans l'espace une quinzaine d'objets figurant autant de missiles soviétiques. Le satellite était doté de « senseurs » capables de traquer et de discriminer les projectiles assailants. Pour réaliser sa mission, le satellite américain a dû accomplir quelque deux cents manœuvres de modification de sa trajectoire.

Les techniciens américains ont évalué à 250 millions de dollars le coût de l'opération, qui constitue, pour la fusée Delta, en service depuis maintenant vingt-sept ans, le lancement de sa charge la plus lourde à ce jour. En septembre 1986, une autre fusée Delta avait permis une autre expérience, nécessaire au programme IDS, de collision de deux satellites en vol pour simuler, en vraie grandeur, les conditions d'une interception dans l'espace. Cette expérience avait déjà coûté 150 millions de dollars.

M. Jacques Mer est nommé ambassadeur en Islande

M. Jacques Mer a été nommé ambassadeur de France en Islande, succédant à M. Yves Mas, a annoncé mardi 9 février le porte-parole du Quai d'Orsay. [Né en 1927, M. Mer a été député gaulliste à l'Assemblée nationale de 1962 à 1967, avant d'être directeur du Centre français de documentation technique à Alger de 1967 à 1970. Il a ensuite occupé des fonctions à la direction économique du ministère des affaires étrangères. Depuis janvier 1984, il était représentant permanent adjoint de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).]

L'évolution de la politique française

Les agriculteurs craignent une « trahison » de MM. Chirac et Guillaume

A la veille des élections législatives de mars 1988, M. Chirac s'était publiquement préoccupé du sort des agriculteurs dont il fut le ministre en 1972, sous la présidence de Georges Pompidou. Versé d'avoir dû traiter avec une femme — Edith Cresson — puis avec un « présidentiable », Michel Rocard, qui participa à la mise en place des quotas laitiers avant d'abandonner à Fontainebleau face au Royaume-Uni et à la RFA (1), pour démissionner en 1985 sur un dossier non agricole (le lot électoral), les paysans étaient tout prêts à boire sans sourciller le discours chiraquien. L'intermédiaire de Henri Nallet au ministère de l'Agriculture avait été trop court pour reconquérir le monde rural et la gauche.

L'actuel premier ministre n'hésitait pas à promettre la suppression des quotas laitiers. On vit d'un bon œil dans les campagnes le retour de la droite. On fut rassuré et même un peu flatté d'apprendre que François Guillaume, ex-patron de la FNSEA et pourfendeur de la politique agricole « au rabais », s'installait rue de Varenne. Chirac à Matignon, Guillaume à l'Agriculture, et les vaches seraient bien gardées.

C'est de Bruxelles que le ministre paysan ramena son premier trophée, sous la forme d'un démantèlement progressif des montants compensatoires exigés depuis si longtemps par Paris.

Mais c'est à Bruxelles aujourd'hui que la politique agricole du tandem Chirac-Guillaume se cogne aux réalités financières de la Communauté, au détriment, estiment les syndicates de paysans, des intérêts vitaux de la France verte.

Lorsque les socialistes gouvernaient, la FNSEA n'avait pas de mots assez forts pour dénoncer les orientations mathusiennes visant à stabiliser partout les productions, au nom de l'impératif d'économies budgétaires brandi par la CEE. Très vite, pourtant, après sa prise de fonctions, le ministre Guillaume a démenti le syndicaliste Guillaume. Il a dû reconnaître, à son tour, qu'une limitation des dépenses et des productions agricoles s'imposait, même si elle ne devait pas s'accomplir à n'importe quel prix pour les exploitants concernés. En vertu de cette contrainte européenne qui, manifestement, a transcendé l'expérience socialiste, M. François Guillaume s'est résolu à renforcer les quotas laitiers (2), à accepter l'idée hérétique pour un paysan français de la jachère.

Ce sont là autant de renoncements que le monde rural perçoit comme des trahisons, même si une

frange d'agriculteurs au fait des réalités internationales admettent l'impératif d'adaptation et de modernisation de leur secteur. Pour faire mieux accepter ces options rigoristes dans les campagnes, M. Chirac et Guillaume ont cultivé une forme de clientélisme bien connue : parler avec une main sur le cœur et l'autre sur le portefeuille.

Dans cet exercice un tantinet électoral destiné à ramener les brebis égarées, le premier ministre s'est donné le beau rôle, laissant à son ministre le soin de faire entendre la raison à ses anciens troupeaux. Aux conférences annuelles agricoles, le gouvernement a distribué des subsides sous forme d'allègements des taux d'intérêt, d'abaissement des charges sociales et d'appui à l'installation des jeunes. Il a recouru à un statut à l'agriculture et réveillé le vieux rêve des céréaliers de trouver dans la fabrication de l'éthanol un pouvoir bouclic pour leurs excédents de blé et de maïs. A la prochaine conférence annuelle qui se tiendra le 25 février, M. Chirac devrait à point nommé débloquer de nouvelles aides en faveur des paysans.

La chèvre et le chou

Si les agriculteurs représentent désormais moins de 7 % des actifs, ils conservent un poids électoral non négligeable dans un système politique où le pouvoir se gagne à la marge. Mais, en voulant ménager la chèvre paysanne et le chou européen, le gouvernement n'a pas assez assuré ses arrières pour bénéficier d'un soutien spontané des campagnes.

Pour se résoudre à la privatisation de la Caisse nationale du Crédit agricole, les agriculteurs souhaitent conserver une majorité qualifiée au sein des conseils d'administration des caisses régionales. Une telle disposition a été refusée par le Conseil constitutionnel. Aucun dispositif légal ne peut donc empêcher les paysans de disparaître peu à peu des commandes de la « banque verte ». La pilule est dure à avaler dans les rangs de la FNSEA et plus encore du CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs).

François Guillaume voulait attacher son nom à une grande loi de modernisation agricole. Mais, au bout du compte, le projet de loi (très approuvé) n'a pas trouvé place dans les ordres du jour du Parlement et ses chances d'aboutir sont quasi inexistantes.

Partagés entre une certaine fidélité envers leur ancien dirigeant et le sentiment qu'un mauvais coup se prépare à Bruxelles, les syndicats agricoles sont comme pétrifiés. La tâche historique de François Guillaume — convaincre les agriculteurs de mutations nécessaires — reste à accomplir. Les campagnes s'enflent de rumeurs jacobines et le « chaos pour soi » perce derrière les revendications collectives. Faute de concertation. A cause aussi d'une ambiguïté initiale : François Guillaume avait trop épermeusement défendu la cause agricole comme syndicaliste pour ne pas être perçu, une fois établi rue de Varenne, comme le ministre inconditionnel des paysans. Qui sème le vent...

ERIC FOTTORINO.

(1) Au sommet de Fontainebleau, en juin 1984, la Grande-Bretagne avait obtenu une compensation budgétaire permanente, tandis que la RFA bénéficiait d'avantages financiers en contrepartie du démantèlement de ses montants compensatoires. Ce sommet marqua le point de départ d'une politique agricole commune subordonnée aux exigences de la politique budgétaire.

(2) La collecte nationale de lait a diminué de 9 % pendant la période Guillaume, contre une baisse de 3 % lorsque M. Rocard était ministre de l'Agriculture.

TCHÉCOSLOVAQUIE : visite du secrétaire d'Etat adjoint américain. Le secrétaire d'Etat adjoint américain, M. John Whitehead, a quitté Prague lundi 8 février après une visite de trois jours en Tchécoslovaquie qu'il a qualifiée de « productive ». M. Whitehead a déclaré que, en dépit des progrès faits dans le domaine des droits de l'homme depuis sa dernière visite en février 1987, la clé d'une amélioration des relations bilatérales résidait dans « des questions comme la liberté religieuse, la liberté de réunion, les prisonniers politiques et l'émigration », qui « continuent à sérieusement préoccuper les Etats-Unis ». M. Whitehead avait rencontré dimanche plusieurs dissidents, dont trois porte-parole du mouvement de défense des droits de l'homme Charta 77, ainsi que le cardinal Frantisek Tomasek. Lundi, il a notamment été reçu à Prague par le président de la République, M. Gustav Husak, avant de s'enlever pour Bruxelles, où il doit informer les ambassadeurs des pays de l'OTAN des résultats de la tournée qu'il vient d'effectuer dans quatre pays d'Europe de l'Est (Pologne, Bulgarie, Roumanie et Tchécoslovaquie). — (AFP, Reuters.)

GRANDE-BRETAGNE : une décision historique

Les débats aux Communes vont être télévisés

LONDRES
de notre correspondant

M. Thatcher a subi, mardi 9 février, une défaite cuisante aux Communes lorsque les députés ont voté, à une surprise majorité (318 voix contre 264), en faveur de l'admission des caméras de télévision dans leur vénérable maison. M. Thatcher avait pourtant mis tout son

M. Robert Atkins, secrétaire d'Etat au commerce et à l'industrie.

Dans une Assemblée qui était admirablement fière de son tradition, on a beaucoup entendu parler d'ordre et de décence. De nombreux députés conservateurs hostiles à la retransmission par la télévision ont rappelé l'incident, vieux seulement de quelques jours, au cours duquel trois militants les-



« Dégage, toi ! Elle veut être seule ! »
« Vouspe ! Quelqu'un pour m'écouter ! »
(Extrait de « Gaudin » du 10 février)

prestige dans la balance : « J'ai le souci de la bonne réputation de cette Assemblée. Celle-ci n'a déjà pas été rebaptisée par la retransmission de ses travaux à la radio » — il y a dix ans, — déclarait brièvement le premier ministre en début d'après-midi.

A l'issue du scrutin, le premier ministre affichait un air lugubre, tandis que le leader de l'opposition travailliste, M. Kinnock, favorable à la réforme, faisait preuve d'une euphorie toute galloise. De nombreux députés conservateurs fraîchement élus en juin dernier s'étaient prononcés, respectueusement mais fermement, contre leur premier ministre. La même mesure avait été repoussée de justesse par deux voix en novembre 1986.

Les arguments n'ont guère changé depuis des années que la question se pose. La plus évidente — le fait que les députés britanniques sont pratiquement les derniers du monde démocratique à ne pas être filmés — n'a pas été le plus utilisé. M. Thatcher a souvent dit dans le passé qu'elle craignait un assaut de vulgarité et de violence verbale. « C'est la fin de la civilisation telle que nous la connaissons. La Chambre des Communes ne sera plus jamais la même », a ainsi déclaré

biennas sont descendus à la corde lisse des tribunes du public sur le parquet de la Chambre des lords.

Les Britanniques sont fiers de Westminster qu'ils appellent volontiers « la mère des Parlements ». Pour les tenants de la tradition, des rites centenaires dignes d'un club de gentlemen vont être bouclés par l'irruption des caméras. Les travaux des lords, eux, sont télévisés depuis des années.

C'est un peu à reculons que les Communes entrent dans l'ère audiovisuelle. En effet, le vote de mardi soir prévoit seulement une « expérience » de six mois à compter de l'automne prochain, mais la mesure paraît cependant irréversible. Le courant réformiste et moderniste l'a emporté nettement, et l'arrivée de cent vingt nouveaux députés en juin dernier a été décisive. « C'est une belle soirée pour le Parlement », s'est exclamé, mardi soir, M. Kinnock. Le leader travailliste, qui a prêté un renforcement du prestige du Parlement grâce à la télévision, est, sur ce point au moins, sur la même longueur d'onde qu'une grande majorité de ses concitoyens.

DOMINIQUE DHOMBRES.

L'Espagne n'aura sans adhérer à

« L'Espagne n'aura sans adhérer à... »



« L'Espagne n'aura sans adhérer à... »

Je ti, inoito

Europe

de Bruxelles les 11 et 12 février

« L'Espagne n'aurait pas pu moderniser son économie sans adhérer à la CEE », déclare M. Felipe Gonzalez

(Suite de la première page.)

— Au fond, vous considérez que la Communauté n'a pas su faire naître une conscience européenne.

— Non, il y a des éléments très positifs. Regardez la Grande-Bretagne : on la considérait il y a peu comme un pays très peu communautaire. Il n'y a plus aujourd'hui, de sa part, quelque intention que ce soit de se distancer de la Communauté. Peut-être n'est-elle pas d'accord sur la rapidité du processus, sans doute souhaite-t-elle d'avancer plus lentement, et cela pose des problèmes, à nous en particulier. Mais c'est cela le jeu.

— D'où l'idée de l'Europe à deux vitesses.

— Je n'aime pas l'Europe à deux vitesses, car il y a un risque de fracture, mais si on ne peut pas l'éviter, il faut y aller. On ne peut pas retarder indéfiniment certaines décisions. Les pays qui ont le volontarisme politique d'avancer doivent le faire.

— Si vous aviez à défendre d'un point de vue pratique l'adhésion de l'Espagne à la CEE, que diriez-vous ?

— Sans faire référence aux raisons historiques, je dirais qu'un des avantages importants de notre adhésion a été de nous obliger à adapter et à moderniser l'économie espagnole. Nous n'y serions sans doute pas parvenus sans cette obligation. Cela dit, il y a des problèmes, comme par exemple l'augmentation de notre déficit commercial : 2 milliards de dollars en 1985, 15 milliards en 1987. Ce n'est pas dramatique, mais on ne peut pas le supporter pendant beaucoup d'années.

— Vous avez aussi le plus fort taux de chômage de la Communauté.

— Les chiffres sont presque constants — trois millions de chômeurs — mais, depuis deux ans, nous avons créé près de sept cent mille emplois. Ce rythme dépasse celui de la croissance de la population, mais pas encore celui de la croissance de la population active.

— Croyez-vous qu'il puisse y avoir un compromis au conseil de Bruxelles ?

— On peut y arriver, mais avec beaucoup de difficultés. Prenez un exemple très significatif : les débats agricoles par rapport à ceux sur les fonds structurels. Beaucoup de pays ont refusé de doubler les fonds structurels. Cela représenterait pour l'année 1992 environ 7 milliards d'ECU en plus. A Copenhague, pourtant, onze au moins des participants ont pratiquement accepté que les dépenses agricoles passent de 22 milliards à 27,5. Il est évident que ce n'est pas là le bon moyen de rééquilibrer les dépenses agricoles par rapport aux autres. L'Europe a été capable d'effectuer sa reconversion industrielle, mais elle est tout à fait incapable de le faire dans le domaine agricole.

serait donc logique qu'elle participe à la discussion sur le problème de la sécurité en Europe.

— Vous allez vous rendre au sommet de l'OTAN au début du mois de mars. Quel discours allez-vous y tenir ?

— Nous avons approuvé l'accord américano-soviétique sur les armes intermédiaires et nous approuvons le projet d'accord pour la réduction de 50 % des armes stratégiques. Il est évident qu'il faut tenir compte des déséquilibres dans le domaine des armes conventionnelles, mais il faut aller plus loin dans le processus du désarmement.

— Cela dit, la question primordiale n'est pas de toucher aux forces nucléaires française et britannique. Même si les Américains et les Sovi-

ainsi que le dialogue en cours ne signifiait pas qu'elle était en position de faiblesse. En fait, n'importe qui peut mettre des explosifs dans une voiture et provoquer une tuerie. Nous avons alors dit clairement qu'il n'y aurait pas de dialogue tant qu'il y aurait des attentats. L'ETA a consulté un communiqué dont les termes ne sont pas seulement inacceptables, mais stupides : des stupidités auxquelles elle ne croit pas elle-même. Mais il est vrai que c'est la première fois qu'elle propose publiquement une trêve, malgré les contradictions internes que cela peut signifier pour elle. C'est un pas en avant, mais sur le papier seulement : le jour du communiqué, il y a eu une nouvelle tentative d'attentat.

— Nous en revenons donc au même point : il n'y aura pas de dialogue tant qu'il y aura des attentats. D'ailleurs, le gouvernement ne pourra pas maintenir très longtemps son offre de dialogue. Sinon nous garantirions l'impunité aux terroristes, ce que je refuse. Nous arrivons à un moment-clé : des résolutions décisives doivent être prises, et pas de notre côté. Le communiqué a suscité une vague d'espoir au Pays basque ; tant les terroristes que leur entourage politique sont conscients de la responsabilité que cela entraîne pour eux.

— L'ETA est-elle, consciente d'avoir perdu la guerre et cherche-t-elle seulement une issue honorable ?

— C'est évident depuis longtemps. Txomin, le dirigeant qui s'était réfugié en Algérie, était déjà parvenu à la conclusion que cette violence était sans issue. Mais pour un tel groupe terroriste, le recyclage n'est pas facile : ils ont beaucoup tué, et ces assassinats les entraînent à en commettre d'autres, comme dans la Mafia. Ils emploient le langage de la guerre, mais ils savent qu'ils ne sont pas en guerre ; au contraire, ils mobilisent tous les instruments de l'Etat démocratique pour se défendre.

— Pensez-vous que le véritable problème de fond, aujourd'hui, soit celui des membres de l'ETA en prison ?

— Je n'en suis pas sûr. C'est vrai que les cinq cents prisonniers constituent un des aspects importants du problème, mais ce n'est pas le seul. Il y a aussi la question des conditions de vie en France, où ils se sentent de moins en moins sûrs. L'Etat français tout entier, du président de la République et du premier ministre à l'opinion publique, considère aujourd'hui que l'on ne peut utiliser la France comme un refuge d'où aggraver un Etat démocratique. Pour la France, c'est à la fois un problème de solidarité avec l'Espagne démocratique et de sécurité sur son propre territoire.

— L'offre de réinsertion dans la société pourra-t-elle englober un jour les membres de l'ETA compromis dans des assassinats ?

— Les résultats de la politique de réinsertion sont évidents : plus d'une centaine de membres de l'ETA condamnés par la justice espagnole ont bénéficié de mesures de grâce. Parmi ceux remis par la France, la moitié sont en liberté. Et aucun d'entre eux n'a depuis repris les armes. Mais notre décision d'exclure de la réinsertion ceux qui sont coupables de délits de sang me paraît logique du point de vue de la justice : les conséquences d'un assassinat sont irréversibles. On peut réparer les murs d'un bâtiment détruit par un attentat, mais pas ressusciter une vie humaine.

— Croyez-vous à l'existence d'une division au sein de l'ETA entre un secteur intéragissant qui se trouverait en France et un autre plus flexible en Algérie ?

— Cette division existe, même si elle ne correspond pas exactement à cette localisation géographique. Mais nous devons rester lucides. Il est préférable que tous les terroristes abandonnent la violence. Mais nous ne pouvons pas pour autant rejeter la possibilité que seuls les deux tiers d'entre eux déposent les armes.



Felipe Gonzalez

— Comment voyez-vous les relations avec les Etats-Unis au lendemain de l'accord sur l'extension de la base de Torrejon ?

— Nous voulons avoir des relations plus équilibrées avec les Etats-Unis de façon à modifier l'état d'esprit des Espagnols à l'égard des Américains. Ce peut être un pas positif que cette affirmation de souveraineté, mais il faut que les Etats-Unis surmontent leur impression d'avoir été blessés.

— Comment voyez-vous les relations avec les Etats-Unis au lendemain de l'accord sur l'extension de la base de Torrejon ?

— Nous voulons avoir des relations plus équilibrées avec les Etats-Unis de façon à modifier l'état d'esprit des Espagnols à l'égard des Américains. Ce peut être un pas positif que cette affirmation de souveraineté, mais il faut que les Etats-Unis surmontent leur impression d'avoir été blessés.

— Comment voyez-vous les relations avec les Etats-Unis au lendemain de l'accord sur l'extension de la base de Torrejon ?

— Nous voulons avoir des relations plus équilibrées avec les Etats-Unis de façon à modifier l'état d'esprit des Espagnols à l'égard des Américains. Ce peut être un pas positif que cette affirmation de souveraineté, mais il faut que les Etats-Unis surmontent leur impression d'avoir été blessés.

notre appareil productif. Il y a eu des critiques dures, parfois justes, parfois injustes, mais le résultat final est clair : c'est la première fois depuis le congrès de Saragossa, en 1974, que je suis réélu à la direction du parti avec l'appui de la totalité des délégués.

— Je crois qu'il s'agit là d'une réponse à ce qui a été perçu comme une campagne d'une agressivité excessive lancée contre nous durant ces derniers mois, et qui visait à diviser le parti. Le PSOE a toutefois démontré qu'il était capable de maintenir sa cohésion tout en répondant au niveau du gouvernement à des défis tels que le maintien dans l'OTAN, l'entrée dans la Communauté, la crise économique ou la reconnaissance d'Israël. Et cette démonstration de cohésion a, je crois, rassuré la société espagnole, pas seulement les électeurs socialistes. D'autant que le spectacle d'entourage politique n'est pas très édifiant.

— Avez-vous le sentiment que le véritable débat politique en Espagne oppose aujourd'hui, non pas le gouvernement socialiste à l'opposition, mais bien les différentes composantes de la famille socialiste entre elles ?

— Oui, c'est presque juste, et c'est dommage. Il serait plus logique que le débat politique central oppose le gouvernement à une opposition cherchant à présenter une solution de rechange. Mais ce qui attire l'attention, ce n'est pas ce débat, mais les divergences entre le gouvernement et le syndicat UGT.

— Est-il possible de développer un projet socialiste en marge du syndicat socialiste ?

— Du point de vue des objectifs, on peut avoir un projet socialiste malgré les critiques du syndicat. Mais du point de vue de la méthode, il est important de se concerter avec les syndicats : les socialistes ne doivent pas avoir peur de dire que la balance des paiements est aussi importante pour un gouvernement de gauche que de droite, mais ils doivent également donner une réponse aux conséquences sociales de la lutte contre la crise. Les conservateurs diront simplement qu'ils sont satisfaits de l'augmentation des bénéfices des entreprises, tandis que les socialistes se préoccupent de redistribuer ces fruits.

— Vous semblez tenir à la même ligne que l'UGT. Pourquoi, alors, cette rupture avec le syndicat ?

— Parce que les syndicats refusent d'assumer les conséquences de cette démarche. Ils se contentent d'affirmer qu'il s'agit là de l'obligation du gouvernement, et qu'ils n'ont pas à en discuter. Mais ils ne précisent pas comment le gouvernement doit redistribuer. Nous pourrions avoir recours au fisc, mais ce ne serait pas compatible avec le maintien du taux actuel de croissance des investissements, qui a été de 16 % en 1987. Et si l'on touche à l'investissement, on touche à l'emploi, qui reste notre principal objectif. La hausse des salaires ne constitue pas non plus la meilleure manière de redistribuer le revenu, car elle finit elle aussi par affecter le rythme de l'investissement, et donc la création d'emploi.

— Par conséquent, j'ai préféré offrir aux syndicats la possibilité de négocier la création de fonds d'investissement qui permettraient de redistribuer en partie le revenu sans affecter pour autant la croissance. C'est une autre différence entre la gauche et la droite : M^{me} Thatcher ira de l'avant en se basant sur sa légitime majorité parlementaire. La gauche tiendra compte des interlocuteurs sociaux. A condition, bien sûr, qu'ils y soient disposés.

— Non. Les pays européens n'y tiennent pas. C'est un problème bilatéral.

— Comment donner aux habitants de Gibraltar l'envie d'être espagnols ?

— Ils sont déjà très proches de nous : ils parlent comme moi, avec l'accent andalou. Nous devons faire l'effort de leur démontrer qu'il peut faire bon vivre en Espagne. Beaucoup d'habitants de Gibraltar ont déjà des propriétés sur la côte espagnole. C'est un processus d'intégration naturelle qui est en marche, qu'il convient de stimuler. Je crois que l'Espagne va se développer suffisamment pour que les habitants de Gibraltar puissent choisir de s'y intégrer et de s'y sentir à l'aise.

— A propos de situations anachroniques, celles de Ceuta et de Melilla vous préoccupent-elles ?

— Oui, mais il s'agit d'un cas différent de celui de Gibraltar. Je puis raisonnablement comprendre la position marocaine, mais je suis en même temps très ferme pour rappeler que nous n'avons jamais pratiqué de politique coloniale à Ceuta et à Melilla, et que ces deux villes n'ont jamais été considérées comme des colonies du point de vue du droit international, contrairement à Gibraltar.

— Est-ce que vous suivez de près les élections françaises ?

— Bien sûr, vous savez, je me suis toujours senti très proche du débat politique français. Je me souviens que j'étais venu en France le jour de la mise en ballottage de de Gaulle, en 1965. Mais j'ai été déçu : j'avais vraiment l'impression d'être la seule personne à s'intéresser à ce qui se passait !

— Vous avez bien un favori parmi les candidats ?

— Il me faut évidemment rester prudent !

— Croyez-vous à la réalité de la conversion européenne de M. Chirac ?

— Le degré d'adhésion de la France à l'Europe est aujourd'hui très grand, chez les jeunes notamment : selon les sondages, ils se sentent citoyens européens en même temps que citoyens français. J'ai même le sentiment qu'aujourd'hui les jeunes Français sont davantage disposés à travailler dans un autre pays de la Communauté que les jeunes Espagnols. Cela démontre un état d'esprit nouveau.

Propos recueillis par JACQUES AMALRIC et THIERRY MALINIAK.

Gibraltar, un anachronisme qui disparaîtra

— A propos de M^{me} Thatcher, comment vous entendez-vous avec elle ?

— Très bien. Nous parlons très franchement. C'est une femme courageuse, et même obstinée. Nous défendons toujours, elle et moi, des points de vue différents, mais il faut lui reconnaître le mérite de s'accrocher au gouvernail au milieu de la tempête.

— Vous espérez parvenir avec elle à un accord sur Gibraltar ?

— L'histoire va dans ce sens. Il ne faut pas réagir de manière hystérique lorsque l'on a le vent de l'histoire en faveur. C'est un anachronisme qui disparaîtra, j'en suis sûr.

— Comment ?

— Présenter à l'avance une formule figée serait donner à l'autre la possibilité de la refuser a priori. Il est préférable de l'amener petit à petit à la table de négociations, pour que la solution soit acceptable des deux côtés.

— Maintenant que vous êtes membre de la Communauté, imaginez-vous une médiation de certains pays européens ?

Autriche

Le rapport sur le passé de M. Kurt Waldheim divise profondément la coalition gouvernementale

VIENNE
de notre envoyé spécial

Les conclusions de la commission d'historiens chargée d'examiner les antécédents militaires du président Waldheim dans la Wehrmacht ont été présentées officiellement au public, le mardi 9 février, à Vienne. Sévères pour le chef de l'Etat autrichien, qui se voit reprocher ses silences et parfois ses mensonges, elles ont ouvert la première faille importante dans la grande coalition mise en place il y a deux ans en Autriche par le Parti socialiste (SPOE) et le Parti conservateur (OEPV).

Contrairement au président et au chef du Parti conservateur, M. Alois Mock, le chancelier Franz Vranitzky (socialiste) a concédé mardi que ce rapport ne seulement ternissait l'image de l'Autriche mais atteignait aussi son équilibre moral. Il a plaidé pour que l'on n'oublie pas le rôle que les forces démocratiques ont reconstruit et dirigé le pays depuis la guerre. Le président n'ayant pas été reconnu coupable de crimes de guerre, le chancelier a cependant relevé que c'est à lui qu'il appartenait personnellement d'apprécier sa responsabilité morale, et non au gouvernement. Estimant que la tâche de ce dernier était d'assurer le bon fonctionnement de l'Etat, il a exclu toute rupture de la coalition pour le moment : « L'affaire Waldheim ne saurait être résolue par une rupture de la coalition, a-t-il dit, car cela n'entraînerait pas le départ de M. Waldheim. Cela voudrait dire de nouvelles élections législatives et non pas présidentielle. »

Les conclusions à tirer du rapport Waldheim avaient été examinées mardi matin par le conseil des ministres. Les dirigeants conservateurs ont tenté de faire adopter par le gouvernement une déclaration prenant ses distances par rapport à la commission, à laquelle ils reprochaient d'avoir outrepassé son mandat en portant un jugement d'ensemble sur le comportement du président Waldheim. Ils se sont heurtés à un refus catégorique du chancelier et du Parti socialiste.

Le « complot de l'étranger »

Le président et le chef de l'OEPV ne sont en fait prêts à accepter des historiens que ce qui les sert, c'est-à-dire la reconnaissance du fait que M. Waldheim n'a pas commis personnellement de crimes de guerre. M. Mock n'a pas hésité à mettre en cause la crédibilité d'une commission, dans la création de laquelle il porte pourtant l'idée de responsabilité directe et qu'il avait lui-même, en tant que ministre des Affaires étrangères, investi officiellement de sa mission. Estimant que le président ne pouvait se souvenir de tout, quarante ans après, le vice-chancelier s'est élevé contre « les violentes attaques » dont il faisait l'objet dans le rapport de la

Paration du conseil européen

dossiers épineux

Depuis l'adoption par le conseil européen de la déclaration de principes sur la coopération avec les pays en développement, les débats se poursuivent sur les modalités de mise en œuvre de ces principes. Les membres du conseil ont convenu de se réunir à Bruxelles les 11 et 12 février pour discuter de ces questions.

La déclaration de principes, adoptée en 1986, vise à promouvoir une coopération plus étroite entre l'Union européenne et les pays en développement. Elle souligne l'importance de la coopération économique, sociale et culturelle, ainsi que de la coopération dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'environnement.

Les débats actuels portent sur la manière de concrétiser ces principes à travers des programmes et des actions spécifiques. Les membres du conseil ont convenu de se réunir à Bruxelles les 11 et 12 février pour discuter de ces questions.

GRANDE-BRETAGNE

Les débats aux Communes vont être télévisés

Les débats aux Communes britanniques seront télévisés à partir de la semaine prochaine. Cette mesure vise à rendre plus accessibles les débats parlementaires au grand public.

Le gouvernement a annoncé qu'il financera la production de programmes de télévision couvrant les débats aux Communes. Ces programmes seront diffusés sur les chaînes publiques de télévision.



Portrait of a man, likely related to the news item.

Une condition nécessaire

— Que pensez-vous de ce qu'on appelle l'axe Paris-Bonn ?

— Je refuse cette expression, mais je pense que l'entente entre Paris et Bonn est une condition nécessaire mais pas suffisante au développement de la Communauté. Il est impossible de concevoir la Communauté avec une confrontation franco-allemande. Refuser la réalité est une stupidité. Il faut voir la réalité et il faut dépasser l'histoire.

— Ces relations privilégiées doivent-elles avoir, selon vous, un prolongement militaire ?

— Nous avons dit, et je le répète, que nous sommes disposés à nous associer à une réflexion sur les problèmes de sécurité de l'Europe. C'est tout à fait nécessaire, surtout après les derniers accords américano-soviétiques. On ne peut pas rester éternellement spectateur devant les négociations américano-soviétiques, même si elles sont positives. Il faut renforcer le pilier européen de l'Alliance. C'est une nécessité pour l'Europe. Nous l'avons dit à la France et à l'Allemagne, et ces deux pays ont réagi positivement.

— Est-il exact que la Grande-Bretagne bloque votre entrée à l'Union européenne occidentale ?

— On l'a dit parfois, mais on nous dit aussi qu'il faut d'abord renforcer l'efficacité et le dynamisme de cette institution. Là, je suis tout à fait d'accord ; nous ne voulons pas entrer dans un organisme inutile. Cela dit, l'Espagne appartient à l'Alliance atlantique, à la Communauté ; il

Il faut voir la réalité et il faut dépasser l'histoire.

Politique



La campagne pour l'élection présidentielle

La majorité cherche à sortir du « piège » de la primaire

M. François Mitterrand était battu en mars 1986, il ne l'est plus en février 1988 : « Mercredi, M. Jacques Chirac » grince les barres. M. Raymond Barre lui-même y est revenu, le mardi 9 février, sur Antenne 2. La différence entre M. Mitterrand et lui, a-t-il expliqué, c'est qu'il est redevenu populaire, lui, parce que les socialistes ont dû lui donner raison en 1983 - en adoptant l'austérité, - tandis que le chef de l'Etat l'est redevenu, depuis deux ans, parce que ses adversaires lui ont fait cadeau de la cohabitation.

Que M. Chirac nous dise comment il compte en sortir, suggèrent les amis du député du Rhône. Le premier ministre cherche. Mardi, lors du premier des trois meetings qu'il a prévu de faire à Paris, M. Chirac s'en est pris de nouveau au silence de M. Mitterrand : pas « convenable », a-t-il répété. Plus insinuant : de quoi le chef de l'Etat a-t-il peur, puisqu'on le voit qui « persiste, mais ne signe pas » et qui « demande un chèque en blanc » ? Son programme serait-il inavouable ? Procéderait-il de cette « idéologie sectaire d'une généra-

tion dépassée » que l'écrasante majorité des Français ont rejetée il y a deux ans ?

Mercrredi matin, après ces fortes paroles, M. Chirac était dans le bureau de M. Mitterrand pour leur habituel rendez-vous, avant de se retrouver face à face au conseil des ministres. Est-ce tenable ? Pour répondre à cette objection, le premier ministre et ses amis ont de nouveau recourus à la théorie de la « légitimité la plus fraîche », que la majorité parlementaire et le gouvernement détiennent aujourd'hui, ce qui leur aurait permis de faire ce qu'ils voulaient pendant deux ans. On va s'en apercevoir encore à Bruxelles : alors que M. Mitterrand s'adonne à des « visites-alibis » et à des « rencontres-prétextes pour faire campagne sans l'aveux », écrit la Lettre de la Nation, M. Chirac, lui, prépare le sommet européen et travaille sur les dossiers qui bloquent la négociation. Des deux, celui qui détourne sa fonction à des fins électorales ne serait pas celui qu'on croit.

Les soucis de M. Chirac sont un peu atténués par les sondages, qui lui sont légèrement favorables au pre-

mier tour face à M. Barre. Paradoxalement, celui des candidats qui est le plus à même de faire campagne sur le fond - les problèmes du pays et la façon dont il tente de les résoudre depuis deux ans - s'est lancé dans une stratégie d'image. Ce choix s'est révélé jusqu'à présent fructueux, et il est vrai que M. Chirac souffrait d'un déficit, en termes de stature, par rapport à ses concurrents. Son personnage public s'est enrichi, sur le thème du « vrai » Chirac que la campagne d'affiches et le nouveau style des réunions publiques cherchent à mettre en valeur.

L'entrée en campagne a permis à M. Chirac de rejoindre le niveau qui devait être naturellement le sien, sur la base d'un électorat RPR qu'on peut évaluer autour de 22 % et de la popularité d'un premier ministre qui a su faire oublier un certain mécontentement. L'acte de candidature de M. Barre pose à M. Chirac un nouveau défi : aller au-delà de cet ajustement (qui, certes, n'est déjà pas rien). L'argument principal du député du Rhône est, comme il se doit, simple : il est, lui, le candidat anti-Mitterrand, le seul possible parce

que le seul qui ne se soit en aucune façon compromis avec le chef de l'Etat. Inversement, le seul candidat sérieux, pour M. Barre, est M. Mitterrand.

Au piège du septennat - il n'aurait été que le troisième premier ministre de M. Mitterrand - que lui tend M. Barre M. Chirac répond par le piège de la majorité. Tout le gouvernement, appuyé par toute la majorité, a agi sous sa conduite pendant deux ans. Qui pourrait renier le travail accompli ? Le premier ministre y a insisté mardi soir, et ses amis se prennent déjà à rêver d'un Barre obligé de chercher la différence à tout prix... comme le président du RPR face à M. Valéry Giscard d'Estaing il y a sept ans.

Le député du Rhône s'affirme, lui, prêt à débattre sur le fond, c'est-à-dire sur le bilan. Celui du septennat entier, naturellement. N'est-il pas, à droite - avec M. Jean-Marie Le Pen, si l'on veut - le seul qui puisse mener ce débat-là ?

PATRICK JARREAU.

Le meeting à Paris du premier ministre

Les mises en cause de M. Mitterrand provoquent l'enthousiasme des partisans de M. Chirac

C'est tout à la fin de son meeting du gymnase Pierre-de-Coubertin à Paris, le mardi 9 février, que M. Chirac a annoncé que la réforme du code de la nationalité « devra être approuvée par la voie du référendum ». Ce sera donc une de ses premières initiatives s'il est élu président de la République. Il faudra naturellement au préalable modifier la Constitution pour « élargir le champ du référendum », ce que M. Chirac souhaite réaliser - toujours s'il est élu - par la voie législative, ainsi qu'il l'avait indiqué au « Grand Jury RTL-le Monde », le 31 janvier.

La première réunion publique parisienne ne se prêtait pas à de grandes révélations. Comme à Versailles la semaine précédente, il s'agissait d'une « réunion-dialogue » avec cinq témoins et un animateur, Yves Mourouzi. Cette nouvelle technique semble convenir aux organisateurs et plaire au public, à en juger par sa participation à la discussion, à travers ses applaudissements, ses exclamations, parfois ses reproches. Cette fois-ci, la sélection de ses interlocuteurs a permis à M. Chirac de parler, assis dans un fauteuil,

micro en main et jambes croisées, des problèmes de la vie quotidienne, notamment de celle des Parisiens. La famille, avec le logement, l'enseignement en répondant à une mère de huit enfants, les personnes âgées, « problème considérable », en dialogue avec une dame qui s'occupe de trois foyers du troisième âge, la situation du commerce en acceptant les félicitations d'un patron de la République. Ainsi n'est-on pu entendre, scandés par des « Alliez Chirac ! Alliez Chirac ! », comme sur les stades - le site s'y prêtait - au tout début de « Chirac président ! Mitterrand à Latche ! », des phrases telles que : « Nous avons vu l'échec des socialistes dans tous les domaines et leur absence de morale en politique » ; « l'irresponsabilité comme toujours des socialistes, naturellement, qui ont régularisé les immigrés clandestins » ; « pour les libertés, nous n'avons jamais la même conception que les socialistes : ils en parlent beaucoup mais quand ils sont au pouvoir, ils les usent et les réduisent, à commencer par celle de l'école » ; « mars 1986 a mis un point final à une expérience qui fut mauvaise pour la

France car elle exprimait l'idéologie sectaire d'une génération dépassée ».

Quant à M. Mitterrand, il n'est pas davantage épargné lorsque M. Chirac déclare : « Tout le monde ne s'en est pas aperçu, mais il manque le candidat socialiste. M. Mitterrand persiste mais ne signe pas. Je comprends sa prudence s'il ne veut pas aller à l'échec. Mais son attitude n'est pas convenable. Un candidat doit dire clairement ce qu'il veut. Qu'est-ce que cette idée de demander un chèque en blanc en disant seulement « liberté, égalité, fraternité » ? La liberté, est-ce mettre en cause l'école ? L'égalité, est-ce que ça consiste à réduire les droits des chômeurs comme l'ont fait les socialistes ? La fraternité consiste-elle à créer les nouveaux pauvres comme en 1984 et 1985 ? Les Français jugeront. » Il a encore lancé : « Quand j'en tends M. Mitterrand évoquer les libertés dans les départements d'outre-mer, je me dis que nous avons la mémoire courte et je demande : qu'avez-vous fait dans ces départements pendant cinq ans ? » Le tout bachelé de clameurs

enthousiastes, comme les appels à l'union de la majorité et le rappel, plusieurs fois souligné, que celle-ci a soutenu « sans aucune défaillance » l'action de « mon » gouvernement depuis 1986.

Un « gaulliste biologique »

Et pourtant, le début de ce « dialogue » avait été un peu tendu. En effet, la foule avait accueilli avec des huées Yves Mourouzi, chargé de la présentation de la soirée, coupable à ses yeux d'avoir, interviewé M. Mitterrand à la télévision. Mais le journaliste, avec talent et habileté, a su peu à peu inverser la tendance, et aidé par M. Chirac - « mon ami Yves Mourouzi » - recueillir enfin des applaudissements lorsqu'il a confié à son bête en incident, devant la foule : « Les gens qui comme moi, vous connaissez bien, vous trouvent sympathique ».

Après, l'amiral Philippe de Gaulle qui préside le comité de soutien parisien avait - si l'on ose dire - « chauffé la salle ». Ce « gaulliste biologique », avec dans

la voix les tonalités qui rappellent celles de son père, avait désigné en M. Chirac « le meilleur président pour la France » et ironisé selon un mode très gaullien sur... « quelques références gaulliennes des socialistes aujourd'hui, ici ou là, de temps en temps, en apparence, et à tort et à travers ».

Avant que n'arrive M. Chirac, les quelques cinq mille partisans du maire de Paris ont assisté à un prologue d'une spontanéité soigneusement réglée. A son arrivée, chaque personnalité était invitée à dire au micro les raisons de sa présence. On a ainsi pu entendre une série de professions de foi chiraquienne à haute voix, de MM. Dominique Padoa-Schioppa, sénateur (CDS) de Paris ; Jacques Dominati, député, président de la fédération UDF de Paris ; Paul Perrin, ancien député (CDS) de Paris, maire du douzième arrondissement ; Jacques Ferron, président du CNI ; Yves Galland, ministre délégué et vice-président du Parti radical ; Didier Bariani, radical et secrétaire d'Etat.

A. P.

LE BONHEUR ET LA CRITIQUE FACE A FACE

MARC-ÉDOUARD NABE

« C'est un gros roman d'amour, bavard, plein de digressions, de fulgurances, d'érudition, de drôlerie. S'il fallait lui chercher un parrainage ce serait le Cohen de Belle du Seigneur. »
Eric NEUHOFF, 20 ANS

« ... Il y a là un délire, une richesse, une couleur tout orientale, amenagée aux couleurs de notre époque et digne du grand Cohen. Une somptueuse dérive colorée, baroque, comique, et pour dire quoi ? Que nous ne vivons plus que de toc... et de mensonges immédiats et que les imbéciles analphabètes sont dorénavant nos rois. »
Françoise XÉNAKIS, L'EXPRESS PARIS

« L'ensemble est parfois bavard, mais au moins, ça nous change des petits fascicules-prospectus que sont bon nombre de premiers romans. Nabe, le nabab. Romancier doublé d'un moraliste, à la fois tendre et insolent, il est en haut de l'affiche de ce début d'année. »
Jean-Pierre FILLY, PLAY-BOY

« Ajoutez une cruauté féroce appliquée, l'effacement progressif des personnages dans la fresque finale - comme Velazquez dans un coin du tableau -, accrochez... et c'est vous, les petits vernis. Avec cela une extrême dévotion à saint Dubour : vous avez un Nabe sur orbite et un bouquin aussi riche d'images que les Offices de Florence. A consommer avec modération, en plusieurs visites... »
Dominique DURAND, LE CANARD ENCHAÎNÉ

« Ce récit picaresque est avant tout une fête verbale. Nabe casse les mots, les malaxe, les mélange, les détourne avec une ivresse vengeresse. Il forge des mots nouveaux, multiplie les allitérations, change de style à vue... Et il n'est pas impossible que Le Bonheur fasse un malheur (qu'on me pardonne cette facilité mais elle était voulue, attendue par le titre). C'est en tout cas déjà l'événement de la nouvelle rentrée. »
Pierre DÉMERON, MARIE-CLAIRE

« C'est un livre flamboyant. Un événement. Enfin un vrai tempérament de romancier, avec tout ce que cela suppose de vigueur, de souffle et de rythme ! »
P.-L. MOUDENC, RIVAROL

« Où Nabe touche au génie, c'est dans la satire. Et son animateur de télévision est un chef-d'œuvre de vérité grinçante. Décidément, j'aime bien M.E.N., en dépit des efforts qu'il multiplie pour se rendre haïssable. »
Jean DAVID, V.S.D.

« M.-E. Nabe est un moraliste passionné doublé d'un artilleur expert. Armé d'une culture, confondante, aujourd'hui, pour un moins de trente ans... il tire à vue et sans sommation sur toute bêtise, toute vulgarité qui bouge et manque rarement son coup... il est à prévoir que ce Bonheur de M.-E. Nabe va encore faire grincer quelques dents gâtées. Etréjour les autres. »
Geneviève DORMANN, MADAME FIGARO

« Aujourd'hui il a pondu son œuf divin. Sans préjugé, j'ai biglé le poussin, c'est une autruche maousse et saoule. Et ça décolle et l'oiseau vole : une hirondelle énorme fait le printemps. »
Patrick GRAINVILLE, LE FIGARO

« Il y a, dans tout ce fatras, quelques bons moments, notamment sur la peinture, où le roman lutte, avec courage et talent, contre l'étiolement. »
Nicolas BREHAL, LE QUOTIDIEN DE PARIS

« Nabe a une langue, mais pas de style ; des préférences et des haines, mais pas d'univers ; une autoglorification sans pudeur qui pourrait en faire le Jean-Edern Hallier de sa génération. »
Pierre AMETTE, LE POINT

« Entre deux quintes de rire, on peut imaginer diverses critiques. Polac à la cantonade : « Nabe, c'est de la merde, et ça colle... ». Rinaldi, sorniois : « En littérature, je plains les petits. Ils sont les derniers à savoir quand il pleut. » Poirot, professeur, relèverait quelques phrases... et lâcherait : « A ce stade-là, il n'y a plus que du plomb dans la tête et du 7.65. » Il est vrai que ce jeune homme vibronnant, pratiquant le n'importe-quoi avec une rare insolence, dispose d'une page « Du même auteur, en préparation ou à paraître ultérieurement » assez impressionnante et même inquiétante. »
Patrice DELBOURG, L'ÉVÉNEMENT DU JEUDI

« J'éprouve en lisant Nabe, pour la première fois de ma vie, le délicieux frisson dans l'échine qu'enfin vient de naître un écrivain aussi bon que moi. »
Jean-Edern HALLIER, LE FIGARO 19/7/87

« Nabe a un bel instrument de style. C'est un Stradivarius, mais hélas, sans partition... Ce n'est qu'un assez bon roman parmi d'autres, pas un coup de maître. »
Jean-Edern HALLIER, FIGARO MAGAZINE 23/1/88

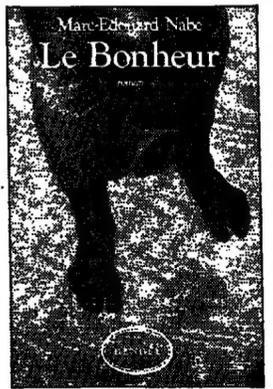
« J.-E. Hallier a dit que M.-E. Nabe était « aussi bon que lui ». Rassurons le lecteur : Nabe est meilleur. »
Christian GIUDICELLI, LIRE

« Le sujet est original mais bien vite le roman part dans tous les sens, fidèle au principe qui a valu à Nabe son statut d'incontinent de la prose. »
Laurent LEMIRE, LA CROIX

« Dans le Larousse illustré, à la définition « nabe », vous trouvez : « Ouverture pratiquée au voisinage de la quille d'une embarcation et permettant d'évacuer les eaux sales. » Ce qui semble conforme au projet de l'auteur. »
Patrice DELGOURD, L'ÉVÉNEMENT DU JEUDI

Salut Nabe.
Salut l'artiste.

D. THUAL, REVUE DE PRESSE



1 vol. 512 p. 130 F.

ÉDITIONS DENOËL

e

ent du conflit afghan

ns l'ensemble accueillies

... de la situation...
... de la situation...
... de la situation...

NON NACIARTE

le » ?

... de la situation...
... de la situation...
... de la situation...

ALBERT BENOIST

... de la situation...
... de la situation...
... de la situation...

rée politique

... de la situation...
... de la situation...
... de la situation...

Enquête

La justice face

Ces magistrats aux antipodes

(Suite de la première page.)

Erudit, François Semur est l'auteur de deux livres richement illustrés consacrés l'un aux Abbayes, prieurats et commanderies de l'ancienne France, préfacé par M. Christian Dabianc (l'ancien directeur de l'Administration pénitentiaire sous Alain Peyrefitte), et l'autre à Yves de Kermartin, magistrat et avocat du XIII^e siècle, saint patron des hommes de loi, qu'il dédia à sa mère.

Bon chrétien, le juge se passionne pour la justice coutumière, et n'hésite pas à se rendre en brousse, où il parvient à réconcilier Canaques et broussards lorsqu'ils en viennent aux mains. La presse se fait l'écho de ses démarches un peu spectaculaires. Le juge est désormais bien connu. Il est, pense-t-on, de ces humanistes serens au regard doux, qui ont à cœur d'être justes. Pourtant, il est devenu l'un des Blancs les plus haïs des indépendantistes. Avec une colère sourde, Jean-Marie Tjibaou, le président du FLNKS, dont deux frères, Louis et Tarcisse, sont morts dans la fusillade, laissant deux veuves et cinq enfants, dit de lui : « Ce juge se situe dans le camp des Blancs contre les Noirs. Il a été le défenseur des tueurs. Il serait prêt à leur donner la Légion d'honneur en tant que défenseurs des libertés. Lui et ceux qui les ont soutenus seront toujours les tueurs de quelqu'un. Ce sont des chiens méchants dont il faut se préserver car ils ont la rage et la peste. »

« Pour la France »

François Semur croyait bien faire. Cette terrible enquête, sur cette terrible affaire, il l'a menée en conscience, solitaire ou presque. Bien sûr, il n'a rien contre le FLNKS, rien contre les Mélanésiens. Mais je suis, dit-il, pour la France. « Bien sûr, on l'a un peu aidé : en lui fournissant par exemple un hélicoptère privé (dont il n'a pas trop cherché à savoir qui réglait la location). Il s'agissait d'aller chercher, en brousse, les meurtriers, dont la reddition avait été mystérieusement obtenue par de discrets intermédiaires, et qui, sagement, attendaient leur juge venu des airs. »

On l'a bien conseillé, on lui a fait comprendre qu'il fallait éviter un nouveau drame. Il a su rendre élastique la notion de légitime défense au point de justifier, dans une ordonnance aux allures de thèse, l'embuscade nocturne qui se termina par l'achèvement de blessés à terre. C'est vrai, un arbre avait été abattu et mis en travers de la route, pour bloquer le chemin à ceux qu'on allait tuer. C'est vrai, des branches avaient

été coupées pour servir d'appui aux fusils. Le feu a été mis aux cadavres. « Je reconnais, dit le magistrat, que le fait qu'ils aient été tirés de si près pose un problème... »

Ce devait pourtant être de la légitime défense. « En tout cas, ça se discutait. Pendant des mois, je n'en ai pas dormi. Et puis, je me suis dit, si je n'ordonne pas le non-lieu, je suis un lâche... » Une centaine de personnes lui ont écrit pour le féliciter de son « courage ». Il en a sûrement été rassuré. Comme il s'est senti conforté par l'acquiescement, au mois d'octobre dernier, de tous les jurés, finalement renvoyés par la chambre d'accusation devant une cour d'assises, où si l'on ne trouvait, parmi les membres du jury, aucun Canaque, figurait le secrétaire de Jacques Lalleur...

Certains, alors, ont crié leur joie. D'autres ont pleuré. Le pasteur Anjapuna, qui fut l'aumônier de la prison de Nouméa, le Camp-Est, est aujourd'hui pasteur à Montravail, un quartier populaire de la ville. Il se rappelle les yeux, le soir de l'acquiescement, de ses paroissiens, en majorité Canaques. « Ils étaient hébétés, sous le choc. Ils me demandaient : c'est vrai qu'on peut nous tirer comme des chiens, et qu'il n'y aura pas de défense ? » Lui, n'avait pas de réponse.

Dans sa maison de bardeaux peints, le femme du pasteur, en robe « mission », a préparé la citrounade et les petits gâteaux pour le visiteur. Assise sur une natte, elle aimait tant, elle aussi, comprendre... Dans cette maison, à l'évidence, le code pénal n'y est jamais entré, et l'on ne s'intéresse guère aux subtilités de l'article 329, alinéa 2, qui autorise juridiquement le non-lieu. C'est bien un autre monde, vraiment.

A vous qui venez d'ailleurs, on demande seulement si vous pouvez expliquer pourquoi, après leur acquiescement, les auteurs de la fusillade ont été indemnisés pour leurs biens perdus, bétail et terre, mais aussi pour ces armes qui ont tant servi avant d'être saisies... « Les familles des victimes n'ont rien touché, elles... » Et pour cause, le président de la cour d'assises, muté depuis en métropole, a tout bonnement « oublié » l'audience civile...

Ainsi, pour beaucoup, ils sont morts trois fois, ceux de Hienghène... Et pour la justice, qui depuis quelques temps semble accumuler les gaffes, la pente sera dure à remonter. Perché en haut d'une colline qui domine la ville, le palais de justice offre un singulier - et bien symbolique - spectacle. Plastiqué voilà plus de deux ans, par des inconnus agissant au nom des responsables de la tuerie de Hienghène, il est,

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal

population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont

polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-



Détruite en décembre 1985 par un attentat dont les auteurs courent toujours, la salle d'audience n'a pas encore été reconstruite.

de Nouméa, on se sent bien loin de la métropole, 20 000 km trop loin, enfoncé dans cette île où il faut faire avec les moyens du bord. Ballottés au gré des changements de politique, en ligne directe avec le Haut Commissariat et le ministère des DOM-TOM, qui représente ses desiderata place Vendôme, les magistrats acceptent parfois, en privé, de reconnaître qu'ils sont des pions, et que leur tâche ne peut être aujourd'hui ni tout à fait innocente ni tout à fait seraine.

Bien sûr, il y a le tout-venant : cette petite et moyenne délinquance dont les jeunes sont, à la fois, les auteurs et les victimes. C'est le règne, dit-on, de la « Number One », cette bière que l'on se consomme que par packs entiers, et de « la bouteille carée », le whisky, érigé au rang de boisson nationale. Le vendredi soir, cela vous fait des ravages, surtout les soirs de paye, et il n'est pas rare, raconte un policier, que « les familles se déchirent alors au sobre d'abus ». Dans cette

stigmatisés des attitudes latentes. La participation de mineurs à des affaires de vols aggravés, dégradations immobilières, incendies volontaires et même homicides, permet de mesurer la gravité du problème de la jeunesse [...]. De plus en plus, les mineurs adoptent une attitude provocatrice et, dans certains cas, de dévotion ou de mépris même, lorsqu'ils se trouvent confrontés aux autorités de police. »

Procès-verbal de palabre

Il n'y a, pour tout l'archipel, qu'un seul éducateur de milieu ouvert, un seul centre éducatif pour trente mineurs délinquants, aucun pour les filles. Les textes sur la liberté surveillée et la protection des jeunes majeurs ne s'appliquent pas en Nouvelle-Calédonie, et on n'y prononce pas de peine d'intérêt général... Les autorités coutumières perdent du terrain et lorsqu'on a fait le coup de poing sur les barrages, il est bien difficile, sans travail (le taux de chômage est de 12 % compte non tenu des tribus où, dans ce qui fonctionne comme un système d'assurance mutuelle, on n'est pas demandeur d'emploi), sans formation, de revenir à une vie « normale ». « Tout ce petit monde tourne en rond et fermenté. Les choses pour la jeunesse ne pourront que s'aggraver », prévient un magistrat.

Pourtant, parfois, « d'un coup de coutume », les choses s'arrangent. Il y a tout d'abord de l'ouverture d'esprit, qui ne sont pas forcément les qualités les mieux partagées par ces magistrats « d'oreilles ». (Il n'y a qu'un magistrat mélanésien) venus souvent à Nouméa « faire du 5.5 » (c'est le taux de change franc français-franc Pacifique), attirés par les avantages financiers (les traitements sont majorés de 70 %, les primes d'éloignement, de quinze à dix-huit mois de traitement versées par fraction au moment du départ et du retour) et les congés (six mois après trois ans de séjour).... On, tout simplement, passionnés par l'outre-mer, et tellement imbriqués dans la vie locale qu'ils n'imaginent pas retrouver un jour la grisaille d'un tribunal métropolitain.

Dans ces rares moments d'harmonie, le magistrat et le « petit chef » s'acceptent, à défaut de se comprendre tout à fait. Un regard, un geste qui passent, l'impression réciproque d'être reconnu. L'un est venu de métro-

polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

depuis, toujours amputé de son cœur : la salle d'audience. On a tout juste déblayé les gravats. Les boîtes de garage sont défoncées et le ciment m, déshépaté. Pour les procès d'assises, on se replie donc sur une salle de théâtre dépendant du foyer des œuvres laïques. Le jury est sur la scène, les avocats dans la fosse d'orchestre, et le public dans de moelleux fauteuils.

« Il ne manque plus qu'un rideau de velours rouge », ironise, outré de tant d'abandon, un magistrat. « Comment voulez-vous rendre la justice dans ces conditions ? » Lorsqu'on est l'un des vingt magistrats du tribunal population, dont la moitié n'a pas vingt ans, la délinquance juvénile s'est accrue de 400 % entre 1980 et 1984. Les filles, désormais, sont elles aussi concernées. Le nombre des infractions augmente, et leur gravité aussi. On « sniffie » de la colle. Et l'on découvre des champs de cannabis qui poussent très bien sous les tropiques. A priori, cela n'est guère « politique », mais qu'est-ce qui, ici, échappe à la politique ?

Dans un rapport envoyé au mois d'août dernier au garde des sceaux, le juge des enfants, Gérard Sénéchal écrit : « Les événements de novembre 1984 ont polé, ses Dalloz sous le bras, enchantés du soleil et de la mer si bleu indigo. L'autre, dans sa tribu, au milieu des champs d'ignames et de manioc, soucieux de ses règles à lui, qu'aucun livre ne contient. En short, les chausettes blanches tirées au cordeau sur les mollets, les gendarmes rédigent un très officiel procès-verbal « de palabre ». Si le délit est mineur et le parquet assuré qu'une sanction coutumière sera appliquée, ou que le délinquant purgura une peine de principe à la brigade, l'affaire sera classée sans suite.

C'est le schéma de base, pres-

AGATHE LOGEART.

Une audience de routine à Nouméa

NOUMÉA de notre correspondant

« **A**LORS c'est vous la terreur ? », a grommé le président, en levant un sourcil las sur Daniel T., solide gaillard aux épaules de délinquant. Le regard vissé au sol, selon l'habitude canaque, le « mauvais sujet » écoute, impassible, le rapport de gendarmerie qui le dépeint sous les traits d'un « meneur d'hommes partisan d'une indépendance anti-Blanc et ayant tendance à terroriser la population ». C'est le jour des audiences correctionnelles au palais de justice de Nouméa. Un jour comme un autre, sans éclat, réglé sur un scénario de routine, avec les prévenus qui se succèdent, tête basse et bouche cousue, sur fond de clicquetis de menottes et de chuchotements d'avocats. N'assistent que quelques bohémiens collés ici et là, la pièce carrelée ressemblerait fort à une salle de classe sans âme. Mais nécessité fait loi : à défaut d'une salle d'audience certifiée copie conforme (pour cause d'attentat à l'explosion), les affaires correctionnelles sont tranchées dans ce bâtiment annexé à la modernité froide et anguleuse. Heureusement, cela n'empêche guère les morceaux de bravoure. L'histoire retiendra que c'est en ces lieux, lors de la comparaison de manifestations indépendantistes avant le référendum, que Yéwéné Yéwéné, crânement juché sur un banc, exhortait ses troupes à « remplir les prisons » pour que « le tam-tam de Kanaky résonne dans le monde entier ».

Mais aujourd'hui, point de lyrisme dans le dossier de Daniel T., accusé d'avoir frappé à coups de bâton trois personnes âgées de sa tribu de Poé, à Touho (côte est). Il rentrait de la pêche, ce jour-là, et était copieusement éméché. « Pourquoi

terrorisez-vous des habitants de la tribu pour leurs convictions politiques ? », interroge le président, après avoir repoussé que les victimes n'adhèrent pas aux thèses du FLNKS. « J'étais saoué », balbutie le jeune Canaque, qui refuse de signer politiquement son acte. « Non seulement il s'est comporté comme un lâche au moment des faits, mais il reste lâche devant la juridiction », commente, irrité, le représentant du parquet. Verdict : huit mois de prison, dont la moitié avec sursis.

Un jour comme un autre donc, à l'échantillonnage éloquent : peu de prévenus surprenants (en l'occurrence une affaire de chèques falsifiés), pour une écrasante majorité de Canaques, mais aussi de Wallisiens, nouveaux venus dans les statistiques pénales. L'affaire L. est un grand pressé : sorti le matin de la prison du camp Est, il se glisse dès l'après-midi dans une villa pour chaparder des vêtements. « Vous aimez tant que ça le camp Est ? », ironise le président. Quant à son compare, petit « toulou » pieds nus et une boucle fichée dans l'oreille, il est maintenant un fermier du tribunal : multi-récidiviste chevronné, avec une prédilection pour les vols de voitures, il va subir sa quarantième condamnation. Après les grands procès politiques, l'émergence d'une délinquance de jeunes Wallisiens, cette deuxième génération des « immigrés du nickel », dont certains sont en proie au désespoir, est sans conteste l'événement marquant de la chronique judiciaire locale de ces dernières années. Les autorités commencent à s'alarmer sérieusement. Un jour

Enquête

au conflit néo-calédonien

Scènes de brousse

KONE de notre envoyée spéciale

SUR la route qui mène à Koné, trois cents kilomètres au nord de Nouméa, sur cette côte ouest aride et triste, de temps en temps, sommairement cloué en haut de deux bouts de bois, un panneau annonce une « station d'élevage ».

Réquisitionnés par les gendarmes mobiles, les rares hôtels de brousse sont transformés en casernes, où les troupes s'achètent au vent. Discrètement les blindés, anti-émeutes, des VBRG bleus attendent la réapparition des barrages. Les maisons des broussards, en planches assemblées comme on a pu, en tôle ondulée étouffante, entourent les villages. On prend alors un mauvais chemin de terre, et l'on arrive à la tribu de Tiouou.

Les vaches se baignent dans une mare laissée par le cyclone. Les poules traversent ces chemins où elles sont chez elles. Les « creeks » (ruisseaux) sont bien clairs et l'on y trouve des crevettes d'eau douce. Devant sa case, un homme tond la pelouse. Il y a plein de fleurs, et des enfants qui sourient. Incongrue au milieu des cases au toit de paille, une église, blanche et brisée, a l'air d'avoir été envoyée « en kit » d'Ile-de-France. La tribu vient de retrouver le paix.

Trois gendarmes tués

Et pourtant ! En l'espace de cinq mois, trois gendarmes ont été tués par ici. Le 28 avril, Rémy Maréchal, dans la tribu voisine de Néami, et ici même, le 30 septembre, l'adjudant Gérard Berne, quarante ans, et le gendarme René Robert, trente-cinq ans. Il ne s'agissait au départ que d'intervenir sur commission rogatoire des petits toubards de la brousse, voleurs d'armes, de voitures, de matériel hi-fi. Du très classique droit commun. Par un renseignement, les gendarmes apprennent que le « chef » de la bande, Antoine

Poadja, a trouvé refuge dans la maison de l'instituteur, sa petite amie. A pied, pour ne pas donner l'alerte, les gendarmes cernent la maison. Au lever du jour, poliment, ils frappent à la porte. Poadja est bien là, avec ses amis. Les jeunes gens tirent, un gendarme est tué. Si deux jeunes Canaques sont interpellés, les autres parviennent à prendre la fuite.

Le mythe des fugitifs est né. Pendant des mois, ils vont narguer les forces de l'ordre. De petits délinquants, ils deviennent des « potiques », voleurs d'armes et de voitures, de « matériel de transmission », au nom de l'idéologie. Connaissant la chaîne comme personne, ils savent se désintéresser à l'eau des « feuilles », ces longues lames creuses qui conservent la pluie. Chasseurs, pêcheurs depuis l'enfance, ils se nourrissent d'oiseaux, de cochons sauvages, des poissons des creeks. Les papayes poussent à profusion, et il est si facile de ramasser les ignames dans les champs. Parfois, ils redescendent dans les tribus améliorer leur ordinaire, tout surbidés d'une gloire de « Robins des bois » qui séduit la jeunesse, même si leurs hauts faits ne le justifient pas.

Et cela, les gendarmes le savent, bien décidés à mettre la main sur le meurtrier de leur collègue. Le 30 septembre, c'est un nouveau renseignement et une nouvelle catastrophe, au cours d'une calamiteuse opération de police judiciaire. Si autrefois il suffisait souvent de parlementer avec le chef pour qu'il convainque des délinquants de se rendre, ce temps-là est bien révolu. Ici, personne, sauf les rares indicateurs, ne parle plus. Les fugitifs sont bien là, cachés dans une cabane, tout en haut de la tribu. Ils ont vu, depuis un promontoire, l'arrivée peu discrète des gendarmes. Une nouvelle fois, ils tirent. Bien : deux morts.

Alors les gendarmes décident de « tenir » les tribus de la région. Pendant des semaines, le couvre-feu est déferlé, les identités contrôlées, le brousse organisé, les cases systématiquement fouillées, le travail aux champs interrompu. Les responsables coutumiers et le maire de Koné, Paul Naporéa, (FLNKS), poursuivis pour non-dénonciation de malfaiteurs et envoyés au camp Est. L'oncle du

maire, François, soixante-sept ans, décoré de la médaille militaire pour sa conduite pendant la guerre de 1940, se demande

femme du maire note qu'ils ont saisi « les serdales des enfants, et fait leurs besoins dans [mes] fleurs ». Les drapeaux de



Gendarmes mobiles en patrouille dans la brousse.

pourquoi il a tant voulu « défendre la tour Eiffel contre les Allemands » ? Lui aussi atterri au Camp Est.

Seul le cyclone chassera les gendarmes, soulagés de mettre fin à cette inutile guerre d'usure. Mais les traces sont profondes. Séraphin, l'instituteur de Tiouou, raconte la peur des tout-petits, le souffle coupé par cette omniprésence militaire. « La nuit, ils voyaient des ombres, comme des fantômes ». Depuis, ils désignent des armes, des hélicoptères. Choqués, les anciens ont vu les gendarmes « violer la forêt sacrée », réveiller, déshabiller, les guerriers endormis dans la montagne. Ils ont, sans le savoir, campé sur la tombe d'un grand chef. Plus prosaïque, la

Koraki, les portraits de Machoro, ont été détruits.

Alors la colère de la tribu est mortelle. On a gommé la mort des gendarmes, qui, après tout, se sont peut-être tués entre eux, ou ont été enlevés par les esprits. Et on a cherché les renégats qui, en renseignant les gendarmes, ont été une telle calamité sur la tribu. Leur sort sera tranché par la coutume. Et on prédit déjà qu'ils seront un jour ou l'autre « emboucanés » aux herbes. En attendant, comme dit Séraphin, « ça a fait avancer la conscience des gens ». Et si l'on était encore hésitant, l'on a désormais choisi son camp : « Il y a déjà eu Hienghène ».

comment le président du conseil des anciens de Tiouou, « Et puis ça. C'est ça votre justice ? Nous, la justice des Kanaks, on ne l'a pas encore faite. »

Est-ce un hasard si ce sont les mêmes gendarmes de l'escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale qui, après un séjour dans l'hostilité de Koné, ont tué d'une décharge de chevrotines le 6 novembre Léopold Dawano, dix-sept ans, dans la tribu de Saint-Louis.

La ferme du Blanc

Zone tribale, concédée par les missionnaires aux Mélanésiens bannis de leurs tribus, Saint-Louis, au cœur du grand Nouméa, est, depuis toujours, la hantise des forces de l'ordre. Explosive enclave. L'on y parle une espèce de pidgin mêlé de français, et tous les jeunes ont eu, un jour ou l'autre, à têter du tribunal ou du camp Est. Le sport national y est le harcèlement de la seule ferme du seul Blanc.

Une fois de plus, les choses, du « calage » aux accusations de vol de bétail, avaient dégénéré, quand, un petit jour, les gendarmes sont tombés sur Léopold Dawano et ses copains qui pêchaient à l'embouchure de la rivière. Les gendarmes, disent leurs supérieurs, « n'ont pas voulu tuer ». Les balles ont, après sommations, ricoché sur l'eau. « Si nous avions voulu tuer, avec les riot-guns, Dawano aurait été coupé en deux. Il est bien resté entier, mais mort. Et les voisins n'ont pas entendu les sommations : Que répondre aux gens de Saint-Louis quand ils réclament justice ? A la mère de Léopold Dawano, que l'on croise sur un chemin, à ces voisins dont le fils participait à la partie de pêche, et qui disent tout simplement « c'est dur à oublier » ?

Mais, dans le même temps, comment accepter quelques jours plus tard le viol d'une jeune infirmière, tout juste arrivée de métropole, par une dizaine de jeunes de cette même tribu ? Autre victime dont les indépendantistes ne trouvent rien de mieux à dire qu'il s'agit « soit d'une nymphomane, soit d'une personne entraînée par les services spéciaux, qui était en mission de reconnaissance... »

Ag. L.

La justice face

podés

Les choses sont le fruit de la justice. C'est la justice qui fait que les hommes sont libres. C'est la justice qui fait que les hommes sont égaux. C'est la justice qui fait que les hommes sont frères.

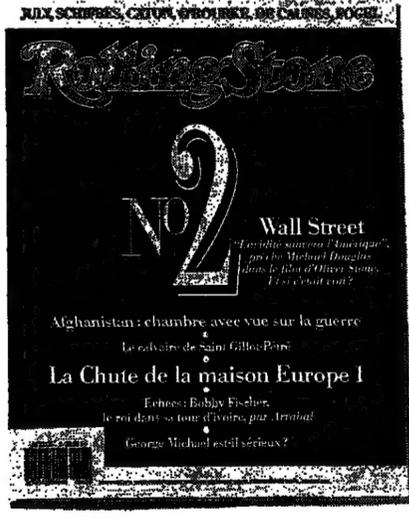


Les choses sont le fruit de la justice.

La justice est le fondement de toute société humaine. Elle est ce qui permet à des individus de vivre ensemble en harmonie, en respectant les droits de chacun. La justice est ce qui permet de résoudre les conflits de manière pacifique et équitable. Elle est ce qui permet de créer une société plus juste et plus libre.

QUE LA GUERRE EST JOLIE VUE D'ICI.

Chaque guerre a son hôtel. A Saïgon c'était la Caravelle; à Salisbury, l'Ambassadeur, à Beyrouth, le Commodore. Espions, mercenaires, trafiquants d'armes et reporters viennent s'y asseoir dans des coins sombres et suivre les explosions ou les incendies sans interrompre leur...
Afghanistan : Chambre avec vue sur la guerre, Rolling Stone n° 2 p. 26.



Rolling Stone
SI ÇA COMPTE, ON RACONTE.
PARAIT LE DEUXIÈME MERCREDI DU MOIS, 30€

Excm/Univis

Politique

La campagne pour l'élection présidentielle

«Le primaire» dans la majorité Ce n'est pas bonnet blanc blanc bonnet

M. Raymond Barre indique, dans une interview publiée par *Lyon-Figaro*, le mercredi 10 février, qu'il n'a pas l'intention d'accrocher le rythme de sa campagne. « Pourquoi voulez-vous, alors que le seul candidat qui compte, c'est à dire le candidat socialiste, n'est pas entré en campagne, mes efforts et mes intentions ? », demande M. Barre. « Pourquoi voulez-vous que je ne m'engage point maintenant ? [...] Je ne vois pas me mettre à gambader [...] J'ai arrêté mon plan de campagne, je n'ai pas l'intention de le modifier. » Le député du Rhône ajoute : « Ce ne sont pas des variations de sondages qui vont m'entraîner à modifier ma ligne de conduite. »

La veille, au cours du journal du soir sur Antenne 2, M. Barre avait déclaré, au sujet de la « primaire » qui le met en concurrence avec M. Jacques Chirac : « Nous représentons des conceptions différentes, nous avons des projets qui ne sont pas identiques et nous avons des personnalités qui n'ont pas les mêmes aspects. [...] Je sais bien que l'on cherche à uniformiser. Il est très important que l'on se rende compte que ce n'est pas bonnet blanc bonnet. » Le député du Rhône a, d'autre part, observé : « Certains disent : il n'est là que pour la cas où il serait un recours ; comme il n'y a pas besoin de recours il veut mieux qu'il ne soit pas là. Vous connaissez ce raisonnement. [...] Il est intéressant. »

PROPOS ET DÉBATS

M. Rocard

Cinquante-sept ans

M. Michel Rocard affirme, dans un entretien qui doit paraître le samedi 13 février dans *Jours de France* : « J'ai un système nouveau en bon état. Ni le destin de la France ni le mien ne s'arrêteront en 1988. » « Je n'ai que cinquante-sept ans et une santé de fer, ajoute le député des Yvelines. Ma position est forte, je tiens le bon bout. Pourquoi voudriez-vous que je me sente malheureux ? [...] Aujourd'hui, le PS a intégré mes idées. Mon offensive pédagogique a réussi. Le plus grand cadeau que la gauche pouvait me faire, c'est d'être capable de revenir au pouvoir sans paniquer les Français, ni les chefs d'entreprise, ni nos partenaires étrangers. Pour être modeste, la balance des paiements a contribué autant que moi à faire évoluer les esprits. Il n'empêche, je ressens là comme une légitimation profonde. »

M. Baylet

Le seul capable

M. Jean-Michel Baylet, président d'honneur du MRG et ancien secrétaire d'Etat dans le gouvernement de M. Laurent Fabius, s'est déclaré, le mercredi 10 février, lors de « Télématin » sur A2, pour une nouvelle candidature de M. François Mitterrand, qui est « le seul [...] capable de rassembler très largement au-delà des classes politiques traditionnelles ». En cas de victoire de M. Mitterrand, M. Baylet n'est pas partisan de la dissolution de l'Assemblée nationale et souhaite que le président réélu « compose un gouvernement le plus largement ouvert possible, qui, en tout cas, comporterait un certain nombre de personnes et de personnalités politiques qui sont actuellement dans la majorité et dans l'opposition. »

M. Le Pen

Les septuagénaires

M. Jean-Marie Le Pen, candidat du FN à l'élection présidentielle, a observé, le mardi 9 février à Blois (Haut-Rhin) : « La génération Mitterrand, c'est la génération des septuagénaires [...] c'est la génération de l'illettrisme, du chômage, de la nouvelle pauvreté, du SIDA, de la drogue, du recul de la France, de la paralysie de la construction européenne, de la disparition des agriculteurs et de la décadence. » A propos de l'affiche portant ce slogan, le député de Paris a continué : « Représenter, avec l'affiche d'un enfant, le gouvernement de l'avortement est une erreur comparable à celle qui, en 1981, a consisté à faire dire un socialiste assis avec une affiche sur laquelle se trouvait une église. »

Premiers comités de soutien pour M. Barre et renfort de treize présidents de région

M. Raymond Barre officiellement candidat, ses comités de soutien peuvent commencer à sortir du secret dans lequel ils étaient soigneusement préparés. Comme prévu dans chaque département, ils vont prendre la place des associations REEL qui ont été dissoutes dès le lundi 8 février. Le fondateur de ce réseau, M. Charles Millon, est désormais délégué général aux comités de soutien. L'équilibre entre les anciens animateurs de ce réseau et les personnalités des diverses composantes de l'UDF a parfois été délicat à trouver. Ce dosage transparent dans les titres donnés aux membres de ces comités de soutien. Une centaine de neuf départements est déjà comités.

Pyénées-Atlantiques : coprésidents, MM. François Bayrou (député CDS) et Alain Lamassouze (député PR) ; membres, MM. Henri Grosset (président du conseil général) et Jacques Moutet (sénateur gauche démocrate).
Calvados : coordinateur, M. Jean-Marie Girault (sénateur PR) ; membres du collectif, MM. Michel d'Ornano (député PR) et président du conseil général, Philippe de Bourgoing (sénateur PR) ; Jacques Descours-Descazes (sénateur RI) et Francis Saint-Héliar (député PR).

Indre-et-Loire : président d'honneur, M. Jean Royer (député non inscrit) ; vice-président d'honneur, MM. André Bohl (sénateur UDF) et Jean Delanoue (sénateur RI) ; président, M. Nicole Gautras (conseiller général NI).
Moselle : président, M. Jean-Marie Rauech (sénateur Union centriste) ; vice-présidents : MM. André Bohl (sénateur Union centriste), Denis Jacquet (député PR), Jean Seiffinger (député CDS).

PROPOS ET DÉBATS

M. Rocard

Cinquante-sept ans

M. Michel Rocard affirme, dans un entretien qui doit paraître le samedi 13 février dans *Jours de France* : « J'ai un système nouveau en bon état. Ni le destin de la France ni le mien ne s'arrêteront en 1988. » « Je n'ai que cinquante-sept ans et une santé de fer, ajoute le député des Yvelines. Ma position est forte, je tiens le bon bout. Pourquoi voudriez-vous que je me sente malheureux ? [...] Aujourd'hui, le PS a intégré mes idées. Mon offensive pédagogique a réussi. Le plus grand cadeau que la gauche pouvait me faire, c'est d'être capable de revenir au pouvoir sans paniquer les Français, ni les chefs d'entreprise, ni nos partenaires étrangers. Pour être modeste, la balance des paiements a contribué autant que moi à faire évoluer les esprits. Il n'empêche, je ressens là comme une légitimation profonde. »

M. Baylet

Le seul capable

M. Jean-Michel Baylet, président d'honneur du MRG et ancien secrétaire d'Etat dans le gouvernement de M. Laurent Fabius, s'est déclaré, le mercredi 10 février, lors de « Télématin » sur A2, pour une nouvelle candidature de M. François Mitterrand, qui est « le seul [...] capable de rassembler très largement au-delà des classes politiques traditionnelles ». En cas de victoire de M. Mitterrand, M. Baylet n'est pas partisan de la dissolution de l'Assemblée nationale et souhaite que le président réélu « compose un gouvernement le plus largement ouvert possible, qui, en tout cas, comporterait un certain nombre de personnes et de personnalités politiques qui sont actuellement dans la majorité et dans l'opposition. »

M. Le Pen

Les septuagénaires

M. Jean-Marie Le Pen, candidat du FN à l'élection présidentielle, a observé, le mardi 9 février à Blois (Haut-Rhin) : « La génération Mitterrand, c'est la génération des septuagénaires [...] c'est la génération de l'illettrisme, du chômage, de la nouvelle pauvreté, du SIDA, de la drogue, du recul de la France, de la paralysie de la construction européenne, de la disparition des agriculteurs et de la décadence. » A propos de l'affiche portant ce slogan, le député de Paris a continué : « Représenter, avec l'affiche d'un enfant, le gouvernement de l'avortement est une erreur comparable à celle qui, en 1981, a consisté à faire dire un socialiste assis avec une affiche sur laquelle se trouvait une église. »

La fin du voyage du président de la République à la Réunion

M. Mitterrand : « J'attends la suite le cœur en paix »

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
de notre envoyé spécial

Saint-Benoît, vingt-trois mille habitants sur la côte est de La Réunion, invite à laisser aller. M. Mitterrand n'y a pas résisté, d'autant que, pour la dernière étape de son voyage dans ce département d'outre-mer, il a été accueilli par un maire socialiste « mitterrandolâtre », comme dirait M. Lang et des banderoles à l'union. « *Touton stendo, larges pas* », « *Belitrand, l'ime ton sur ce président « qui incarne si magnifiquement la France » et auquel il doit le commencement de sa « vraie vie ». Comment résister ?* »

« Encore ! », a dit M. Mitterrand lorsque l'orchestre et ses danseuses ont voulu lui offrir la parole. « Encore ! et l'on a joué *Petit fleur aimé*, une manière de Marcellise de l'île, officiellement qualifiée de « chansonnette créée ». Le refrain dit ceci : « *P'tit fleur aimé, p'tit fleur aimé, à moi toujours, coc'c'es l'amour* », comment résister ? Mitterrand a commenté à hocher la tête, tout doucement, en rythme. La foule chantait. Il a murmuré, lui aussi, sous contre-jour avec la jeune chanteuse qui lui avait tenu le micro.

On l'avait vu, en décembre 1985, danser avec M^{me} André Kolingba, épouse du président de la République centrafricain. Mais chanter, même inaudible, jamais ! Il fallait que le climat fut exceptionnel. Sa chanson à lui, le discours qui suivit, ne fut pas triste non plus. M. Mitterrand a parlé de la Révolution française, de l'abolition de l'esclavage, du colonialisme et de son « esprit de caste, de soumission », des « fausses hiérarchies aujourd'hui vermoulu », des « droits du travail, de la femme, de l'enfant », du droit « encore souvent illusoire à la rémunération nécessaire, à la justice dans les conflits sociaux », et, en regard de cette énumération, de la difficulté qu'il y a à faire entrer dans la vie quotidienne des intentions et des lois généreuses.

Pour la bonne forme

Comme on l'appréhendait beaucoup en ce haut lieu du modeste socialisme réunionnais, il y est allé d'un couplet final à sa façon, en guise de remerciement adressé à tous ces gens qui entourent bien le voir encore longtemps à l'Elysée. « Merci pour l'espérance, a-t-il dit. Je vous quitterai avec un peu plus de force en moi-même, pour avoir retrouvé l'élan que je ressens, l'élan qui vous habite. Parce que, pour réussir, il faut y croire. Et le vouloir. »

L'assistance avait tout l'air d'y croire. La question est donc venue dans le rythme de ce qui précérait : « Vous le voulez ? » « Oui », a crié la foule. « Alors j'attends la suite le cœur en paix. »

La phrase, de celles qui font plaisir à l'auditeur, peut être interprétée dans un sens ou dans un autre.

Une lettre de M^{me} Michaux-Chevry

Nous avons reçu de M^{me} Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat chargée de la francophonie, la mise au point suivante :

« Dans le *Monde* du 27 janvier, en page 7, Daniel Carton écrit à propos du premier tour de l'élection présidentielle, dans un article consacré à la campagne de M. Raymond Barre : « Aux Antilles, où M. Barre se rendra du 18 au 21 mars, M^{me} Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat RPR, a déjà entamé les représailles contre les compagnons tentés de lui fausser compagnie. »

Je ne peux qu'apporтер le démenti le plus catégorique à de telles informations dont je n'ai aucune idée. Elles ne peuvent être publiées sans que la moindre preuve ou la moindre illustration en soit fournie. Aucune « représaille » n'a été entreprise contre quiconque. Tout au contraire, mon attitude, comme celle de Jacques Chirac, consiste à favoriser l'union de l'ensemble de la majorité dans la perspective de la prochaine élection présidentielle où mes amis et moi-même aurons le plus grand plaisir de nous retrouver. Tout commentaire visant à nous détourner de cette voie et à semer dans nos rangs des ferments de division est voué par avance à l'échec. »

EN BREF

Un maire communiste exclu du PCF. — Le maire communiste de Saint-Benoît-du-Sault (Indre), M. Jean Chatelet, vient d'être exclu du PCF auquel il avait adhéré en 1963. Alors qu'il figurait parmi les vingt premiers maires à avoir apporté leur soutien à M. Pierre Juppé le *Monde* daté du 15-18 novembre 1987), son exclusion du parti a été, toutefois, assez longue à intervenir, sa cellule, assez instance théoriquement habilitée à le prononcer, s'y étant refusée. Une cellule « bis » a été mise en place par un nouveau secrétaire et l'exclusion du maire a été prononcée. (Corresp.)

Les salariés du groupe Prisma-Press ont obtenu la publication d'un communiqué précisant leur opposition à cette mesure. Mais la direction a refusé cette demande.

RECTIFICATIF. — Deux erreurs se sont glissées dans le compte rendu de l'élection partielle de Dou-de-Bretagne (Ile-de-Vierge), publié dans nos éditions du 9 février. M. Michel Enou, qui a été élu au premier tour, appartenant au RPR (et non au CDS), tandis que M. Adrien Marlier-Grandjean, élu au second tour, est proche du MRG.

Le chef de l'Etat estime que « le comportement de RFO n'est pas digne de sa mission »

Le chef de l'Etat estime que « le comportement de RFO n'est pas digne de sa mission »

Après avoir déclaré à la Réunion, le mardi 9 février, que la date choisie par le gouvernement pour organiser les élections territoriales en Nouvelle-Calédonie (le 24 avril, le même jour que le premier tour de l'élection présidentielle) « est un côté pour le moins saugrenu », interrogé sur le point de savoir s'il saisirait ou non le Conseil constitutionnel à ce sujet, il a ajouté : « Il faut réfléchir à cette question. S'il reste des voies de droit, elles sont à étudier. » La décision du gouvernement, a-t-il remarqué, a fait l'objet « d'un décret simple que l'on n'avait pas à me soumettre. Si j'avais eu à donner mon avis, j'aurais dit que c'est un acte qui est probable que j'aurais posé quelques questions. »

Interrogé sur les raisons pour lesquelles il a refusé une interview à RFO (Radio France Outre-mer), contrairement à la tradition, le chef de l'Etat a déclaré : « Quand existe une situation de monopole ou de quasi-monopole, le danger de ce qui est en disposition au nom de la nation, c'est de servir le pluralisme. Dans une République démocratique comme la nôtre, on ne peut pas accepter que l'information ne soit pas le produit de savoir et de réflexion. Le comportement de RFO n'est pas digne de la mission qui lui a été dévolue. Il n'y a aucune raison de le conforter. » Il n'y a rien de plus, a-t-il encore déclaré à ce propos, que la tentation totalitaire. »

Un enjeu

Au moment où le chef de l'Etat met vivement en cause l'audiovisuel public d'outre-mer, le premier ministre, M. Jacques Chirac, annonce que, à partir du 5 avril, l'essentiel du programme d'Antenne 2 sera diffusé presque en direct, après transmission par le satellite Telecom 1, dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ces cinq stations locales (sur les neuf que compte RFO) disparaissent en effet d'un deuxième canal depuis quatre ans. Mais celui-ci n'est actuellement que quelques heures par jour, et au moyen de programmes choisis dans les grilles des trois premières chaînes et envoyés par cassettes, donc avec retard.

L'arrivée d'Antenne 2 se double d'un autre changement à RFO : les journaux nationaux et internationaux, jusqu'ici présentés localement à partir d'images envoyées de métropole, seront, à partir d'avril, directement fabriqués en métropole. Question d'efficacité et de rapidité, selon la direction. Cela permettra un meilleur contrôle de ces informations, protestent en revanche les destructeurs de la chaîne.

M. C. L.

La réélection de Cap-Y

« Une mesure possible », dit le juge des

Le juge des référés de la Cour administrative d'Appel de Paris a déclaré, le 10 février, que la réélection de Cap-Y (Yvelines) est possible. Le juge a été saisi par un électeur qui contestait la réélection de Cap-Y (Yvelines) au conseil municipal de la commune de Cap-Y, le 10 février 1987. Le juge a déclaré que la réélection de Cap-Y est possible, car elle n'est pas contraire à la loi. Le juge a également déclaré que la réélection de Cap-Y est possible, car elle n'est pas contraire à la loi.

Le juge a également déclaré que la réélection de Cap-Y est possible, car elle n'est pas contraire à la loi. Le juge a également déclaré que la réélection de Cap-Y est possible, car elle n'est pas contraire à la loi.

MEDECINE

Urgences sans

Le 31 décembre dernier, mille de nos lecteurs ont été saisis par l'article de Cap-Y (Yvelines) paru dans le *Monde* du 15-18 novembre 1987. Ce jour-là, le maire de Cap-Y, M. Jean-Louis Bouchet, avait annoncé qu'il se présentait à nouveau à la tête de la commune. Le maire de Cap-Y, M. Jean-Louis Bouchet, avait annoncé qu'il se présentait à nouveau à la tête de la commune.

Le maire de Cap-Y, M. Jean-Louis Bouchet, avait annoncé qu'il se présentait à nouveau à la tête de la commune. Le maire de Cap-Y, M. Jean-Louis Bouchet, avait annoncé qu'il se présentait à nouveau à la tête de la commune.

Le maire de Cap-Y, M. Jean-Louis Bouchet, avait annoncé qu'il se présentait à nouveau à la tête de la commune. Le maire de Cap-Y, M. Jean-Louis Bouchet, avait annoncé qu'il se présentait à nouveau à la tête de la commune.

Le maire de Cap-Y, M. Jean-Louis Bouchet, avait annoncé qu'il se présentait à nouveau à la tête de la commune. Le maire de Cap-Y, M. Jean-Louis Bouchet, avait annoncé qu'il se présentait à nouveau à la tête de la commune.

NOUVEAU SUR 36-15 LEMONDE

La LIBRAIRIE du Monde

AVEC LA PROCURE

FAITES VOUS LIVRER TOUS LES LIVRES CITES PAR LE MONDE

36-15 code LEMONDE ou 36-16 LM16

Eteignez en entrant

Handwritten signature or note at the bottom of the page.

مكتبة العالم

Société

Le Monde • Jeudi 11 février 1988 • 11

JUSTICE

Le syndicat de la magistrature et la chancellerie

Nominations « politiques » et « chasse aux sorcières »

Le Syndicat de la magistrature a dénoncé, mardi 9 février, dans une conférence de presse réunie à Paris, la « préfectoralisation » de la magistrature. S'appuyant sur le « projet de loi » n° 100, adopté par le conseil des ministres le 21 décembre 1987, les projets de nominations élaborés par le ministère de la justice et qui doivent être soumis au Conseil supérieur de la magistrature le 25 février, le SM considère qu'à trois mois de l'élection présidentielle, la chancellerie met en avant des candidatures très « politiques » de magistrats membres ou proches de la trans-océanique APM (Association professionnelle des magistrats).

Chant nommément une dizaine de magistrats, dont certains seraient membres du RPR et voués à une promotion rapide, le SM estime que le garde des sceaux, qui juge inacceptable une appartenance politique de gauche avec l'exercice des fonctions de magistrat, n'en est guère choqué lorsqu'il s'agit de magistrats de droite : pour le SM, « il s'agit d'un mouvement dangereusement politisé à trois mois de l'élection ».

La situation est pour le SM d'« une gravité sans précédent (...) » et la stratégie du garde des sceaux a atteint « les limites du supportable ».

La liste de nominations prévues ferait, en effet, il des usages et notamment de l'ancienneté, critère traditionnel de choix, permettant à des magistrats moins anciens — et parfois moins gradés — d'occuper des postes-clés, notamment au parquet, plus en raison de leurs affiliations politiques que de leur compétence. Le SM veut d'envoyer au Conseil supérieur une note détaillée à ce sujet, avant sa prochaine réunion.

L'affaire de Marseille

A la chancellerie, on semble s'étonner de cette prise de position. Si l'on n'y conteste pas qu'une dizaine de magistrats sur les soixante-dix concernés par le mouvement soient proches de la majorité, la proportion (à peine plus de 15%) correspond à l'influence de l'AFPM dans le corps judiciaire. C'est pourquoi on estime que « tout est motif à politique avant les élections. En période électorale, c'est de la désobéissance. Tous les coups sont bons ».

L'attaque du SM est perçue en réalité comme une riposte à l'affaire des « plombiers » chargés — vrai-

semblablement sur ordre de l'Élysée — d'écouter un huisser du CSM, soupçonné d'avoir organisé des trahisons.

Par ailleurs, le SM a vivement critiqué la position du garde des sceaux sur la « bavure » de Marseille. Il n'y a pas eu de « flottement » au parquet de Marseille, estime le syndicat, contrairement aux déclarations télévisées d'Albin Chalandon. Les magistrats qui avaient l'intention d'ouvrir une information pour « homicide involontaire » et de plaquer le policier sous contrôle judiciaire en avaient averti la direction des affaires criminelles et des grâces, conformément à deux notes du directeur de cabinet du garde des sceaux. M. Paul-André Sadon, en date du 5 mai et du 21 septembre 1987.

Dans ces notes, on demandait avec insistance aux parquets d'alerter dans les meilleurs délais, le ministre des affaires concernant les atteintes à l'ordre public, spécialement celles qui relèvent de la loi du 9 septembre 1986 relative au terrorisme, celles qui mettent en cause soit comme victime, soit comme auteur des représentants des forces de l'ordre (...) et de transmettre au plus vite tous les éléments d'information utiles et vos propositions ».

Consigne qui fut respectée à la lettre par le parquet de Marseille. La chancellerie, en retour, ordonna à la signature générale, l'ouverture d'une information pour « recherche des

causes de la mort » et la libération immédiate du policier.

Dans la soirée du 9 février, M. Paul-André Sadon a reçu — très brièvement — des représentants du Syndicat de la magistrature (ils avaient demandé une entrevue au garde des sceaux) à propos de M^{me} Mireille Imbert Quareta (membre du SM) chef du bureau de l'exécution des peines à l'Administration pénitentiaire récemment écartée de ce poste et nommée depuis chargée de mission (Le Monde du 2 février). M. Jean-Pierre Dutilleul, sous-directeur de l'Administration pénitentiaire, avait aussitôt démissionné en signe de protestation. Le SM entendait dénoncer la « chasse aux sorcières » dont il s'estime victime comme on pouvait s'en douter. L'entrevue n'a pas permis d'aboutir à un apaisement.

Ag. L.

« La « bavure » de Marseille : mise en liberté du policier refusé. — La demande de mise en liberté déposée par M^{me} Jean-Claude Vélard, Sophie Bonté et Marc Gréco, avocats de M. Jean-Pierre Aveline, à Marseille a été refusée mardi par M. Philippe Labregère, juge d'instruction chargé du dossier. Le magistrat a argumenté ce refus en se fondant sur la nécessité de poursuivre les investigations et sur la permanence du trouble apporté à l'ordre public.

La rétention des Cap-Verdiens à Orly

« Une mesure pénible, mais qui a pris fin » dit le juge des référés

Saisis en référé par neuf ressortissants de l'archipel du Cap-Vert victimes d'une rétention administrative prolongée, M^{me} Huguette Le Foyer de Costil, premier vice-président du tribunal de grande instance de Paris, a rejeté, le mardi 9 février, les demandes présentées par leur conseil sans se prononcer sur les « voies de fait » reprochées au ministre de l'Intérieur.

Arrivés le 27 décembre 1987 à l'aéroport d'Orly, les Cap-Verdiens, pourtant titulaires de visa, avaient été interpellés par la police de l'air et des frontières (PAF). Il est vrai que, depuis la loi du 9 septembre 1986, la signature portée par les missions diplomatiques sur un passeport n'a plus aucune valeur, puisque la PAF peut apprécier les conditions de séjour, les moyens d'existence et de rapatriement d'un étranger avant de lui autoriser l'entrée du territoire.

Cinq des Cap-Verdiens — dont deux enfants — recevaient cette autorisation après trois jours de « rétention » dans la zone internationale d'Orly et de multiples démarches effectuées par le consul du Cap-Vert en France, M. Severino Soares Almeida. Les quatre autres possédaient un billet de retour, des certificats d'hébergement et une somme d'argent pour les fonctionnaires de la PAF ont pourtant jugé insuffisante malgré la caution du consul. Aussi seront-ils « retenus » deux jours de plus avant d'être placés dans un avion en partance pour Dakar le 10 février 1988.

Le 3 février, les avocats des neuf Cap-Verdiens avaient demandé au juge des référés de constater les voies de fait commises par les fonctionnaires de police sous la responsabilité du ministre de l'Intérieur, considérant que leurs clients avaient été victimes de « séquestration d'expulsion illégales ». En outre, ils demandaient au magistrat d'ordonner au ministre de l'Intérieur d'organiser immédiatement, et à ses frais, le retour des expulsés à l'aéroport d'Orly (Le Monde du 5 février).

Dans son ordonnance, M^{me} Le Foyer de Costil se borne à constater que si le juge des référés a le pouvoir de faire cesser un trouble manifestement illicite, il « ne saurait ordonner une mesure devenue inopérante au moment où il se prononce », argument qui intriguera les juristes ayant critiqué la décision rendue contre M. Le Pen dans l'affaire du « détail ».

En l'occurrence, le magistrat précise que, « à supposer établies les voies de fait alléguées, qui pourraient seules justifier notre compétence, la demande tend non pas à ce qu'il soit mis fin au séjour forcé des personnes concernées à l'intérieur de l'aéroport d'Orly dans le cadre d'une rétention administrative, mais à ce que leur retour en France soit organisé, ce qui constituerait à l'évidence une demande en réparation d'un préjudice (...) ; même si l'on peut relever le caractère pénible de la mesure dont les demandeurs ont été l'objet, il demeure que la situation dans laquelle ils se trouvaient placés, et dont ils critiquent les modalités d'application, a pris fin de sorte que, en cet état, il ne peut y avoir lieu à référé ». Ce développement juridique avait sans doute été prévu par les fonctionnaires de la PAF, qui avaient pris soin d'empêcher les Cap-Verdiens de consulter leurs avocats pendant leur rétention.

MAURICE PEYROT.

MÉDECINE

Urgences sans secours

Le 31 décembre dernier, veille de Noël, à Clamart (Hauts-de-Seine), devant l'hôpital Antoine-Béchère, Eric Pernot, un jeune homme de dix-huit ans, sort d'une consultation. Il est accompagné de son amie Sophie. Alors qu'il traverse la nationale 306, une voiture le trottoir. Il est blessé très gravement à la tête.

Sophie se précipite aux urgences pour demander de l'aide. Personne, semble-t-il, n'accepte d'aider. Sophie retourne auprès d'Eric. Sophie retourne auprès d'Eric en train d'agoniser. Entre-temps, un conducteur d'autobus avertit les secours par radio. Vingt minutes plus tard, le SAMU arrive enfin. Trop tard, Eric mort. A quelques mètres de l'hôpital Antoine-Béchère...

Au mois de janvier, le père d'Eric a porté plainte contre X afin de déterminer les responsables de l'accident.

Aujourd'hui, le directeur de l'hôpital, M. Baur, ne comprend pas : « Les urgences sont situées à 400 mètres du lieu de l'accident, nous expliquent-ils. Dès que nous avons été prévenus de l'accident, nous avons averti Police-Secours. Un chauffeur de bus les avait déjà prévenus ainsi que le SAMU. Immédiatement, nous avons préparé le bloc opératoire et alerté les chirurgiens. Quelques minutes plus tard, un médecin et deux infirmières se sont rendus sur les lieux de l'accident. Le jeune blessé avait une fracture du rocher. L'issue était irréversible. Le jeune homme ne pouvait être transporté qu'en véhicule spécialisé. » Un transport immédiat en brancard n'aurait-il pas suffi ?

POLICE

Au mois d'avril

Cinq cent mille cartes d'identité informatisées dans les Hauts-de-Seine

La nouvelle carte d'identité dite infalsifiable et informatisée devrait entrer en service le 2 avril prochain dans le département des Hauts-de-Seine, dont M. Charles Pasqua fut sénateur jusqu'en 1981.

De format un peu plus grand que celui d'une carte de crédit, la nouvelle carte comporte la photo, obligatoirement en couleurs, de son titulaire, son nom, ses prénoms, date et lieu de naissance, son domicile et sa signature. Pour rendre plus difficile le travail des faussaires, les couleurs sont de teintes pastel, plus difficiles à reproduire. La carte comprend également un filigrane et un fil de sécurité avec l'inscription « République française » en lettres microscopiques, devenant illisible en cas de photocopie. Et dans ce dernier cas, les couleurs des inscriptions portées avec des encres réfléchissantes se modifient. La carte est entièrement plastifiée, sa couverture étant indéchirable du papier.

La nouvelle carte, qui sera d'abord réservée aux premières demandes ou au renouvellement, devrait être diffusée à

500 000 exemplaires dans un premier temps. Sa généralisation dépendra largement des prochains résultats électoraux, une majorité de gauche étant susceptible de remettre en cause, comme en 1981, un procédé qui, sur le plan technique comme sur celui des libertés publiques, ne présente pas, estime-t-elle, que des avantages. C'est sans doute en tenant compte de ce risque que M. Pasqua a demandé à ses services de forcer l'allure pour rendre irréversible, autant que faire se peut, la nouvelle carte d'identité.

Celle-ci était l'une des priorités de la nouvelle majorité lorsqu'elle est arrivée au pouvoir en mars 1986. Consultée, la Commission informatique et libertés avait d'abord émis de profondes réserves, portant notamment sur le caractère obligatoire ou facultatif de la carte, et, plus généralement, sur les modes de gestion des informations recueillies lors de son établissement comme sur la durée de leur conservation (Le Monde du 3 juillet 1986). Le 21 octobre 1986, le CNIL avait

également mis en garde le gouvernement à propos des empreintes qui seront relevées lors de l'établissement de la carte, mais qui ne seront pas portées sur le document lui-même (Le Monde du 28 octobre 1986).

Tout en tenant compte de ces différents avis, le gouvernement avait néanmoins maintenu ce projet. Il semble pourtant avoir rencontré plus de difficultés que prévu. Et la nouvelle carte, qui devait d'abord être distribuée dans la Seine-Saint-Denis (département de M. Pandraud) et les Hauts-de-Seine, ne le sera plus que dans ce dernier département. La véritable menace contre l'ambitieux projet de M. Pasqua réside, au demeurant, moins dans une potentielle alternance politique que dans les complications techniques — et les coûts — de sa mise en œuvre. Sans parler des difficultés administratives de toutes sortes que le projet est susceptible d'induire. L'embouteillage des services qui délivrent un titre de séjour informatisé aux étrangers résidant en France en donne une première idée.

G. M.

Le premier projet de pièces d'identité infalsifiables

La Cour des comptes juge sévèrement les dépenses engagées de 1978 à 1981

Le projet de documents d'identité infalsifiables lancé par M. Valéry Giscard d'Estaing et abandonné par la gauche a coûté aux contribuables : au minimum 289 291 967 francs, si l'on en croit un rapport de la Cour des comptes rédigé en 1987 et cité mardi 9 février par l'Agence France-Press.

Ce projet portait sur les titres de séjour délivrés aux étrangers et sur les cartes d'identité, non obligatoires, réservées aux Français. Le rapport de la Cour des comptes parle, à propos de ce projet lancé par le gouvernement de M. Raymond Barre à partir de 1978, de « coûts considérables » et de « marchés suspects » en raison de l'absence d'appel d'offres. Il regrette aussi l'« impréparation technique » qui a présidé au lancement de ce projet et insiste sur la « volonté politique » du gouvernement de l'époque de « créer une situation irréversible » sur laquelle la gauche ne pourrait revenir.

Interrogé mardi à Antenne 2 sur cette affaire, M. Barre a assuré qu'il ne s'était pas « occupé de ce genre de chose » et s'est dit convaincu que son ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Christian Bonnet, ne pouvait être accusé de « marché suspect ».

Le projet de cartes d'identité informatisées et infalsifiables avait été abandonné par le gouvernement de M. Pierre Mauroy par décret du 23 octobre 1981. « Le président de la République a affirmé à de nombreuses reprises qu'il ne voulait pas de ce fichage, qui serait très dangereux pour les libertés individuelles », avait fait valoir, en guise d'explication, le ministre de l'Intérieur. Or, il avait alors été demandé de cesser la délivrance de ces nouvelles cartes aux préfetures des départements où elles avaient commencé à être mises en service : Hauts-de-Seine, Val-d'Oise et Yvelines. Trois centres de fabrication existaient déjà, et déjà le ministre de l'Inté-

rieur estimait la note un peu « salée » : 100 millions de francs pour la mise au point du projet et la création de centres de fabrication (Le Monde du 15 septembre 1981).

En octobre 1981, un rapport sur la réorganisation des services informatiques du ministère de l'Intérieur avait été demandé à l'inspection générale de l'administration (IGA). Ce rapport qualifiait la sous-direction de l'Informatique de la place Beauvau d'« empire incertain et baroque où jamais l'ordre n'émergeait du chaos ». Etait principalement visé le patron de cette sous-direction, M. Bernard Martinage, un « tantinet mégalomane », selon l'un de ses collaborateurs de l'époque. M. Martinage avait fait fabriquer et diffuser des spécimens de la nouvelle carte informatisée à son nom et avec sa photo (voir d'autre part).

Selon le rapporteur de la Cour des comptes cité par l'AFP, M. Martinage a mis en œuvre ce projet « seul », tout en bénéficiant d'un « appui complet des échelons de direction politique ». Le même rapporteur estime que l'absence d'appels d'offres fait qu'« un certain nombre de marchés suspects », leur intitulé semblant « tendre à l'épave des principaux constructeurs une bienveillance proche de la complaisance ».

« Au total, les sociétés concernées ont réclamé à l'État, pour les années allant de 1982 à 1985, la somme de 452 000 000 francs. Après négociation, ces remboursements ont été ramenés à environ 35 millions de francs.

Pour ce qui est du projet de titre de séjour pour les étrangers que la gauche avait repris à son compte, 800 000 exemplaires de ce titre ont été mis en circulation pour 4 200 000 francs vivants en France. Le rapporteur estime cependant que, techniquement, ce n'est pas une réussite : le portrait du titulaire « est de très mauvaise qualité ». De plus, le centre chargé du traitement de ces documents à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) « a été rapidement saturé, et sa situation a été qualifiée de « catastrophique » en juillet 1985 par la commission de l'Informatique du ministère de l'Intérieur. Les délais étaient devenus tels que ces titres de séjour n'arrivaient parfois dans les préfetures que « peu avant, voire après, la date de fin de séjour de son titulaire ».

B.-L. G.

Des marchés de gré à gré

Dans une note interne, un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur signale que l'architecte choisi pour la construction des centres de fabrication de la carte d'identité l'a été « de gré à gré, sans mise en concurrence ». « Il peut paraître curieux, ajoute de fonctionnaire, que, dans le même temps, cet architecte soit chargé des plans de la résidence principale du sous-directeur de l'Informatique ».

SCIENCES

Une coopération internationale s'engage pour produire de l'énergie thermonucléaire à des fins civiles

Une vaste collaboration internationale s'engage en vue de produire de l'énergie par fusion thermonucléaire contrôlée. Les douze États de la CEE viennent en effet de donner leur aval à une coopération entre la Communauté, les États-Unis, le Japon et l'URSS pour la mise au point, d'ici à la fin de 1990, d'un avant-projet de réacteur thermonucléaire expérimental, a annoncé la Commission européenne, mardi 9 février, à Bruxelles.

Les travaux de conception de ce réacteur, baptisé ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor), devraient commencer en avril 1988, sur le site de l'Institut de physique des plasmas à Garching (Allemagne fédérale), où chacun des quatre partenaires enverra une équipe de dix scientifiques. Quant à

la réalisation de l'ITER, elle se fera sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne (Autriche).

Les réacteurs à fusion visent à produire, à des fins civiles, de l'énergie issue des réactions thermonucléaires, des réactions identiques à celles qui sont à l'origine de l'explosion des bombes « H ». Mais avant de pouvoir disposer de cette source potentielle d'énergie quasiment illimitée, encore faut-il prouver que le procédé produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. Cette « faisabilité technique » une fois démontrée, il restera à construire des réacteurs industriels, ce qui ne se fera, au mieux, que dans les années 2030 ou 2050. C'est alors seulement que se posera le problème de l'intégrité économique du procédé.

Même si les travaux promettent d'être longs, l'enjeu est considérable et explique que les principaux pays industrialisés se soient lancés dans l'aventure. Les Soviétiques, pionniers en la matière, ont vite été suivis par les Américains, les Européens et les Japonais. Le Vieux Continent occupe d'ailleurs depuis juin 1983 une bonne place dans cette course grâce au JET (Joint European Torus), la plus grande machine de fusion au monde, construite par les pays membres de la CEE à Culham (Grande-Bretagne). Et la relève est déjà assurée par le programme NET (Next European Torus) qui doit déboucher, au début du siècle prochain, sur la mise au point d'un nouveau réacteur de fusion européen, plus puissant que le JET.

président de la République... attends la suite le cœur en pain... Pour la bonne forme... le comportement de sa mission...

LIBRAIRIE Monde

Eteignez-vous votre intelligence en entrant dans les salles obscures ?

Société

Razzia sur les soldats de plomb Les hussards, les dragons, la garde...

Des moules de grande valeur destinés à la fabrication de soldats de plomb ont été dérobés, le 5 février, dans l'atelier parisien de la société CBG-Hignot. Cette maison, créée en 1785 par Charles Lucotte, inventeur des moules « ronde bosse », utilisait ces pièces depuis plus de deux siècles pour la confection de soldats de plomb, notamment de l'époque napoléonienne qui valent aujourd'hui fort cher : en octobre dernier, onze « Lucottes » mis aux enchères à la salle Drouot ont atteint le somme de 23 000 F.

Ces moules de bronze garnis de poignées en bois, devenus de véritables pièces de collection, étaient quotidiennement utilisés par les ouvriers de l'atelier. « Ils tiennent les pièces d'une main et de l'autre versent du plomb en fusion dans une cheminée », explique Christian Redt, le PDG de la société. Certains de ces moules permettant la fabrication de cinq ou six têtes, d'autres celle de plusieurs bras ou plusieurs épées. Les diémois sont ensuite assemblés afin de constituer une figurine complète. Les modèles récents, eux, se contentent de moulages d'un seul tenant dont la gravure est bien moins belle. Ces pièces, qui sont estimées entre 15 000 et 50 000 F, appartiennent à l'héritage de notre nation. Le plus dommageable serait qu'elles soient dispersées : je ne pense pas qu'il existe d'autres moules « Lucotte » dans d'autres ateliers.

Les cambrioleurs, qui ont pénétré dans les lieux sans laisser de traces d'effraction, ont agi en connaissance de cause. Les soldats de plomb qui ont disparu étaient les plus belles de l'atelier. Les moules « CBG », de moindre valeur, réalisés entre 1825 et 1840, ont été dérobés.

Les pièces dérobées pourraient servir à la production de nouvelles figurines mais elles ne seront pas faciles à écouler : les amateurs de « Lucotte » ferment un petit moule fermé et confidentiel qui n'aime guère les marchands. A moins que ces hussards de la garde, dont on ne peut contester l'authenticité, ne soient vendus à bas prix auprès de collectionneurs peu scrupuleux... Les sautes de vertige et les maux de tête ont été évités afin qu'il ne signale rapidement l'apparition sur le marché de ces « vales-faux » Lucottes.

La grève de la faim des membres d'Action directe Un mouvement sans grand écho

Après le procès, le silence continue. La grève de la faim qu'observent depuis le 1^{er} décembre en prison les quatre membres du « noyau dur » d'Action directe s'enlise dans l'indifférence générale.

Cette grève de la faim n'est pourtant pas feinte. La chancellerie en convient. L'exceptionnelle endurance des grévistes qui entamaient, mercredi 10 février, leur sixième journée, s'explique par leur absorption d'eau sucrée et de vitamines sur avis médical. Cette précaution, exigent leurs avocats, doit leur éviter de subir des lésions irréversibles du cerveau.

Jean-Marc Roullan, Georges Cipriani et Joëlle Aubron sont hospitalisés depuis dix jours à l'hôpital de la prison de Fresnes. Après avoir ressenti un malaise le week-end dernier en allant à la rencontre de son avocat, M^{re} Bernard Ripert, Nathalie Ménigon a été à son tour hospitalisée quelques heures avant d'être ramenée à sa cellule. Si leur état s'aggrave, il appartiendra aux médecins - qui, rappelle-t-on à la chancellerie, dépendent de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale du Val-de-Marne et non de l'administration pénitentiaire - de décider de la poursuite de la grève.

Le silence qui entoure ce changement de la mort n'est brisé que par des

actions de soutien sporadiques (deux attentats en Allemagne fédérale, une brève occupation des locaux de l'AFP à Bruxelles, l'envoi aux rédactions parisiennes d'un pastiche de France-Soir reprenant les revendications des grévistes), de partisans qu'on imagine bien peu nombreux. On assiste aussi à de curieuses fuites émanant de l'administration pénitentiaire auxquelles a fait écho Europe 1. Joëlle Aubron aurait été vue absorbant des vitamines, on aurait découvert six madelaines rassées dans la chambre d'hôpital de Jean-Marc Roullan.

« En fait », explique leur avocat, M^{re} Marie-Christine Etelin, Joëlle Aubron soigne une bronchite et les madelaines étaient certainement dans la chambre avant l'arrivée de Roullan.

Quant aux revendications des grévistes qui dénoncent les conditions « d'isolement total » dans lesquelles ils sont incarcérés et demandent le droit de se réunir, la chancellerie n'a rien de mieux à proposer. « Pas question de les mettre tous dans une grande pièce », explique-t-on au cabinet du ministre. Quand on connaît le surpeuplement qui règne dans les prisons, l'isolement dans lequel ils sont peut-être considéré comme un grand luxe.

Les conséquences médicales

Combien de temps l'organisme humain peut-il résister à la privation totale de nourriture ? La plupart des grèves de la faim relatées dans la littérature médicale ou évoquées dans la presse sont, en réalité, des jeûnes accompagnés d'apports hydriques (absorption d'eau). L'absorption d'eau sucrée ne permet nullement de qualifier en toute rigueur, de grève de la faim le mouvement de protestation des quatre membres du groupe Action directe. La durée maximale d'une grève de la faim tient, pour l'essentiel, au volume des réserves caloriques de l'organisme.

Les conséquences médicales peuvent être schématiquement classées en trois phases chronologiques : la première (d'une durée moyenne d'une dizaine de jours) correspond à l'apparition d'une série de troubles (douleurs et crampes digestives, troubles du transit intestinal, etc.). La seconde correspond à une modification des mécanismes métaboliques de l'organisme qui s'adapte progressivement aux privations auxquelles il est soumis (douleurs musculaires, parfois sensations d'euphorie, etc.). Vers la troisième semaine, les réserves étant épuisées, on observe

une forme d'autodestruction des tissus musculaires de l'organisme. Seule l'absorption par voie digestive ou par voie intraveineuse de glucose, de vitamines, d'eau et de sels minéraux permet alors d'échapper à la mort. En cas de refus de toute alimentation (solide et hydrique) les conséquences surviennent plus rapidement encore.

Le corps médical est divisé sur la meilleure conduite à tenir face à des détenus dont l'état de santé s'aggrave et qui continuent à refuser obstinément toute alimentation. En 1981, la question s'était posée après la décision prise par le docteur Solange Troisième, alors médecin-inspecteur général des prisons, d'alimenter de force, par perfusion, plusieurs détenus coras grévistes de la faim qui devaient comparaître devant la Cour de sûreté de l'Etat (la Monde du 15 janvier 1981). Il apparaissait alors que l'administration pénitentiaire et les médecins des prisons commençaient à prendre des mesures plus ou moins coercitives (alimentation par perfusion) vers la quatrième semaine de jeûne.

Record de précipitations pour janvier 1988

Une France sous la douche

Avec le retour des passages pluvieux, la situation sur le front des inondations est toujours préoccupante et le niveau de nombreux cours d'eau français continue de monter.

Dans le Pas-de-Calais, où les crues des fleuves côtiers ont provoqué des inondations, le conseil général va débiter un crédit d'un million de francs pour venir en aide aux personnes victimes des eaux.

Dans les Alpes, les abondantes chutes de neige ont pour conséquence des risques généralisés d'avalanche. Partout, le ski hors-piste et le ski de randonnée sont absolument déconseillés.

La dépression, qui a apporté la pluie ou la neige sur la France, s'est traduite par une violente tempête qui a balayé le 9 février les îles Britanniques et les Pays-Bas, tuant une dizaine de personnes et provoquant des dégâts matériels importants.

Le 6 et le 7 février ont été très ensoleillés. Le 8 février, au moins à Paris, a été à peu près sec. Et le 9 février la pluie est revenue. Ce répit du mauvais temps a fait d'autant plus plaisir que pluies très abondantes et vents violents sont le lot quasi quotidien des Français - et aussi d'une bonne partie des Européens - depuis le 15 décembre.

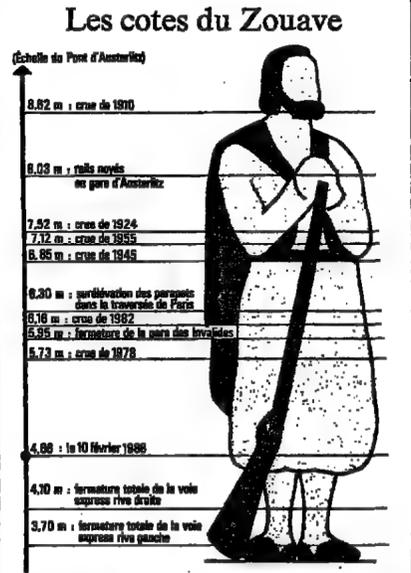
La météorologie nationale nous avait communiqué ses chiffres, ses graphiques et ses comparaisons concernant les températures relevées dans les diverses régions françaises du 1^{er} au 31 janvier dernier (le Monde du 2 février) : incontestablement cette période a été remarquable par la persistance d'une douceur peu hivernale.

actuellement de 1 200 à 1 300 mètres cubes par seconde (pour un débit moyen de 260 mètres cubes par seconde). En 1910, la crue était véritablement exceptionnelle - les spécialistes disent « centennale » - avec une hauteur de 8,62 mètres et un débit de 2 400 mètres cubes par seconde. Plus près de nous, en 1955, la Seine est montée à 7,12 mètres avec un débit de 2 120 mètres cubes par seconde; en 1982, à 6,16 mètres. La Météorologie nationale prévoit

Malheureusement, ces températures très élevées sont accompagnées de pluies extrêmement abondantes, très supérieures aux moyennes calculées pour la période 1951-1980. Pendant le mois de janvier, la région Ouest a ainsi reçu 176 millimètres (moyenne : 79 mm) ; la région Sud-Ouest 167 mm (82 mm) ; la région Nord 100 mm (51 mm) ; la région Sud-Est 94 mm (58 mm) ; la région Centre-Est 115 mm (53 mm). Seules, la région Nord-Est avec ses 71 mm (60 mm) et la Corse avec ses 69 mm (60 mm) ont été à peu près épargnées par les surpluies de pluie.

Quelques records mensuels, tous mois confondus, ont été battus : janvier 1988 est, avec 350 mm de pluie, le record mensuel absolu à Quimper (record précédent : 316 mm en février 1977). Il en est de même à Rostronem avec 260 mm (254 mm en novembre 1963).

Les cotes du Zouave



Le zouave, œuvre de Georges Dibold, en compagnie d'un grandier, d'un chasseur à pied et d'un artilleur, ornait le premier pont de l'Alma, construit en pierre de 1854 à 1856. Lui seul a survécu à la crue de la Seine de 1955. Le vieux pont ayant montré des signes de léger affaissement, un nouveau pont de l'Alma, plus large, a été construit, en acier, de 1970 à 1974. Et le zouave a été réinstallé au pied d'une des piles, le plus près possible de son niveau d'origine.

Le meurtrier d'un policier toulonnais identifié

Les policiers chargés de l'enquête sur l'assassinat le 25 janvier à Toulon de l'inspecteur Michel Morandini ont identifié le meurtrier. Il s'agit d'un jeune homme de 26 ans, originaire de la région de Marseille, qui a été arrêté le 10 février.

Selon un responsable de la préfecture de police de Venise, cité par l'AFP, Roberto Zucco a étranglé sa mère et poignardé son père, policier, « pour des motifs futilles », tels que « des refus répétés de lui prêter la voiture ». Reconnu irresponsable, l'assassin a passé son baccalauréat à l'hôpital psychiatrique de Reggio Emilia, dans le nord-est de l'Italie.

DÉFENSE

Après la France

La Grande-Bretagne constitue une force d'hélicoptères antichars

Après les Français, les Britanniques vont à leur tour constituer une force aéro-mobilité composée d'hélicoptères antichars et d'hélicoptères de manœuvre destinés au théâtre européen. Sans être aussi importante que la Force d'action rapide (FAR) française, la 24^e brigade aéro-mobilité britannique devrait être opérationnelle en 1989, à partir d'expériences tactiques et techniques menées, depuis novembre 1983, par d'autres unités.

Basée à Catterick, dans l'est du Royaume-Uni, la 24^e brigade aéro-mobilité, principalement composée de trois bataillons d'infanterie et d'un régiment d'artillerie, sera équipée d'hélicoptères Lynx, armés de missiles antichars Tow, et d'hélicoptères de soutien Puma ou Chinook. Deux des trois bataillons d'infanterie antichars seront totalement aéro-mobiles, tandis que le troisième, plus lourdement équipé en blindés Saxon de transport de troupes, sera partiellement hélicoptère.

La mission attribuée à cette nouvelle formation britannique s'inspire de celle de la FAR française : la contre-offensive au sol, la protection des flancs d'une force plus importante et la lutte antichars ou anti-éléments aéroportés adverses. La 24^e brigade aéro-mobilité fera de fré-

quents exercices en Allemagne fédérale, où elle devrait être engagée en priorité en cas de crise, et, du reste, une large partie de ses effectifs provient de la 2^e division d'infanterie qui relève, en permanence, de l'armée britannique stationnée en Allemagne fédérale.

Paris se rallie au projet de nouvelle frégate de l'OTAN

La France et la Grande-Bretagne ont accepté, sous conditions, de se joindre à six autres pays de l'Alliance atlantique pour la construction en commun d'une frégate dont le projet a été baptisé NFR-90 (nouvelle frégate des années 90) par les services de l'OTAN. A ce programme participent les Etats-Unis, le Canada, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne pour, avec les commandes françaises et britanniques, une quarantaine de bâtiments représentant un investissement de 80 milliards de francs.

Entre les huit pays intéressés, les discussions ont commencé après

1982 pour des études de faisabilité, d'abord, et pour des études de définition, ensuite. Au total, une centaine de sociétés sont impliquées. Il y a une quinzaine de jours, un protocole d'accord a été conclu pour une première phase - qui durera trois ans - de ces études de définition. Mais, les Français et les Britanniques ont à la différence de leurs partenaires, émis des conditions à ce protocole : une rencontre des huit pays devra avoir lieu au premier semestre 1989, pour passer au revue le travail accompli par les experts avant tout « feu vert » définitif.

Pour 1988, la marine française a prévu de consacrer 30 millions de francs à ce projet et un montant total de 100 millions de francs pour la phase de définition.

Les conversations en cours touchent, en effet, sur la nature et les performances des systèmes d'armes et des équipements informatiques à bord de ces frégates qui déplaceront 5 300 tonnes, fileront à 30 nœuds (environ 55 kilomètres à l'heure), auront 250 hommes d'équipage et qui pourront transporter deux hélicoptères lourds de dix tonnes. En particulier, les huit partenaires ne s'accordent pas sur les armes anti-aériennes (contre avions et contre missiles) de ces frégates : les Etats-Unis proposent une version modernisée de leurs missiles actuels Tartar et les Français souhaitent concevoir des missiles à moyenne et courte portée à partir de leur système d'armes Aster.

Il semble que les ingénieurs, en imaginant une conception modulaire de la frégate NFR-90, permettent aux marines en cause de retenir les équipements définitifs de leur choix. Ainsi, les états-majors conserveraient une relative autonomie dans la définition, de leur modèle de frégate, mais, dans le même temps, il existerait une certaine standardisation des matériels en usage dans l'OTAN.

Pour sa part, la marine française a émis le vœu de pouvoir disposer de ses premières frégates antiaériennes opérationnelles après 1995. Ce projet ne fait pas double emploi avec son programme actuel de frégates légères de 2 500 tonnes, prévu par la loi de programmation militaire 1987-1991.

Parrault, Pierre Vidal-Naquet, Alain Corneau, Nadine Trintignant, Marie Trintignant, Dorothee Piermont (député européen), Jean-Luc Amar, M^{re} Dany Cohen, Lionel Malapa, Pedro Carrasquedo, Claude Rosal (maire de Fos), Jean Tabet, M^{re} Monique Toutou, Jacques Jurquet, Marc Sonnet, Sam Ayache, M^{re} Philippe Nick, Raymond Gil, Frédéric Lardy, Jean Cardonnel, Guy Chapouillat, Marcel Marchal, Danielle Piotta.

Apportez-nous votre soutien : Jean-Luc Amar, boîte postale 9, 13234 Marseille cedex 4, CRÉDIT MUTUEL N° 126.086.40 Marseille.

Un appel de personnalités

CESSEZ LA RÉPRESSION QUI FRAPPE LE PEUPLE PALESTINIEN

Depuis des semaines, l'armée israélienne réprime sauvagement la jeunesse et la population palestiniennes. En Israël même, la répression s'étend contre cette répression.

Qui pourrait nier devant les faits que ce mouvement est celui de tout un peuple ? Un peuple frappé, emprisonné, victime de mesures d'oppression qui ont valeur d'apartheid.

Nous soulevons ne pouvons nous taire, quelles que soient nos opinions diverses sur les solutions politiques qui seraient nécessaires dans cette région du monde.

Nous ne pouvons nous taire lorsque sont violés les droits fondamentaux de la démocratie que sont le droit de mes-

Voire intelligence se brouille-t-elle quand vous parcourez la bande FM ?

Les langues mortes ne v

République d'Israël
de la démocratisation de
les langues anciennes ont
considérablement diminuée
Pourant, elles r

Le 10 février 1988, le journal Le Monde a publié une page de 10 colonnes sur les langues mortes. Cette page a été lue par un grand nombre de personnes, ce qui a permis de constater que les langues mortes ne sont pas mortes.

Le 10 février 1988, le journal Le Monde a publié une page de 10 colonnes sur les langues mortes. Cette page a été lue par un grand nombre de personnes, ce qui a permis de constater que les langues mortes ne sont pas mortes.

FEVRIER: UNE RENTREE DE PLUS, UNE CHANCE DE PLUS.

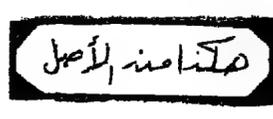
CONCOURS 25 F 1 et 8 n

1^{er} année: 5 ans de crédit
2^e année: 2 ans de crédit
3^e année: 1 an de crédit
4^e année: 6 mois de crédit
5^e année: 3 mois de crédit

46.5

LECOLE DE
Fédération Française de la
100, rue de la République
92 - 92100 CLAMART

Voire intell
dès que



مكتبة العصر

Le Monde EDUCATION

Les langues mortes ne veulent pas mourir...

Réputées élitistes et victimes de la démocratisation de l'enseignement, les langues anciennes ont vu leur importance considérablement diminuer depuis vingt ans. Pourtant, elles résistent...

LES langues anciennes n'ont pas dit leur dernier mot. Autrefois considérées comme la clé de voûte de tout l'enseignement, le latin et le grec sont aujourd'hui relégués au rang de simples options. Et pourtant ces matières continuent à jouer un rôle dans la sélection scolaire et attirent un nombre croissant d'élèves. Luttant contre vents et marées, certains enseignants s'efforcent de leur faire une bonne place dans les lycées et les collèges, montrant par là que ces langues dites mortes n'entendent pas se laisser enterrer.

substituées au latin dans le rôle de sélection des élites. Aujourd'hui pourtant ces matières semblent trouver un nouveau souffle. En 1987-1988, 25,2 % des élèves de quatrième et de troisième étudiaient le latin dans l'enseignement public, contre seulement 17,4 % en 1970-1971 et 2 % pratiquaient le grec, contre 0,9 % quinze ans auparavant (ces proportions sont légèrement plus élevées dans l'enseignement privé). Les élèves peuvent étudier l'une ou l'autre langue au rythme de trois heures par semaine de la quatrième à la terminale, ou de cinq heures hebdomadaires s'ils ont débuté en seconde.

Regain de faveur
La fréquentation des cours de langues rares décroît à mesure que progressent les lycéens dans leurs études. En seconde, ils sont encore 14,8 % à suivre des cours de latin (dont 0,3 % de débutants), mais cette proportion diminue de moitié en terminale, où les latinistes ne représentent plus que 7,1 % des effectifs, et les hellénistes 1 %. Il est à noter que les langues anciennes sont tenues comme plus « féminines », puisque les jeunes filles les choisissent nettement plus que leurs camarades garçons.

Considérées jusqu'à la moitié de ce siècle comme le bagage indispensable de tout honnête homme, les langues d'Homère et de Virgile constituaient alors un label de qualité intellectuelle. Qui n'avait pas « fait ses humanités » était tenu pour un roturier de l'esprit. Dans son livre *C'est la faute au prof*, Roger-Henri Guerrand rapporte, par exemple, qu'en 1921 la Fédération nationale des professeurs de lycées souhaitait interdire l'accès des études de médecine, de droit ou de lettres à tous ceux qui n'auraient pas étudié le grec et le latin.

La tradition des élites
Toutefois, les obstacles ne manquent pas à l'extension de l'enseignement des langues anciennes. Jugées des disciplines inutiles, encombrantes ou démodées, certains chefs d'établissement décident tout bonnement de les supprimer. « Il est souvent arrivé qu'un proviseur ferme des classes de grec au profit, par exemple, d'une option d'informatique », constate Mme Odile Mortier-Waldschmidt, présidente de la Coordination nationale des associations régionales des enseignants de langues anciennes (CNARELA). D'autre part, l'initiation prévue en classe de cinquième est bien souvent négligée ou assurée par des professeurs

mal préparés à enseigner cette discipline. Mais une vieille tradition associe encore les langues anciennes, et tout particulièrement le latin, à un certain élitisme. « Dans mon lycée, remarque un enseignant parisien, les meilleures classes de seconde sont celles qui font du latin. » A une époque où la compétition scolaire se renforce, les parents poussent leurs enfants vers les matières traditionnellement sélectives. Le latin constitue, à l'évidence, une valeur stratégique.

Une enquête réalisée en 1982 dans les collèges et lycées publics de la région Rhône-Alpes par Mme Danièle Brosse montre que les latinistes se passionnent moins pour leur spécialité que leurs camarades hellénistes. L'intérêt de la langue et de la littérature n'explique pas seul cette différence d'appréciation. « L'inscription en latin vient souvent du désir des parents », explique Mme Mortier-Waldschmidt, alors que la grec se pratique plus par goût. « Résultat : les élèves sont plus nombreux à abandonner le latin que le grec, entre le premier et le second cycle.

FEVRIER : UNE RENTREE DE PLUS, UNE CHANCE DE PLUS.

CONCOURS D'ENTREE : 25 février 1 et 8 mars 1988

1^{re} année : Cycle accéléré
Enseignement pluridisciplinaire - Stage d'initiation.
2^e année : 2 options au choix :
Marketing ou Finances - Stage évolutif.
3^e année : Exclusivité ESIAE : Formation en alternance Ecole/Entreprise.
Londres ou Madrid ou Trèves (5 mois).
Synthèse de la formation en allemand/Paris.
4^e année : Spécialisations : Banque-Bourse ; Vente et Négociation Internationale ; Publi-promotion ; Création d'entreprise ; Stage pré-emploi 4 mois.
Ouverture vers le MBA.
Conditions d'admission : Bac + concours d'entrée.
Financement total des études.

46.51.51.26

Ecole Supérieure Internationale d'Administration des Entreprises
LECOLE DES MANAGERS
Établissement Privé d'Enseignement Supérieur Commercial
43, bd Emile Zola 75014 PARIS 13, rue des Augustines 69002 LYON
Tel. : 46.51.51.26 Tel. : 78.27.37.20

Agenda latin

« Si in manus tuas venisset... »
« Si au mois de janvier le tonnerre retentit... »
vous saurez ce que cela signifie en consultant l'agenda latin publié par l'Association régionale des enseignants de langues anciennes de Besançon (ARELAB). Chaque jour de l'année présente une sentence empruntée au fonds latin ou aux proverbes du Moyen Age, l'horoscope, des anecdotes, devinettes et pages pittoresques et toutes en latin authentique.

* ARELAB, BP 241, 25016 Besançon Cedex. 03 F.

Picard supprime la clé!

Parade
La serrure automatique sans clé

- Un code que vous choisissez vous-même.
- Un code que vous pouvez changer instantanément vous-même.
- Un code qui commande l'ouverture ou la fermeture sans effort des 10 pièces de votre serrure.
- Plus d'usure, le picard est toujours bien huilé.
- Plus de risque de clé cassée à l'intérieur.
- Plus de clé perdue ou volée.

4, rue Saint-Sauveur
75002 Paris - Tél. : 42-93-44-85

CAMPUS

« L'Indépendant de la rue Saint-Guillemme »

L'hebdô qui fait bouger Sciences-Po

« M. RAYMOND BARRE, si vous êtes à la tête de l'Etat, quelles réformes pensez-vous mettre en œuvre pour l'enseignement supérieur ? - Je suis partisan de l'autonomie des universités qui, selon moi, apportera à l'Université la liberté pédagogique, l'originalité des programmes, l'esprit d'innovation qui sont indispensables. Et, en second lieu, je suis partisan d'un système qui comporterait, d'une part, des formations de premier cycle nombreuses, offrant des filières diversifiées aux jeunes qui, au-delà du baccalauréat, veulent acquérir une formation supérieure de base, et par ailleurs des activités d'enseignement de deuxième et troisième cycle et de recherche.

Question sobre et classique, réponse livrée jusqu'à en faire disparaître les aspérités... ce dialogue n'est pas extrait de la dernière « Heures de vérité » ou de l'avant-dernier « Questions à domicile ». Il fait, en revanche, la une du dernier numéro de l'Indépendant de la rue Saint-Guillemme. En quinze numéros et quatre mois d'existence, cette « feuille » hebdomadaire réalisée par une petite équipe d'étudiants de l'Institut d'études politiques de Paris a su se faire connaître et reconnaître.

L'idée est née pendant le mouvement de novembre-décembre 1986, rappellent Arnaud Lacaze et Thomas Rouan, les deux principaux animateurs de l'Indépendant. Mais Sciences-Po n'est pas l'Université. Dans les faits, les journaux étudiants ont fleuri en quelques jours dans l'effervescence des AG et de l'euphorie des manifestations de soutien en quelques semaines, puis de disparaître pour la plupart. A Sciences-Po, au contraire, les journalistes en herbe ont sagement laissé mûrir leur projet : « Se lancer dans une expérience collective, oui ; mais en mesurant bien les enjeux rédactionnels et techniques », assurent-ils avec un sérieux presque infaillible.

De fait, dès le premier numéro, octobre dernier, ils ont trouvé une formule modeste mais efficace. Leur objectif était de « faire de l'information d'abord », de rendre compte de la vie quotidienne foisonnante de l'Institut, de créer un trait d'union entre tous les élèves qui « ont envie de bouger » ; ils choisissent dans le rythme hebdomadaire. En une page recto-verso format journal, tapée à la

I-D-NASIO

Les yeux de Laure

LE CONCEPT D'OBJET O...
DANS LA THEORIE DE L'ACQUISITION

« Mais, dans une perspective psychologique, les processus de l'acquisition sont-ils fondamentalement différents ? »
« Oui, dans le sens où l'acquisition est un processus qui se réalise dans un contexte social et culturel. Elle est donc fondamentalement différente de l'apprentissage scolaire qui est un processus qui se réalise dans un contexte scolaire et culturel. »

Aubier

Les cotés du Zouave



Objet de nouvelle frégate de l'OTAN

Le projet de nouvelle frégate de l'OTAN est en cours d'étude. Elle sera plus grande et plus puissante que les précédentes. Elle sera capable de mener à bien des opérations de haute intensité. Elle sera également plus économique à l'entretien. Elle sera enfin plus polyvalente et plus adaptable à la situation internationale.

et elle... de FM ?

Votre intelligence tourne-t-elle la page dès que vous ouvrez un livre ?

Education

Les dix enfants de Zygmunt sauvent l'école...

« Ecole rurale cherche enfants pour survivre ». Tel est en substance le message qu'avait lancé, le 22 décembre dernier, sur les ondes de Radio-Limoges le maire socialiste de la commune de La Porcherie (Haute-Vienne), six cent quatre-vingt-trois habitants. Le projet de mettre gratuitement à la disposition d'une famille nombreuse un logement vacant d'instituteur. Réparties dans plusieurs journaux régionaux, cet appel a suscité une vingtaine de demandes. Finalement, c'est une famille de Roubaix de dix enfants, dont le père est au chômage depuis plus de deux ans, qui a été choisie après que le maire lui-même lui a rendu visite.

M. Zygmunt Perlik, trente-sept ans, ouvrier d'origine polonaise, et son épouse Michèle, trente-deux ans, accompagnés de Vanessa, Laetitia, Sonia, Alexandre, Jessica, Anthony, Melissa, Natacha, Amaury et Adrien, devaient donc quitter la

Nord pour s'installer dans leur nouvelle résidence du Limousin, mercredi 11 février. Grâce aux bons offices du maire, le père de famille a obtenu un contrat de travail de cinq mois dans une fabrique de meubles de la commune. La fille aînée, Vanessa, âgée de treize ans, ira au collège voisin et le petit Adrien, dix-sept mois, restera à la maison, mais les huit autres enfants fréquenteront l'école communale, portant ses effectifs de vingt et un à vingt-neuf élèves, et « sauvant » sa deuxième classe, menacée à terme de fermeture pour cause de dépeuplement.

Le maire de La Porcherie se félicite de contribuer ainsi à « ramener à la campagne des gens qui souffrent en ville ». Sa commune dispose de plusieurs logements libres et l'expérience prouverait être renouvelée si elle s'avère concluante. « Avec un jardin, on ne peut avoir fait, comme monsieur le maire. Et ça ne coûte que le travail ».

M. Georges Durry président de l'université Paris-II

M. Georges Durry, professeur de droit civil, a été élu le 28 janvier président de l'université Paris-II (Panthéon-Assas) par 37 voix sur 70 votants. Il remplace M. Jean Imbert, président de Paris-II depuis janvier 1984 et bénéficiaire d'un congé de recherche.

[Né le 7 décembre 1930 à Paris, M. Georges Durry est docteur en droit (1957) et agrégé de droit privé (1959). Il est le fils de M. Marcel Durry qui fut doyen de la Sorbonne et de M^{me} Marie-Jeanne Durry, qui fut directrice de l'École normale supérieure de Sèvres. Successivement enseignant à Poitiers, Lille, Paris-X-Nanterre et Paris-XI, il est depuis 1972 professeur de droit civil et de droit des assurances à l'université Paris-II-Assas. Il préside depuis 1976 la section de droit privé et sciences criminelles du Conseil national des universités et a été à plusieurs reprises membre du jury d'agrégation de droit privé.

M. Durry a également été responsable du groupe de travail mis en place pendant l'été 1987 par M. Jacques Valade, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, pour réfléchir à l'avenir de la condition des enseignants du Supérieur. Ce travail, qui a été mené parallèlement à la commission Demain l'Université, a donné lieu à un rapport qui devrait être rendu public prochainement.]

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Évolution probable du temps en France entre le mercredi 10 février à 0 h TU et le jeudi 11 février à 24 h TU.

La France reste soumise à un courant perturbé océanique d'ouest. Après avoir connu mercredi un temps froid et très instable, nous subissons jeudi le passage de deux perturbations peu actives : nuages et pluies passagères envahiront la quasi-totalité du pays.

Jeu : temps gris et passagèrement pluvieux. De l'Alsace et de Lorraine au Massif Central, au Rhône-Alpes et à la Franche-Comté, la météo s'annonce grise et pluvieuse. Il neigera jusqu'à 200 mètres d'altitude. Une accalmie des précipitations surviendra dans l'après-midi, car revanche le ciel restera très nuageux.

Du sud des Alpes au Languedoc-Roussillon et à la Corse, nuages et éclaircies alternent.

Partout ailleurs, les nuages abondants s'accompagneront de pluies passagères. Il neigera sur les Pyrénées au-dessus de 700 mètres d'altitude.

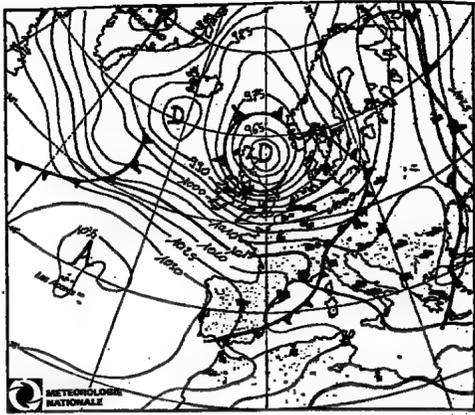
De la Bretagne et de la Normandie à l'Aquitaine, des pluies continues débiteront en soirée.

Le vent d'ouest soufflera modérément en toutes régions. Il sera assez fort près de la Méditerranée et en Corse.

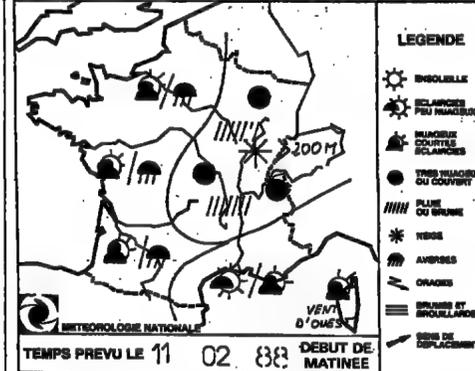
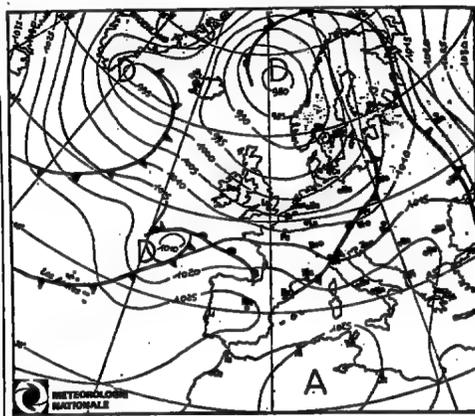
Les températures minimales seront comprises entre 0 et 2 degrés dans le Nord-Est et Rhône-Alpes, entre 6 et 7 degrés près de la Méditerranée, entre 2 et 4 degrés partout ailleurs.

Elles atteindront un maximum de 11 à 14 degrés près du golfe de Lion, 9 à 10 degrés sur la moitié ouest du pays, 6 à 8 degrés sur la moitié est.

SITUATION LE 10 FÉVRIER 1988 À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 12 FÉVRIER À 0 HEURE TU



TEMPÉRATURES maximales - minimales et temps observé le 9-02-1988 à 6 heures TU et le 10-02-1988 à 6 heures TU

FRANCE		TOURS		LOS ANGELES	
ANGERS	17 11 A	TOULOUSE	15 6 A	LOS ANGELES	22 10 D
NANTES	17 8 A	POitiers	15 6 A	LUXEMBOURG	6 0 A
BRETAGNE	12 6 A	LYON	15 6 A	MADRID	17 5 D
PARIS	12 3 A	STRASBOURG	15 6 A	MARRAKECH	18 7 D
ORLÈANS	12 3 A	LIÈGE	15 6 A	MEXICO	22 9 A
REIMS	12 3 A	BRUXELLES	15 6 A	MILAN	12 1 D
CAEN	6 2 A	AMSTERDAM	9 3 P	MONTREAL	-9 -16 *
CLERMONT-FERRAND	10 2 A	ATHÈNES	16 9 D	MOSCOU	1 0 A
DIJON	10 2 A	BANGKOK	25 26 C	NAIROBI	30 19 C
GRENOBLE	10 2 A	BARCELONE	20 7 N	NEW-YORK	3 -4 C
LILLE	9 1 A	BELGRADE	5 0 N	OSLO	-1 -1 *
LIÈGE	9 1 A	BERLIN	6 2 D	PALMA-DE-MAJORQUE	20 6 A
LYON	9 2 A	BIRMIINGHAM	11 2 A	PARIS	12 3 A
MARSEILLE	11 4 N	LA HAYE	19 8 D	PRAGUE	10 4 D
NANCY	9 2 A	COPENHAGUE	4 2 *	RIYAD	20 24 C
NANTES	11 4 A	DAKAR	23 16 D	ROME	15 5 D
NICE	15 9 D	DELHI	26 12 D	SINGAPOUR	32 26 C
PASSAIA	11 3 N	GENÈVE	15 10 D	STOCKHOLM	-2 1 D
PERPIGNAN	11 3 N	HONGKONG	18 14 P	SYDNEY	22 21 D
REIMS	10 2 A	ISTANBUL	13 9 P	TOKYO	9 1 D
STRASBOURG	9 4 A	JERUSALEM	13 2 D	YOKOHAMA	19 11 A
		LEIPZIG	14 9 C	YVERDON	11 1 A
		LONDRES	7 2 C		

* TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Carnet du Monde

Décès

M. et M^{me} David Amar, M. et M^{me} Daniel Amar et leurs enfants, M. et M^{me} Paul Pribourg et leurs enfants, M. et M^{me} Ralph Edery, M. et M^{me} José Boniccia, Emmanuel, Caroline et David Aim, John-David Cohen, M^{me} veuve Issac Amar, et ses enfants, M. et M^{me} Jacob Amar et leurs enfants, M^{me} Isa Amar et ses enfants, Les familles Medina, Amar, Cohen, Chouraqui, Morjai et Levy, Fernus et allées, ont le douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-huitième année, de

M. Jean-Baptiste CIBIÉ, son épouse, Ses enfants, petits-enfants, Toute la famille, ont le douleur de faire part du décès de

M. Jean-Baptiste CIBIÉ, président-directeur général de la Maison Jean Cibié S.A., officier dans l'Ordre national du Mérite, décédé à Wambrechies, le 8 février 1988, dans sa cinquante-cinquième année.

Ses funérailles auront lieu le jeudi 11 février, à 10 heures, en l'église Saint-Vaast de Wambrechies (Nord), sa paroisse, suivies de l'inhumation au cimetière d'Ytres (Cantel), le vendredi 12 février, à 15 heures.

Le président Et les membres du conseil de la Société des amis du Louvre ont le profond regret de faire part du décès de leur ancien président

M. Jacques DUPONT, inspecteur général des monuments historiques, qui a assumé pendant de nombreuses années avec autant de dévouement que de talent la présidence de cette société.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 11 février 1988, à 11 heures, en l'église Saint-Roch, 75001 Paris.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4677

1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								
II								
III								
IV								
V								
VI								
VII								
VIII								
IX								
X								
XI								

HORIZONTELEMENT

I. Peuvent se mettre à table pour retrouver leurs esprits. - II. Susceptibles d'intéresser des chercheurs. - III. Faire preuve d'attachement. Eau. - IV. Fait « dodo » quand il est double. Traverse deux lacs du même nom. - V. Ville du Japon. Terme musical. Divinité. - VI. Provoque un désamour. - VII. Jour de prison. - VIII. Gonflés par le macho. - IX. Portait les armes. Circule à l'étranger. - X. Utile pour celui qui veut passer. Dont on refuse de se charger. - XI. Fut un foyer révolutionnaire.

VERTICALEMENT

1. Certains réformés dans l'armée. - 2. Des gens chargés de chaînes. Direction. - 3. Faisait fureur. En Amérique du Sud, sont souvent trouvés dans les ordures. - 4. Est difficile à arrêter quand il est fou. Gros, peut devenir du toupet. - 5. Tient bien la bouteille. Bien rouge, vu de face. - 6. Magasin où l'on va chercher des pièces détachées. - 7. Est parlé en Écosse. Grandes quantités. - 8. Peut être gros pour du bouaf. Pas sévères. En Espagne. - 9. Remonte aux romains. Détériora.

Solution du problème n° 4676

Horizontalement
I. Palette. - II. Obéré. Spa. - III. Moteur. On. - IV. Pi. Marin. - V. Léa. Mara. - VI. Emir. Ame. - VII. Remagne. - VIII. Saob. Euro. - IX. Tik. Rot. - X. Assaul. Né. - XI. Estrada.

Verticalement
I. Pompier. As. - 2. Abolement. - 3. Les. Ninoise. - 4. Erc. Arabes. - 5. Teum (Muet). TAT. - 6. Ramage. Ur. - 7. Es. Rameur. - 8. Poire. Rond. - 9. Canne. Tété.

GUY BROUTY.

SUR MINTEL

Prévisions complètes Météo marine Temps observé Paris, province, étranger 3615 Tapes LEMONDE puis METEO

M. Abraham Meyer AMAR,

leur père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, frère, oncle et parent.

Les obsèques ont eu lieu à Casablanca, le mardi 9 février 1988.

Villa l'Encoffrée, avenue Khalid-Id-Loualid, Casablanca-Anfa (Maroc).

M. Georges Barbé et Madame, née Charlotte Marjais, ses parents, Bernard et Paule Barbé et leurs enfants Frédéric, Guillaume, Sabine, Stéphane et Marion, Yves et Claude Barbé et leurs enfants Pascal et Eric Beaudouet, Anne et Patrick Hussenot, Christophe, Loys, Cédric et Thibaut, Isabelle Barbé et ses enfants Dominique et Bertrand Crozier, Bénédicte et Jérôme Soudan, Pierre et Mojgan Barbé, Nathalie et Valérie, Benoît et Marie-Françoise Barbé et leurs enfants Xavier, Jérôme, Anne-Charlotte, Myrtille et Nelly, Michel et Solange Barbé et leurs enfants Sophie, Sébastien, Ségo-Me, Mathieu et Julie, Anne-Marie et Philippe Douan et leurs enfants Florence, Emmanuelle et Nicolas, Marc Barbé, Béatrice et Régis Davignon et leurs enfants Ludovic et Raphaëlle, Laurent et Bernadette Barbé et leurs enfants Claire, Aïla, Elizabeth, Thomas et Mathilde, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, ses neveux et nièces, Ses petits-neveux nièces, Ainsi que les familles Barbé et Marjais, font part du retour à Dieu, le 8 février 1988, de

Dominique BARBÉ, prêtre du diocèse de Saint-Denis, « Fides Domus » au Brésil.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 12 février, à 9 h 30, en l'église Saint-Symphorien, 2, place Saint-Symphorien à Versailles, et l'inhumation le même jour à Mesques, Loire-Atlantique.

Cet avis tient lieu de faire-part. Ni fleurs ni couronnes. Des dons peuvent être adressés pour les communautés du Brésil, aux bons soins de M. Fabré de Henry de Seilhac, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

20, rue de Provence, 78000 Versailles.

M. Roger CORNU,

Le directeur de la production et du transport d'Electricité de France, fait part, avec tristesse, du décès de

M. Roger CORNU, contrôleur général adjoint, chef de zone de service de la production thermique.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 10 février 1988, à 9 h 15, en l'église Notre-Dame-des-Airs, 13, avenue Alfred-Beimont, à Saint-Cloud.

Ni fleurs ni couronnes. Les condoléances par des dons pour la recherche cardiologique.

Nous avons la douleur de faire part du décès accidentel de notre frère

Charles CORREIA, sculpteur, survenu le 3 février 1988, au Portugal.

Les obsèques auront lieu le jeudi 11 février, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

M. André Moquet, président, Le conseil de la coordination nationale universitaire de la capacité en droit, M. Daniel Parodi, président régional des amicales des capitaines du Sud-Ouest, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Lucien DELMAS, capitaine en droit, émérite.

INTERCAPA, Faculté de droit de Paris, 12, place du Panthéon, 75005 Paris.

(Le Monde du 10 février.)

Nos abonnés bénéficient d'une réduction sur les insertions du Carnet du Monde, sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Ne pas oublier de joindre à son envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Ne pas oublier de joindre à son envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Ne pas oublier de joindre à son envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Ne pas oublier de joindre à son envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Ne pas oublier de joindre à son envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Ne pas oublier de joindre à son envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Ne pas oublier de joindre à son envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Ne pas oublier de joindre à son envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Ne pas oublier de joindre à son envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Mercredi 10 février

Paris 12.30 : France 2, France 3, France 5, France 6, France 7, France 8, France 9, France 10, France 11, France 12, France 13, France 14, France 15, France 16, France 17, France 18, France 19, France 20, France 21, France 22, France 23, France 24, France 25, France 26, France 27, France 28, France 29, France 30, France 31, France 32, France 33, France 34, France 35, France 36, France 37, France 38, France 39, France 40, France 41, France 42, France 43, France 44, France 45, France 46, France 47, France 48, France 49, France 50, France 51, France 52, France 53, France 54, France 55, France 56, France 57, France 58, France 59, France 60, France 61, France 62, France 63, France 64, France 65, France 66, France 67, France 68, France 69, France 70, France 71, France 72, France 73, France 74, France 75, France 76, France 77, France 78, France 79, France 80, France 81, France 82, France 83, France 84, France 85, France 86, France 87, France 88, France 89, France 90, France 91, France 92, France 93, France 94, France 95, France 96, France 97, France 98, France 99, France 100, France 101, France 102, France 103, France 104, France 105, France 106, France 107, France 108, France 109, France 110, France 111, France 112, France 113, France 114, France 115, France 116, France 117, France 118, France 119, France 120, France 121, France 122, France 123, France 124, France 125, France 126, France 127, France 128, France 129, France 130, France 131, France 132, France 133, France 134, France 135, France 136, France 137, France 138, France 139, France 140, France 141, France 142, France 143, France 144, France 145, France 146, France 147, France 148, France 149, France 150, France 151, France 152, France 153, France 154, France 155, France 156, France 157, France 158, France 159, France 160, France 161, France 162, France 163, France 164, France 165, France 166, France 167, France 168, France 169, France 170, France 171, France 172, France 173, France 174, France 175, France 176, France 177, France 178, France 179, France 180, France 181, France 182, France 183, France 184, France 185, France 186, France 187, France 188, France 189, France 190, France 191, France 192, France 193, France 194, France 195, France 196, France 197, France 198, France 199, France 200, France 201, France 202, France 203, France 204, France 205, France 206, France 207, France 208, France 209, France 210, France 211, France 212, France 213, France 214, France 215, France 216, France 217, France 218, France 219, France 220, France 221, France 222, France 223, France 224, France 225, France 226, France 227, France 228, France 229, France 230, France 231, France 232, France 233, France 234, France 235, France 236, France 237, France 238, France 239, France 240, France 241, France 242, France 243, France 244, France 245, France 246, France 247, France 248, France 249, France 250, France 251, France 252, France 253, France 254, France 255, France 256, France 257, France 258, France 259, France 260, France 261, France 262, France 263, France 264, France 265, France 266, France 267, France 268, France 269, France 270, France 271, France 272, France 273, France 274, France 275, France 276, France 277, France 278, France 279, France 280, France 281, France 282, France 283, France 284, France 285, France 286, France 287, France 288, France 289, France 290, France 291, France 292, France 293, France 294, France 295, France 296, France 297, France 298, France 299, France 300, France 301, France 302, France 303, France 304, France 305, France 306, France 307, France 308, France 309, France 310, France 311, France 312, France 313, France 314, France 315, France 316, France 317, France 318, France 319, France 320, France 321, France 322, France 323, France 324, France 325, France 326, France 327, France 328, France 329, France 330, France 331, France 332, France 333, France 334, France 335, France 336, France 337, France 338, France 339, France 340, France 341, France 342, France 343, France 344, France 345, France 346, France 347, France 348, France 349, France 350, France 351, France 352, France 353, France 354, France 355, France 356, France 357, France 358, France 359, France 360, France 361, France 362, France 363, France 364, France 365, France 366, France 367, France 368, France 369, France 370, France 371, France 372, France 373, France 374, France 375, France 376, France 377, France 378, France 379, France 380, France 381, France 382, France 383, France 384, France 385, France 386, France 387, France 388, France 389, France 390, France 391, France 392, France 393, France 394, France 395, France 396, France 397, France 398, France 399, France 400, France 401, France 402, France 403, France 404, France 405, France 406, France 407, France 408, France 409, France 410, France 411, France 412, France 413, France 414, France 415, France 416, France 417, France 418, France 419, France 420, France 421, France 422, France 423, France 424, France 425, France 426, France 427, France 428, France 429, France 430, France 431, France 432, France 433, France 434, France 435, France 436, France 437, France 438, France 439, France 440, France 441, France 442, France 443, France 444, France 445, France 446, France 447, France 448, France 449, France 450, France 451, France 452, France 453, France 454, France 455, France 456, France 457, France 458, France 459, France 460, France 461, France 462, France 463, France 464, France 465, France 466, France 467, France 468, France 469, France 470, France 471, France 472, France 473, France 474, France 475, France 476, France 477, France 478, France 479, France 480, France 481, France 482, France 483, France 484, France 485, France 486, France 487, France 488, France 489, France 490, France 491, France 492, France 493, France 494, France 495, France 496, France 497, France 498, France 499, France 500, France 501, France 502, France 503, France 504, France 505, France 506, France 507, France 508, France 509, France 510, France 511, France 512, France 513, France 514, France 515, France 516, France 517, France 518, France 519, France 520, France 521, France 522, France 523, France 524, France 525, France 526, France 527, France 528, France 529, France 530, France 531, France 532, France 533, France 534, France 535, France 536, France 537, France 538, France 539, France 540, France 541, France 542, France 543, France 544, France 545, France 546, France 547, France 548, France 549, France 550, France 551, France 552, France 553, France 554, France 555, France 556, France 557, France 558, France 559, France 560, France 561, France 562, France 563, France 564, France 565, France 566, France 567, France 568, France 569, France 570, France 571, France 572, France 573, France 574, France 575, France 576, France 577, France 578, France 579, France 580, France 581, France 582, France 583, France 584, France 585, France 586, France 587, France 588, France 589, France 590, France 591, France 592, France 593, France 594, France 595, France 596, France 597, France 598, France 599, France 600, France 601, France 602, France 603, France 604, France 605, France 606, France 607, France 608, France 609, France 610, France 611, France 612, France 613, France 614, France 615, France 616, France 617, France 618, France 619, France 620, France 621, France 622, France 623, France 624, France 625, France 626, France 627, France 628, France 629, France 630, France 631, France 632, France 633, France 634, France 635, France 636, France 637, France 638, France 639, France 640, France 641, France 642, France 643, France 644, France 645, France 646, France 647, France 648, France 649, France 650, France 651, France 652, France 653, France 654, France

مكتبة العربي

ons « services »

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément de samedi...

Mercredi 10 février

TF 1 20.45 Variétés : L'année de tous les saïens. Les trophées du MIDEM 1988. Emission présentée par Michel Dumont et Paul Layne...

FR 3 20.30 Théâtre : la Pace à Forlino. Comédie en trois actes de Georges Feydeau, mise en scène de Jean-Laurent Cochet...

Jeudi 11 février

TF-1 13.35 Feuilleton : Haine et passion. 14.20 Feuilleton : C'est déjà dit. 14.45 Variétés : La chance aux chaînes...

A 2 13.45 Feuilleton : Jeunes docteurs (4^e épisode). 14.30 Magazine : Fête consacrée à Frédéric Leppa...

Audience TV du 9 février 1988 (BAROMETRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Table with columns: HORAIRES, Foyers ayant regardé la TV, TF1, A2, FR3, CANAL+, LA 5, M6. Rows show audience data for various time slots.

saïné : Le gén. 18.26 Top 50. Présenté par Marc Tesson. 18.55 Série : Les Brésiliens par Alexandra Kazan...

LA 5 13.35 Série : Malgrét. Une confidence de Maigret. 13.50 Série : La grande vallée. 16.30 Série : La classique dimension...

M 6 13.30 Feuilleton : Arlechino. Cours d'été (dernier épisode, rediff.). 14.20 Feuilleton : L'homme de « Picardie » (5^e épisode, rediff.)...

épisode, rediff.). 14.50 Feuilleton : Nams le berger (18^e épisode, rediff.). 15.20 Jeu : Clip combat. 16.55 Hit, hit, hit, boum ! 17.05 Série : Daktari. 18.00 Journal et météo...

FRANCE-CULTURE 20.30 Dramatique : Le prince et le marchand, de Bernard Bloch, d'après l'Idiot de Dostoïevski...

FRANCE-MUSIQUE 20.30 Concert (en direct du Grand Auditorium) : Symphonie n° 39 en mi bémol, majeur, K. 543 ; Concerto pour piano et orchestre n° 27 en si bémol majeur, K. 595...

Sports

RUGBY

Le pack français remanié

Le tiers de l'effectif du XV de France, qui doit affronter l'Irlande le 20 février au Parc des Princes, a été modifié par le comité de sélection...

Les lignes arrière n'ayant pas démerité à Murrayfield, resteront sans changement. Sans avoir prouvé son utilité, le Nimois Andrieu conservera donc son poste de troisième centre...

Prise de conscience brutale

Seule entorse au principe du dynamisme à tout prix, la réintroduction comme ouverture, à la place du Decquois Lescauroux, du Biterrois Camberbero...

Une montagne suisse en hausse

Parce que les alpinistes ne sont attirés, paraît-il, que par les sommets de plus de 4 000 mètres d'altitude, les édiées du village suisse de Saas-Grund ont déposé un permis de construire pour surélever de 3 mètres leur montagne...

CYCLISME : les Six Jours de Paris

Poursuites et fin

L'Australien Dany Clark (trente-six ans) et le Britannique Tony Doyle (vingt-neuf ans) ont remporté, le mardi 9 février, la deuxième édition des Six Jours cyclistes de Paris-Bercy...

Quel est l'avenir des Six Jours de Paris ? Sans être un échec, l'épreuve qui s'est déroulée du 4 au 9 février au Palais omnisports de Paris-Bercy n'a guère provoqué l'enthousiasme...

L'éclectisme est, dans ce domaine, un procédé qu'il faut manier avec prudence. Ainsi, on ne peut pas demander à un champion comme Francesco Moser d'être tour à tour un coureur d'américaine et un poursuiveur...

Les intermédies meublant les intervalles entre les chasses ont cependant offert des séquences de qualité, à l'exemple des tentatives de records ou du tournoi de vitesse open enlevé par l'espoir olympique français Denis Lemeyre...

BASKET-BALL : Coupes d'Europe

Limoges a pris une option sur la qualification de la finale de la Coupe d'Europe des clubs vainqueurs de coupes en battant Pesaro (102 à 86), le mardi 9 février...

Les habitants de cette commune du Haut-Valais ont prévu de se relayer pour assister au sommet du Fletschhorn des pierres prélevées sur les crêtes alentour. Les travaux, estimés à 100 000 francs suisses (environ 420 000 francs français), pourraient durer plusieurs années...

TENNIS : tournoi de Lyon

La deuxième journée du tournoi de Lyon, doté de 280 000 dollars, a été plutôt favorable aux joueurs français. Yannick Noah s'est qualifié face à l'Américain Kelly Jones (6-7, 6-2, 6-4)...

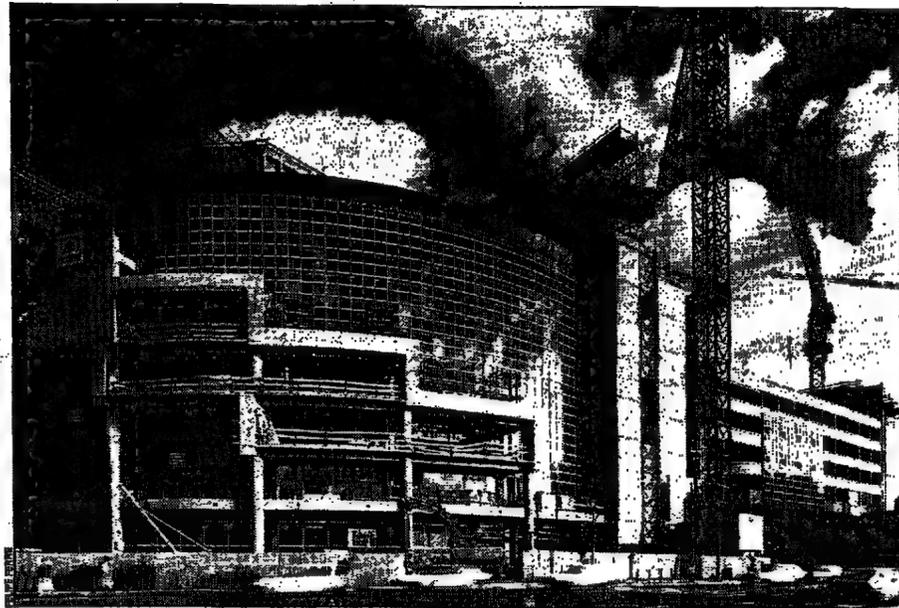
Mettez-vous votre intelligence en veilleuse quand vous allumez votre télé ?

Mettez-vous votre intelligence en veilleuse quand vous allumez votre télé ?

هكذا من الابرار

Le Monde ARTS ET SPECTACLES

Opéra, direction Bastille



La façade de l'Opéra, face à la place de la Bastille.

Les travaux avancent à grande allure place de la Bastille. Les musiciens de l'Opéra, qui voudraient bien y aller, affilrent leurs armes dans le bras de fer qui les oppose à Daniel Barenboïm et Pierre Vozlinsky, lesquels préparent fiévreusement leur première saison. Raymond Soubie élabore dans le secret une réforme du statut du TNOP (Théâtre National de l'Opéra de Paris) (1), et Jean-Albert

Cartier, avec Rudolf Noureev, le new look du palais Garnier. Les défenseurs de l'Opéra-Comique multiplient les démarches pour sauver leur théâtre, une fois de plus menacé, tandis que Pierre Boulez réclame avec insistance le rétablissement du programme du nouvel Opéra. Le paysage lyrique parisien est en pleine mutation à l'approche du 14 juillet 1989.

Le nouvel Opéra de la Bastille ouvrira-t-il le jour de la fête nationale pour refermer dès le lendemain pendant six mois, comme on le dit actuellement ? Un flou bien compréhensible flotte encore sur cette question. Les installations seront livrées clés en main en mai-juin 1989 ; avertis par les ennemis qu'ont connus tous les établissements de ce genre (tels l'Opéra de Sydney ou celui de Dresde, sans parler du Théâtre des Champs-Élysées), Pierre Vozlinsky et Daniel Barenboïm veulent une longue période de rodage des installations techniques.

véritable n'intervenant qu'en janvier 1990 avec *Don Giovanni*, mis en scène par Patrice Chéreau. Rien ne dit cependant que d'autres « préfigurations » en divers genres ne pourraient être faites pendant ces six mois pour nous mettre l'eau à la bouche. On devrait être fixé en avril 1988, quand Daniel Barenboïm dévoilera le programme des prochaines saisons, pour lesquelles les contrats sont en cours de signature.

partie du personnel sera rapatriée à Garnier, quarante personnes restant pour assurer la maintenance (voir page suivante).

Le palais Garnier poursuivra théoriquement son activité jusqu'en mars 1989, avant que s'opère le déménagement d'une partie de ses forces à la Bastille. Toutefois, d'après M. Soubie, président du conseil d'administration, un grave problème financier se pose dès maintenant : le TNOP a connu en 1987 un déficit de 27 millions de francs (dont 6 hérités de l'année précédente) ; son budget a été certes augmenté de 10 millions en 1988, mais, pour ne pas se retrouver avec 10 millions de perte, il faudra éviter un état de surchauffe et ne maintenir

la saison prochaine qu'une programmation légère.

En cette période de profonde mutation, il est normal que les personnels s'inquiètent de leur avenir. La question de l'orchestre est la plus brillante (voir page suivante). Les machinistes et accessoiristes ont déjà manifesté leur vigilance en faisant grève pour la première d'*Orphée aux enfers*. Dans l'ensemble, tout le monde devrait trouver son compte, car des études précises montrent que Bastille et Garnier offriront mille deux cents emplois, tout comme Garnier et Favart précédemment, même si le nouvel Opéra exige une autre qualification pour une partie du personnel technique, qui sera soumis à des stages de formation.

dépenses, presque intolérable dans une activité artistique qui réclame une grande souplesse. En revanche, ils seraient responsables de leur gestion dans le cadre de leur budget, ce qui leur inspirerait sans doute une prudence salutaire.

Une décision difficile à prendre, surtout pour le ministère des finances qui n'aime guère lâcher

son pouvoir de contrôle. La proximité de l'élection présidentielle, d'autre part, ne facilite pas les réformes de structure.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Le TNOP, qui groupe actuellement le palais Garnier et la salle Favart, réunira, à partir de 1989, l'Opéra de la Bastille et le palais Garnier.

Le grand paquebot

QUINZE mois environ avant l'achèvement des travaux, une visite dans les entrailles de l'Opéra-Bastille permet de ressentir toute l'envergure du projet. La carcasse est entièrement réalisée, l'ensemble presque totalement couvert ; il ne reste plus, si l'on peut dire, qu'à remplir tous ces espaces, ces cavernes d'Al Bébe où mille machines contribueront à faire tourner un des théâtres les plus modernes et performants du monde.

On a l'impression de pénétrer dans un paquebot en construction avec ses énormes soutes, ses magasins, ses niveaux multiples qui accueilleraient une véritable ville souterraine, où vivront tous les corps de métier nécessaires pour assurer chaque soir le plaisir de quelque trois mille personnes. Et si grands que soient la salle, les foyers et tous les dégagements offerts aux spectateurs, le contraste est saisissant entre ces lieux et les immensités invisibles, destinées à créer sur la scène l'illusion et la beauté.

Inversement, et c'est une bonne surprise, depuis le fond du parterre, on est étonné de se voir si près de l'orchestre et de la scène, et ceux qui craignaient le gigantisme de la salle peuvent être rassurés : pas un spectateur ne perdra une note ou une intention du régisseur.

Profitons-en pour jeter un coup d'œil sur la fosse d'orchestre : elle sera équipée de cinq éléments mobiles, qui permettront toutes les configurations nécessaires. On pourra modifier

la hauteur, la largeur, l'ouverture, et aussi couvrir l'abîme mystique » comme à Bayreuth.

Nous descendons au niveau - 5 (à 17,60 m au-dessus de la mer) : sur nos têtes, le haut de la grande salle culmine à 85 m (niveau + 7). Voici les formidables aires de dégagement des décors : cinq plateaux représentant 4 500 m², trois espaces de montage et un plateau tournant avec élévateur, d'où l'on expédie les décors à l'horizontale de la scène, où se retrouvent les mêmes cinq plateaux prêts à envoyer leur décor à la vue du public. Tout cela se fera, bien entendu, sur chariots auto-tractionnés à travers toutes les surfaces, sans les manipulations à dos d'homme du palais Garnier.

Faire alterner les spectacles

L'Opéra de la Bastille disposera de ce fait en permanence d'au moins quatre productions entièrement montées, ainsi que de quatre autres en conteneurs dans les soutes. D'où la possibilité de faire alterner rapidement les spectacles d'un jour à l'autre, avec beaucoup de facilité (plus d'entractes interminables) et à un moindre coût en personnel. Tout a été prévu pour fonctionner à plein rendement.

D'autant plus que rien ne doit empêcher le théâtre de jouer chaque soir. Tandis que nous imaginons, voltigeant dans les airs, le rocher de Brünhilde, la coupole de Faust, l'escalier du docteur Schenck, nous remontons

au niveau - 4 pour trouver la salle de répétition scénique et, juste en face, la salle de répétition d'orchestre. Un peu essouffés, nous allons nous perdre au niveau 1 dans les multiples alvéoles et pièces qui surplombent la réserve des instruments, les ateliers de sculpture, de peinture, de menuiserie, les foyers des artistes et des musiciens... Ceux-ci n'auront qu'un étage à monter (avec quatre puissants ascenseurs) pour atteindre la salle de répétition à l'identique de la scène, autre pièce maîtresse de cette maison, qui évitera de perdre des soirées entières de représentations payantes comme dans la plupart des opéras un peu anciens.

Au total, les instrumentistes disposeront de 800 m² pour travailler, dans les meilleures conditions, et pour l'ensemble des répétitions la surface sera de 4 550 m², soit un peu plus que pour les décors.

Rien en tout cas n'annonce cette froide usine à spectacles qu'ont caricaturés certains à l'avance. On est frappé au contraire en visitant le chantier et en écoutant architectes et ingénieurs par la qualité du projet, le talent, les trésors d'imagination, l'« humanité » des études mises en œuvre, ainsi que par la sérénité des travaux menés de main de maître, en dépit des mille traverses politiques. Nous aurons à coup sûr bien d'autres occasions de revenir à la Bastille avant le 14 juillet de l'an prochain.

J. L.

Le new look du palais Garnier

Il est probable que le palais Garnier fermera, pour travaux, de mars à septembre 1989. Quant aux saisons suivantes, le futur directeur, Jean-Albert Cartier, et Rudolf Noureev, qui se connaissent et s'entendent fort bien, prévoient que le Ballet de l'Opéra de Paris donnera un très grand nombre de représentations, de cent à cent vingt, tout en poursuivant ses tournées en France et à l'étranger, ce qui devrait favoriser l'épanouissement total d'une troupe qui n'a jamais été peut-être aussi florissante.

Par ailleurs, Garnier accueillera de grandes maisons d'opéra (deux fois par an) et des compagnies de ballets étrangers, de nombreux concerts d'orchestres et des récitals. Et Cartier entend bien utiliser le prestige du lieu et de l'édifice, non seulement pour des galas très habillés, mais aussi pour des manifestations destinées au public populaire et aux jeunes.

Parmi les problèmes les plus importants à résoudre d'ici à juillet 1989, il en est un dont on ne parle guère sur la place publique, mais qui commande l'avenir et le succès du TNOP : celui du statut de l'établissement et des rapports entre Bastille et Garnier. La solution retenue par M. François Léotard, ministre de la culture (cf. son interview au *Monde* du 28 mai 1987), prévoit la constitution de deux sociétés publiques, réunies dans le même conseil d'administration, chacune ayant son autonomie. Ce qui donnerait à ces sociétés la possibilité d'élaborer des programmations sur de plus longues périodes et à l'Etat de mieux maîtriser la dépense, selon le ministre. Les directeurs seraient dégagés d'un contrôle a priori des

Je n'ai pas le temps d'avoir un bébé. J'ai un déjeuner d'affaires à 13 heures.

BABY BOOM



INTER ARTISTS PRÉSENTE
DOLBY STÉRÉO dans les salles équipées
V.O. : GAUMONT AMBASSADE - GAUMONT LES HALLES
PUBLICIS SAINT-GERMAIN - GAUMONT PARNASSE
V.F. : MONTPARNOS - UGC OPÉRA - MAXÉVILLE
GAUMONT CONVENTION - GAUMONT ALÉSIA - UGC GOBELINS
UGC LYON BASTILLE - LES IMAGES
Périphérie : BOULOGNE GAUMONT OUEST - VERSAILLES ROXANE
ARGENTEUIL ALPHA - PALAISEAU 4 CHAMPS
MARNE-LA-VALLÉE ARTEL - SARCELLES FLANADES

nce
rs,
r
ence
na
Et...
chaque semaine
restriction, 1988
marchand de journaux

MUSIQUES

Opéra, direction Bastille

Incertitude salle Favart

ON savait depuis longtemps que le projet du nouvel Opéra sous-entendait le détachement de la salle Favart de l'entité TNOF...

Depuis le mois de novembre, un comité de coordination des personnels pour la défense de l'Opéra-Comique...

M. François Léotard, ministre de la culture, a répondu à ce comité en lui indiquant quelle serait l'avenir la « double mission » de la salle Favart...

Le directeur de la musique et de la danse, Marc Bleuse, est chargé de préparer « la mise en œuvre de ce projet ».

Il reste à déterminer le statut et le mode d'exploitation de la salle Favart...

Le Salon aura lieu du 7 au 29 mai 1988, au Grand Palais des Champs-Élysées.

Conflit pour un nouvel orchestre

VA-T-ON dissoudre l'Orchestre de l'Opéra ? Les musiciens s'attendaient à être purement et simplement transférés à la Bastille...

Les motifs de cette décision surprennent (mais qui pouvait depuis qu'on parlait du nouvel Opéra) sont les suivants...

Mais on comprend le volontarisme des responsables de la Bastille de ne pas se laisser lier les mains par un « lobby » appuyé sur les usages discutables et les privilèges acquis au palais Garnier...

qui passe par un changement d'identité juridique de l'orchestre. En clair, il s'agit de supprimer le nombre de services des musiciens...

Sur les cent quarante musiciens, actuellement titulaires (l'effectif normal est de cent soixante-huit), comment ne pas croire qu'une majorité seront réembauchés...

(1) Daniel Barenboim veut imposer l'usage des Fagots allemands à la place des bassons français...

Pierre Boulez : sauver la salle modulable

UNE question reste pendante à l'Opéra de la Bastille : celle de la seconde salle, modulable, que le gouvernement avait prévu...

L'absurdité de cette mesure a mis en rage Pierre Boulez, qui revient à la charge pour en demander l'abolition.

« Cette salle construite au flanc de l'Opéra de la Bastille, communiquant avec lui, utilisant toute sa logistique, comment peut-on imaginer de la céder à un entrepreneur privé ? »

« Mais dans sa disposition frontale, elle sera le lieu idéal de l'opéra baroque et de l'opéra comique, pouvant recevoir de 800 à 1 000 spectateurs. »

« À côté de ces utilisations, classiques en quelque sorte, il y en aurait d'autres d'un haut intérêt pour lesquelles il n'existe pas de possibilités actuellement... »

« Il serait aussi fort intéressant d'y monter des œuvres de qualité dont on sait qu'elles ne peuvent pas réunir un nombre de spectateurs suffisant en exploitation normale... »

« Enfin la salle modulable pourrait servir de studio pour tourner de véritables films d'après les meilleurs spectacles de la Bastille... »

« Il serait désolant que pour des raisons contestables d'économie, qui sont d'abord politiques, l'Opéra soit amputé d'une installation de toute première importance... »

HISTOIRE DE L'ART

L'œuvre de Jurgis Baltrušaitis rééditée

Les ressources inépuisables de l'imaginaire

par André Chastel

Le grand historien d'art, Jurgis Baltrušaitis disparaît au moment où la quasi-totalité de son œuvre est rééditée aux éditions Flammarion.

UN grand historien de l'art peut être un grand esprit. Henri Focillon l'avait démontré. Et Jurgis Baltrušaitis à sa suite.

tumes de l'exil pendant plus de quarante ans. Après des thèses passées en Sorbonne auprès d'Henri Focillon...

Des « systèmes de formes ». Dès les premiers travaux de Baltrušaitis, il s'agissait de briser la notion banale de style pour lui donner la valeur d'un « système de formes ».

Dans des provinces fort éloignées du monde méditerranéen, on observe aux onzième et douzième siècles la tendance à juxtaposer dans les sanctuaires, nef et chapelles en volumes formant bloc...

intelligible, est redressé quand le regard se couche le long de la surface. Le croche déformé qui timbre sur le devant des Ambassadeurs de Holbein en est l'exemple populaire, et Lacan en a fait l'emblème d'un de ses « séminaires ».

« Dans une étude complémentaire intitulée Révelés et prodiges dans la culture romane. »

avec Baltrušaitis. Une étape fut franchie avec l'étude intitulée Anamorphoses ou perspectives curieuses (Ed. Olivier Perrin, 1955) et le recueil Aberrations, quatre essais sur la légende des formes (même éditeur, 1957), un faisceau d'analyses serrées traitant de petits systèmes formels singuliers et jusqu'à négligés.

On a pourtant avec prédilection vu des inventions déconcertantes de ce genre. L'histoire de l'art fait varier les limites qui la séparent de l'histoire de la culture...



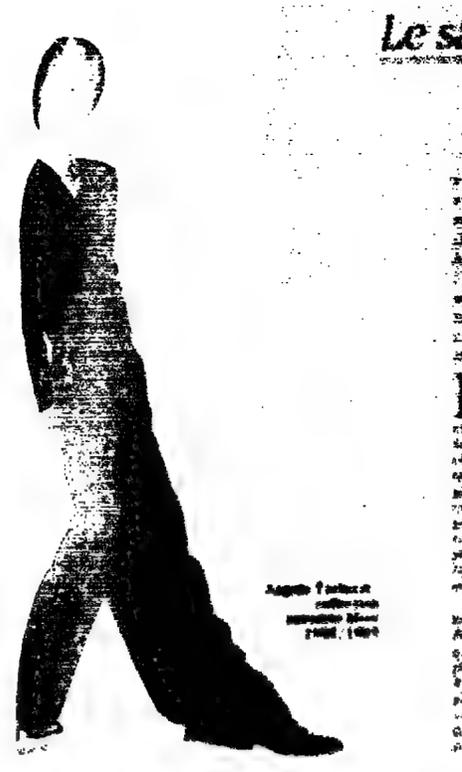
Anamorphose à miroir composée autour du portrait de Charles IV

fantastiques du dix-huitième siècle. Toutes ces indications renouvelaient l'éclairage de toutes sortes de fantaisies que l'on retrouve au vingtième siècle...

Le fabuleux et le légendaire. Ces grands livres vieillissent beaucoup moins vite que les critiques, un peu déconcertés, n'avaient pensé.

Comment oublier le savoir étourdissant et minutieux de Baltrušaitis, ce grand personnage sans compromissions ? Attentif aux singularités visuelles et mentales qui sont comme la subconscience d'une culture...

(1) Vient d'être réédité chez Flammarion sous le titre Formations, déformations, la Stylistique ornementale dans la culture romane.



Agostino Fallaci et... Musée Jacquemart-André

Kertész malgré tout

« Kertész malgré tout »... Musée Jacquemart-André



André Kertész : « L'histoire » Paris, 1933

« Kertész malgré tout »... Musée Jacquemart-André

SOthebY'S FOUNDED 1744 GENEVE. Prépare ses prochaines ventes de Mai 88. Orfèvrerie, Boîtes en Or, Objets d'Art Russe et Fabergé.

Handwritten signature or text at the bottom of the page.

Le salon de l'habillement masculin

Voilà les dandys !



Angelo Tarzani : collection automne hiver 1988/1989

PHOTO

Rétrospective au Musée Jacquemart-André

Kertész malgré tout

Moins de trois ans après sa mort, une exposition de trois cents œuvres d'André Kertész est l'objet de controverses qui mettent en cause la complexe et délicate notion d'original.

L'IDÉE de cet hommage est née d'une rencontre avec Kertész, en 1980. Il s'agissait de présenter essentiellement ses médiums, de ses débuts en Hongrie à ses derniers travaux à Paris. Le projet prit au photographe, mais ce dernier mourut le 28 septembre 1985, à New-York. Non sans avoir signé, le 30 mars 1984, l'acte de donation à l'Etat français de tous ses négatifs (97 800 environ) et de sa correspondance. La gestion de ce fonds est confiée à la Mission du patrimoine photographique. Dans l'attente d'une rétrospective officielle, comme il y en eut pour Larsig et Ronis, la mission accueillit au Palais de Tokyo un superbe ensemble de cent quatre-vingt-cinq originaux, datant parfois de plus d'un demi-siècle. Cette manifestation, un pur enchantement (voir Le Monde du 22 mai 1986), suscita des réactions d'une vigueur injustifiée chez certains membres de l'Association des amis d'André Kertész.

considérait d'ailleurs ses négatifs comme des brouillons d'inégale valeur esthétique. Développés parfois cinquante ans après la prise, ils signaient ses images au dos, les annotait d'inscriptions manuscrites ou le tamponnait au cachet. Jaunies, tachées ou retouchées (voyez la main de Madame Maurice Maeterlinck, 1932), ses épreuves « originales » sont d'autant plus difficilement identifiables qu'il tirait rarement lui-même.

Quoi qu'il en soit, c'est sur dix salles et deux étages que se déploie un en alignement monast-



André Kertész : distorsion Paris, 1933

que la carrière de celui que Cartier-Bresson citait comme son maître. Brossant scènes de genre, anecdotes, paysages et atmosphères, d'Esztergom au Café du Dôme, c'est la mémoire d'un siècle qui défille, ponctuée de chefs-d'œuvre en série comme les distorsions, les natures mortes ou les portraits. Sans oublier la cubiste Saitir Dancer, estimée 400 000 francs, mais dont on ne sait combien de collectionneurs la possède.

Révélaient des pans ignorés d'une œuvre pourtant familière, on admire ébloui le sens aiguisé de l'imprévu happé au vol par un magicien qui jongle avec les émotions, les ambiances et la lumière. Et puis, il y a Elisabeth, qu'il ne cessa d'aimer et à qui il rend un hommage poétique bouleversant en fixant des figurines transparentes posées au bord de sa fenêtre. Prêts du musée de Cambridge, ces vingt polaroids sont en réalité les seuls authentiques originaux puisqu'il s'agit d'instantanés directement sortis de l'appareil. Cette longue promenade sentimentale, vision interiorisée du monde et vaste plongée dans la vie d'un homme, met en lumière l'irradiante sincérité de ce berger de l'éphémère qui, sur la fin, s'approchait plus la réalité que par ridoche.

PATRICK ROÛGERS.

* André Kertész, au Musée Jacquemart-André, 138, boulevard Haussmann, Paris-8^e, jusqu'au 25 février.

« Puriste », « authentique », « mécanique », « classique », sont les quatre tendances de l'hiver 1988-1989, vues au Salon international de l'habillement masculin qui se tenait du 6 au 9 février, tandis que les couturiers et créateurs organisaient leur défilé.

L'HOMME de l'hiver prochain semble défilé avec le flegme des gens qui savent être eux-mêmes. Les lunettes d'écaille ont disparu, évincées par de fines montures dorées, tandis que l'accessoire (chapeau, gants, foulard de soie et parfois canne) remplace le signe de ville : parapluie noir, quotidien du jour, cigare, etc. Enfin, le cheveu n'est plus plaqué et brillant, mais flotte, lisse, parfois long, libre, juste ordonné par une raie sur le côté.

Le fond prime la forme. Encore une fois, tout est dans l'attitude, le détail, la nonchalance sophistiquée, le code intellectuel et non plus social. Les Braumel de Katherine Hammet portent des gilets brodés avec des pantalons de coton blanc, des blousons de jean délavé sur lesquels on a imprimé le message « Stop acidic rain, world

peace now ». Les néo-immigrants de Dries Van Noten (un jeune Belge inspiré cette année par la secte Amish) adoptent les vestes aux couleurs éteintes, les chemises blanches à col plissé et les boutons de manchette à médaillon-portrait.

L'univers rétrécit, l'aspiration à l'idéal, semblent davantage s'adresser à soi, à ses proches, qu'à l'extérieur. On charme, on ne conquiert plus, on pose moins, on réfléchit. Et parfois on danse car, désormais, on vibre. Chez Lanvin, trois blonds laiteux improvisent une sévillane dans leur costume de crêpe de laine et de gabardine « vieille ». Chez Ungaro, au Musée d'art moderne, les mannequins sont là, assis, debout, et sifflent leur champagne devant les photographes trempés qui tentent d'immortaliser les cabans de chasse, les blousons de peau laines aux couleurs de miel, la bouche pleine de petits fours. Emmanuel Ungaro parle de ses manteaux qui ne sont plus de vrais manteaux mais des « vestes allongées » grâce à un nouveau mélange coton, soie, viscose, rendant le vêtement presque liquide.

La mode masculine se vent plus subtile, cherche ses nouveaux repères dans la nuance, tout en

réaffirmant sa virilité. Issey Miyake propose de vrais vêtements de froid ou de pluie dont le côté rigoureux n'altère pas l'esthétisme. Les pantalons de charpentier adoptent une couleur précieuse. Et le praticien sait se faire oublier : comme par miracle une combinaison-pantalon pressionnée se transforme en imperméable. Ailleurs, le « casual » devient élégant, tandis que le classique perd de sa rigidité, gagne en naturel. Chez Dior, les pulls en cachemire à col montant triomphent sous les vestes de baby alpaga, et la non-veille douillette de ville ultra-légère de Dominique Morlot s'adapte aux humeurs : la doublure est non seulement amovible mais réversible. On a trois manteaux en un...

C'est moins la nouveauté que le jeu des contrastes, le mot d'esprit qui commande. Ainsi Bernard Saux, qui vient de quitter Hermès pour Saint Laurent, s'amuse brillamment à déplacer les registres du sport et de l'habillé : là, un jean en agneau vert bouteille, ici un duffle-coat en laine grise, une veste prince-de-galles à carreaux roses. Les couleurs s'approfondissent, évoquent des paysages de lande ou de bruyère, des mélanges d'épices. L'éclat est domé par petites touches (des gants de daim

blanc canard, une écharpe perle, un manteau de cachemire noir à col d'astrakan doublé de moire violine) qui viennent donner à l'élégance une certaine volupté, un aspect finalement assez féminin.

Car désormais la séduction masculine se libère des rapports de force, de sa dureté habituelle, pour devenir plus intime, plus fluide aussi. Elle ne passe plus par l'affrontement mais par la complicité. Angelo Tarzani applique des détails « couture » : baguettes de jais, boutons dorés et même plumes de paradis et des cardigans intemporels, et soudain, le cachemire fuchsia sous un costume à rayures tennis crée un instant rare, éclaire comme la surprise d'une rencontre inattendue. Chez Matsuda, le dernier venu des Japonais, la sophistication devient presque une fin en soi : 80 % des tissus sont exclusifs. Les pépites de strass brillent sur les cols claudine, les basques flottent comme des mouchoirs, les gilets ajourés de mailles ont transporté une bonne moitié des invités dans une stupeur quasi religieuse. Les femmes, avient tout piqué aux hommes. Aujourd'hui, ils semblent avoir tout récupéré.

LAURENCE BENAIM.

Cibler le yuppie

Avec un optimisme acharné, les créateurs essaient de donner aux hommes le goût de la mode, c'est-à-dire du changement. Les défilés ont lieu deux fois par an, comme pour les femmes, mais la méfiance masculine demeure ferme et la marge de manœuvre est étroite.

QUAND on espère habiller les hommes, il ne faut effrayer personne. Ni ceux qui déjà s'habillent « fringues » et tiennent à rester des exceptions, ni les héritiers timides de l'austère dix-neuvième siècle.

Que faire ? Des variations sur le costume trois pièces, d'ailleurs pratique et fonctionnel, sinon il aurait disparu. Mais fonctionnel, il l'est tellement que les variations sont minimes, portent sur la largeur des épaules, celle des pantalons, la forme des revers, des cols — ou l'absence de col. Et, plus immédiatement remarquable, sur les couleurs. Thierry Mugler juxtapose un violet et un orange, ou du rouge, du vert, lance du jaune poissin, du bleu bébé, mais c'est pour dire. De même, les cravates larges, brillantes, barbes de porc comme par un brassard de dent.

L'ensemble garde des teintes douces — beige camel, toutes sortes de gris et naturellement du noir, du marron, du bordeaux, du chevron, de l'uni, des grands carreaux très beaux, fondus, la marque du créateur, on les retrouve chaque année. Quant aux tissus — tous les linings, — ils sont douillet, ils donnent l'idée du confort.

L'idée de confort se rencontre également chez Nikos, provocateur dans la présentation des modèles — un côté fête de la jeunesse un peu dégingole pour montrer les maillots et les dessous sexy blanc hommes et femmes, avec les mannequins prenant des poses à l'antique, on se croirait au stade musclicien de Rome... Mais les costumes eux-mêmes font cosy, lainages mous, doux, pour les larges pantalons écosais arrêtés au mollet, vestes classiques bien épaülées, fendues dans le dos, manteaux raglan à chevrons, gros pulls torsadés, pantalons étroits gris à larges rayures noires, manches de lustrine et « tabliers » — une sorte de robe. Des pulls noirs à dessins dentelle ou façon Cocteau ou une redingote lie-de-vin à nervures, quelque chose dans l'allure des étudiants balafres de Heidelberg et de grands pardessus vifs, des cravates rouges, les macs et les filles en guêpière pour le tableau « Mahagony », Nikos ne connaît pas la nuance. Il fait porter des pantalons pied-de-coq, un manteau gris à bavoiat, court, classique, pour le tableau « Entre Washington Square et Wall Street ».

En fait, la mode homme cible le yuppie, le jeune cadre dynamique, le raider qui a su tirer son épingle du krach ou qui, en tout cas, fait

comme si. L'apparence est essentielle dans ce monde-là. Il faut savoir chez qui et comment on s'habille, c'est ce que l'on apprend dans le film d'Oliver Stone, Wall Street. A voir, d'ailleurs, les bretelles larges, les chemises à col anglais et les costumes stricts de Charlie Sheen et de Michael Douglas, la galaté et la fantasia dans les rues ne sont pas pour demain.

A moins qu'on ne se tourne vers Jean-Paul Gaultier, plus inspiré, plus inventif que jamais. Au Cirque d'hiver, il a fait un défilé médiéval — musique et récit en simili vieux français. Des chemises à col crénelé, des chaussures pointues façon poulaine, des galoches immenses façon Charlot montées sur d'épaisses semelles élastiques, des fuseaux arlequin et encore de l'arlequin sur les bottines, les manches de veste, les gilets. Des gilets moulés qui font des tonnes de statues en armure... Mais l'important, ce sont les couleurs éteintes qui s'unissent dans des harmonies insolites et indéfinissables — safran, caramel, bleu pétrole, violet presque noir... Ce sont les doublures matelassées, les long pardessus réversibles, les fourrures dorées, les gilets brodés de fleurs de lys en jais.

Respecter les proportions du corps

Gaultier est le plus dynamique, il est aussi le plus généreux. Il jette les idées, fait démarrer l'imagina-

tion, il donne l'envie de jouer — jouer avec les angoisses on les déguisant, — jouer de soi-même. Gaultier crée des merveilles qui peuvent servir à tous, contrairement à Yohji Yamamoto, par exemple, dont on pourrait dire qu'il façonne des pièces uniques, inimitables.

Avec seulement du noir, Yohji fait défilé des personnages différents. Il suffit d'un bouton-nage, d'un col, d'une longueur pour que tout change. Peut-être parce qu'il adapte le physique des mannequins à ce que disent ses costumes. Des costumes fabuleusement sobres, qui respectent les proportions du corps, épaules à leur place, vestes aux hanches ou courtes, col relevé, écharpes doubles chaleureuses et tendres, une bordure de blanc émergeant d'un gris clair. Quelques vestes doucement rouille, des pantalons rouges. Des fausses bretelles brodées sur des gilets. Les lainages souples et rugueux se côtoient, se mêlent... Les garçons déambulent, mi-diables Törless, mi-Jack l'Eventreur, fantômes d'un monde décadent, éternel : celui de la séduction.

COLETTE GODARD.



JEAN-PAUL GAULTIER

Pierre Boulez : sauver la salle modulable

Ne quittez pas cette page... Pierre Boulez... la salle modulable... (The text is very small and partially obscured by noise and artifacts.)

Éditée de l'imaginaire

Éditée de l'imaginaire... (The text is very small and partially obscured by noise and artifacts.)

(The text is very small and partially obscured by noise and artifacts.)

Advertisement for 'Le Cid' at the Théâtre des Arts-Hébertot. It features a photo of Gérard Desarthe and text including 'Le Monde', 'Le Cid', 'Mise en Scène GÉRARD DESARTHE', and dates '19 JAN - 21 FÉV. 88 4831145'.

Advertisement for 'Le Malade Imaginaire' at the Théâtre des Arts-Hébertot. It features the text 'Attention : série limitée', 'THEATRE DES ARTS-HEBERTOT', 'MICHEL BOUQUET', 'LE MALADE IMAGINAIRE de MOLIÈRE', 'MISE EN SCÈNE PIERRE BOUTRON'.

ARTS ET SPECTACLES

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

Musées

DEGAS. Grand Palais. Galeries nationales (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée: 28 F (gratuit le 21 mars). Du 13 février au 16 mai.

FACES D'OR DE L'ÉDITION PUBLICAIRE

BIEN SAISONNÉ. Bibliothèque Focny. Hôtel de Sem. 1, rue de Figner (42-78-14-60). Jusqu'au 19 mars.

Musées

DEGAS. Grand Palais. Galeries nationales (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée: 28 F (gratuit le 21 mars). Du 13 février au 16 mai.

LES INSTRUMENTISTES ET LUTHIERS PARISIENS

LES INSTRUMENTISTES ET LUTHIERS PARISIENS DU XVII^e AU XIX^e SIÈCLES. Musée de la Ville de Paris, 11, rue de Valenciennes (42-78-14-60). Jusqu'au 27 mars.

Musées

DEGAS. Grand Palais. Galeries nationales (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée: 28 F (gratuit le 21 mars). Du 13 février au 16 mai.

LA DÉFENSE. Le Musée et les deux musées

LA DÉFENSE. Le Musée et les deux musées. Art 4, 15, place de la Défense. La Défense 4. (47-96-25-49). Jusqu'au 4 avril.

Musées

DEGAS. Grand Palais. Galeries nationales (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée: 28 F (gratuit le 21 mars). Du 13 février au 16 mai.

THEATRE

SPECTACLES NOUVEAUX

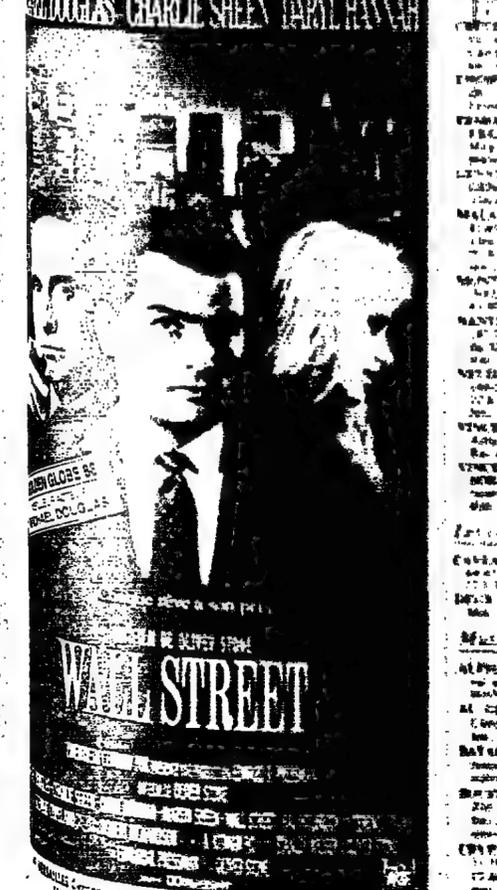
DOUBLE DE THÉÂTRE du Théâtre de la Ville (42-77-38-61). Dim. 12 h 15 (10).

Les salles à Paris

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Le Bâtiment d'opéra. 20 h 30. Rel. dim. 10 h.

THEATRE

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Le Bâtiment d'opéra. 20 h 30. Rel. dim. 10 h.



DOUGLAS CHARLIE SHEEN PAUL HANNAH

Reprise à partir du mercredi 17 février - Location ouverte THEATRE DU SOLEIL L'INDIADE OU L'INDE DE LEURS REVES D'HELENE CIXOIS

GALERIE COARD 12, rue Jacques-Caillot, 75006 PARIS. Tél. : 43-26-99-73 BOLIN Œuvres récentes Vernissage le 18 février - jusqu'au 26 mars

MUSÉE RODIN 77, rue de Varenne (7^e - M^o Varenne) 60 DESSINS DE RODIN extraits du premier volume de L'INVENTAIRE

EXPOSITION LOTERIE NATIONALE 4 Siècles DE CHANGE Jusqu'au 14 Février 1988

LE PANTHEON 13, RUE VICTOR-COUSIN - 5^e LACOMBE LUCIEN DE LOUIS MALLE

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

En région parisienne BRÉTIGNY. Hymn Solo Chant (pédalier); Yoshio Yamamoto (sculpteur). Centre culturel Gérard-Philipp. Rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 13 février au 2 avril.

Je t'aime

مكتبة الصلح

THEATRE

ARTS ET SPECTACLES

Le Monde • Jeudi 11 février 1988 • 21

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

THEATRE

DELAZET-TLP (42-74-20-50). Best of Schlomo, ou les meilleurs histoires de Grand-Père Schlomo: 20 h 30, dim, 15 h. Rel. dim. soir.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres: 20 h 15. Rel. dim. Noms ou fait ou en sous-dit de faire: 22 h. Rel. dim.

EDOUARD-VII SACHA GUTRY (47-42-57-49). Les Liaisons dangereuses: 20 h 30, sam, 18 h et 21 h, dim, 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ELDORADO (42-49-60-27). O Aventure à Tahiti: 15 h, ven., sam, 15 h, dim, 14 h et 17 h.

ESPACE KIRON (43-73-50-25). O le Théâtre récrit: 18 h 30. Michéa/Maboul: 21 h, dim, 16 h. Rel. dim. soir, lun. > Contes: mar, 18 h 30.

ESSAION DE PARES (42-78-46-62). Salle L. Amos mas: 18 h 30, dim, 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. Des oranges et des oranges: 21 h, dim, 17 h. Rel. dim. soir, lun.

FONTAINE (48-74-74-40). An accord, tout va bien: 21 h, sam, 18 h. Rel. dim.

GAITÉ-MONTFARNASSE (43-22-16-18). > J. J. Eggs: ven., mar, 21 h, sam, 21 h 30 et 18 h, dim, 15 h. Rel. dim. soir, lun.

GALERIE 88-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). You're good man Charlie Brown: 20 h 30. Rel. dim. lun.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06). Backstage: 20 h 30, dim, 18 h 30. Rel. dim. soir, lun.

GUICHET MONTFARNASSE (43-27-89-61). La Chanson du mal-aimé: 19 h. Rel. dim. lun. > La Colombe + Aux slynes: 20 h 30 (sam, ven., sam, dim). Double je: 22 h 15. Rel. dim. lun. > Ne pas dépasser la dose prescrite: mar, 20 h 30.

GYMNASSE MARIE-BELL (42-46-79-79). La Métempsychose: 21 h, sam, 17 h 30, dim, 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MUCIETTE (42-36-99-99). La Cantatrice chueve: 19 h 30. Rel. dim. Lun. > Les Lèvres: 20 h 30. Rel. dim.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Ça qui voit Fox (Fall): 21 h, dim, 15 h. Rel. dim. soir, lun.

LE BEAUBOURGEOIS (42-72-08-51). Claude Végé: 22 h 30. Rel. dim. lun.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Jean Lapointe dans son nouveau spectacle Attitude: 20 h 30, sam, 15 h. Rel. dim. soir, lun.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). > L'Étonnante Famille Brontë: jeu, ven., sam, 21 h, dim, 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

LIÈRE-THEATRE (45-86-53-83). Le Roi Lear: 20 h 30, dim, 15 h. Rel. dim. soir, lun, mar. > Le Président Schreiber, d'après les confidences d'un néo-éprouvé: jeu, mar, 20 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre sans Nous, Tché et Vincent Van Gogh: 21 h 15. Rel. dim. Théâtre rouge. Le Petit Prince: 20 h. Rel. dim. Vieux mariages catholiques catholiques chueve: 21 h 15. Rel. dim. La Ronde: 21 h 30. Rel. dim.

MADRIENNE (42-65-07-09). Les Fiefs dans l'air: 21 h, sam, 18 h, dim, 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MAISON DE LA POÉSIE (42-36-27-53). > Lectures-rencontres: Gérard Boobier: mar, 20 h 30.

MARAS (42-78-03-53). En famille, en farange toujours: 20 h 30. Rel. dim.

MARIE STUART (45-08-17-80). Zoo Story: 19 h (Jeu, ven., sam.). > Lino ou le premier: 20 h 30 (Jeu.). > L'Été des chèvres: 21 h 30.

MARGNY (42-56-04-41). L'Homme de la Mancha: 21 h, sam, 17 h 30, dim, 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MARGNY (PETIT) (42-25-20-74). La Tentation: 21 h, sam, 18 h, dim, 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MATHURINS (42-65-90-00). Monsieur Véron ou le Rêve fon de Louis II de Navarre: 20 h 30. Rel. dim.

MICKER (42-65-35-02). La Chambre d'ami: 21 h 15, sam, 18 h 30 et 21 h 30, dim, 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MICRODIESE (42-66-26-94). Show André Lamy l'ami public n°1: 20 h 30, sam, 18 h 30 et 21 h 30, dim, 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MOGADOR (42-85-28-80). Cabaret: 20 h 30, dim, 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MONTFARNASSE (43-22-77-74). Le Secret: 21 h, sam, 18 h et 21 h 15, dim, 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MOUFFETARD (43-31-11-99). Fox Stylé: 20 h 45, dim, 15 h 30. Rel. dim.

NOUVEAUTES (47-70-52-74). > Les Sept Miracles de Jésus: 18 h, ven, 18 h. Une soirée pas comme les autres: 20 h 30, sam, 18 h 30 et 21 h 30, dim, 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ODÉON (COMÉDIE-FRANÇAISE) (43-25-70-32). Mort d'un commis voyageur: 20 h, dim, 14 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Et puis j'ai mis une croix et je suis allé voir un psychiatre: 18 h 30. Rel. dim.

ŒUVRE (48-74-42-52). > L'Épouvé le bio-aimé: 20 h 45 (Jeu, ven., sam.), dim, (dimanche) 11 h.

OPÉRA-COMIQUE, SALLE FAVART (42-06-06-11). > La Fille du vaillant: jeu, sam, lun, 19 h 30.

PALACE (42-46-10-87). > Casanova à Venise: mar, 22 h.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). > La Madelonne Front: jeu, ven., sam, 21 h, dim, 15 h. Rel. dim. soir, lun.

PARIS DES SPORTS (48-28-40-80). O l'Affaire du comte de Lyon: 14 h, dim, 14 h, sam, 15 h et 20 h 30, dim, 18 h 30, ven., sam, mar, 20 h 30. Rel. dim. soir, lun.

PALAIS ROYAL (42-07-59-41). L'Herbier ou le Réactionnaire amoureux: 20 h 30, sam, 17 h 30 et 21 h, dim, 15 h. Rel. dim. soir, lun.

POÈME-MONTFARNASSE (45-48-92-77). > Tchotchou doctor Rapin: jeu, ven., sam, 21 h, dim, 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

POÏTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). La Trappe: 20 h 45, sam, 18 h et 21 h, dim, 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

RANELAGH (42-06-14-41). Une passion dans le désert: 19 h, dim, 15 h. Rel. dim. soir, lun.

RENAISSANCE (42-06-18-50). Des sentiments soudains: 20 h 45, sam, dim, 16 h. Rel. dim. soir, lun.

ROSAU-THEATRE (42-71-30-20). Épiant Man: 20 h 30, dim, 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

SAINTE-GEORGES (48-78-63-47). Drole de couple: 20 h 45, sam, 16 h 30 et 21 h 30, dim, 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Le suspens ne nous lâche plus jusqu'à la dernière image. C'est superbement efficace.

De film vous fera retrouver le plaisir du cinéma. Patrick Bruel a une densité humaine aussi forte que Daniel Auteuil dans Marion des Sœurs. Stupéfiant.

Entouré par d'excellents acteurs, Patrick Bruel est l'excellent interprète d'un rôle excellent.

L'histoire, les acteurs: magnifique, ce film!

Superbe. François FORESTIER - L'EXPRESS

Enfin un cinéaste français qui ose s'emparer d'une histoire mystérieuse et la raconter avec un art consommé du suspens. Une heure cinquante sans décrocher.

Marie-Françoise LECLERE - LE POINT



OPÉRA DE PARIS. Palais Garnier (47-42-53-71). Hommage à Sorcier Lilar. Jusqu'au 19 février, 18 h 30, mar.

COUSÉE - GAUMONT OPÉRA - BIENVENUE MONTFARNASSE SAINT-MICHEL - PAGODE - GAUMONT LES HALLES GAUMONT ALÉMA



Le nouveau film du réalisateur de "PLATOON"

MICHAEL DOUGLAS CHARLIE SHEEN DARYL HANNAH



Chaque rêve a son prix

UN FILM DE OLIVER STONE

W. VERMORELLES Cyrano - SAINT-GERMAIN CH. - 9 DÉPENSE 4 TEMPS - VELEZ 2

ENGLISH Martyr - CRÉTEL Arta - THÉÂTRE Poché Belle Spée

Region parisienne

ANTONY (THÉATRE FERMIN-GEMER) (46-66-02-74). > La Comédie des hommes: jeu, mar, 21 h.

AULNAY-SOUS-BOIS (ESPACE JACQUES PRÉVERT) (48-68-00-32). > Les Masques: mar, 21 h.

BOISGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). La Cité: 21 h, dim, 16 h. Rel. dim. soir, lun.

CLICHY (THÉATRE RUTENBEUF) (47-39-28-38). > Les Scènes de Lolo: dim, 15 h. West Side Story: ven, 21 h.

CRÉTEL (MAISON DES ARTS) (48-99-18-88). Poésie, théâtre et Camille: 20 h 30, dim, 15 h 30. Rel. dim. soir, lun, jeu.

ENGHIEN (THÉATRE MUNICIPAL DU CASINO) (34-12-90-00). > Le Fugitif à base de Lolo: jeu, mar, 21 h.

ERMENT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48). > La Mégère apprivoisée (oyale Shakespear): dim, 16 h.

GENNEVILLIERS (THÉATRE DE GENNEVILLIERS) (47-93-26-30). > Hecuba: mar, 20 h 30.

MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). > L'Amant anglais: 20 h 30 (Jeu, ven., sam.), dim, (dimanche) 18 h. > A la septième heure de la pluie: lun, 18 h 30.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (SALLE JACQUES-BREL) (30-43-43-90). > Les Scènes de Lolo: jeu, mar, 21 h.

NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-43). > Jonathan, le mat: 20 h 30 (Jeu, ven., sam.). Rel. dim. lun, mar.

VINCENNES (L.V.T.) (43-65-63-63). Athos: 20 h 30, sam, 16 h 30 et 20 h 30. Rel. dim. lun, mar.

VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (48-08-60-83). > La Fontaine, séance spéciale: 21 h (Jeu, ven.), dim, 18 h. Rel. dim. soir, lun, mar, ven.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et voilà... la galère... 21 h; 15 h 30 et 21 h dim.

DEUX ANES (46-06-10-26). Elycée. Md. (Mar): 21 h; 15 h 30 et 21 h dim.

Music-hall

ALPHA DU LION (43-39-22-38). Carnaval animé par C. et son orchestre de samba, 20 h 30, mar.

AU GRAND REZ (42-21-11-11). Julien Clère jusqu'au 28 fév, 20 h 30, mer, jeu, ven., sam, mar; 16 h, dim.

BATACLAN (47-00-55-22). Jean Guillard jusqu'au 19 mar, 20 h 30 mar. (premier).

BOUFFES DU NORD (42-39-34-30). Zizi Jeanmaire jusqu'au 28 fév, 20 h 30 mer, jeu, ven., sam, mar; 16 h, dim, spectacle rétros.

CRISTE. SAINTE-AGNES (42-33-31-39). Si Paris n'était chanté jusqu'au 15 mar, 20 h 30, mer, jeu, ven., sam, mar. Adaptation et mise en scène de J.-P. Quercy, mus. de Fala Soudani, avec F. Deroy, G. Léger, H. Heven, J.-P. Quercy et H. Carole.

Les opérettes

ELDORADO (42-49-60-27). Aventure à Tahiti: 15 h, mer, jeu, ven., sam, 14 h, dim; 17 h, dim. Opérette de Francis Lopez, lyrics de D. Ringold, chor. de R. Hernandez, avec le Grand Orchestre de l'Eldorado dir. par G. Monte, les ballets du Pacifique de Tahiti et M. Caudido, J.-B. Hirigoyen, F. Liuel, M. Deville et G. Ramon.

CLICHY. THÉATRE RUTENBEUF (47-39-28-38). Broadway Musical Company de New-York. Opérette de J. Robbins et L. Bernstein. 100 F. Finac + théâtre.

Les opéras

OPÉRA-COMIQUE. Salle Favart (42-96-11-11). > La fille du régiment. Jusqu'au 15 février, 19 h 30, jeu, ven., sam, (dimanche) Opéra-comique en deux actes de Gaetano Donizetti, livret de J.-H. Vernoy de Saint-Georges et J.-F. Alfred Bayard, dir. mus. de J. Bardick, chor. de J.-M. Forest, mise en scène de B. Stefanos. 280 F à 20 F.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-21-00-86). Répertoire. Jusqu'au 12 février, 18 h 30, mer, jeu, ven. (dimanche). De Maurice Kagel, compositeur de concert scénique 1970, musique, mise en scène et livret de M. Kagel, avec M. Kagel. 137 F, 100 F, 44 F.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39). > Le pont des soupis. Jusqu'à fin février, 15 h 30, mer, dim; 20 h 30, jeu, ven., sam. Opéra-bouffe en quatre actes de J. Offenbach, livret de H. Crémieux et L. Halévy, mise en scène de J.-M. Ribes, chor. de P.-G. Lambert, avec l'Ensemble orchestral d'Amazone 2, dir. par J. Bardickin ou A. du Clozel, chef des chœurs F. Marco. 225 F, 175 F, 100 F, 65 F (mise, jeu, mar), 245 F, 195 F, 120 F (ven., sam., dim.).

مكتبة الامنستي

REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde INTERNATIONAL

LES FILMS NOUVEAUX

MOBILISING FOR HUMAN RIGHTS

Amnesty International is looking for someone to head a new unit responsible for developing Amnesty International's membership world wide. The unit head will encourage recruitment with particular emphasis on a rapidly expanding membership in the third world.

Working with regional teams s/he will promote effective means of servicing the unique needs of an international membership, while broadening Amnesty International's appeal in attracting membership from new areas of different societies.

Candidates should have sound political knowledge, an understanding of different cultures and experience of working with an activist membership organization. They must also have proven managerial ability and be able to work under pressure. Fluent English is essential, knowledge of other languages especially French, Spanish or Arabic, highly desirable.

SALARY Starting at £ 14 302 pa rising to £ 17 263 pa (under review) (annual increments, index-linked).

CLOSING DATE FOR RECEIPT OF COMPLETED APPLICATION FORMS 26 FEBRUARY 1988

INTERVIEWS SCHEDULED FOR WEEK COMMENCING 21 MARCH 1988

For an application form and further details, please contact:

Personnel Office
Amnesty International
International Secretariat
1 Easton Street
London WC1X 8DJ
United Kingdom
Tel.: (01) 837 3805 (24 hr answering)



Afrique francophone

Conseil et surveillance du fonctionnement de centrales hydrauliques

Notre société recherche un praticien d'expérience dans le domaine des grandes centrales hydro-électriques. Les exigences posées par cette position et découlent des tâches à accomplir énumérées ci-dessous:

- Vérification et, en cas de besoin, réorganisation de la structure organisationnelle globale
- Elaboration d'une typologie des fonctions et conception d'un programme de formation correspondant destiné au personnel d'exploitation local
- Conception des plans de maintenance et supervision des travaux d'entretien réguliers ainsi que des travaux de révision plus importants
- Élimination des différents problèmes de fonctionnement et remise en état d'installations et de groupes de production hors service
- Mise sur pied d'un centre de formation destiné au personnel d'exploitation des centrales hydrauliques

Le candidat doit posséder de bonnes connaissances dans le domaine de l'exploitation de centrales hydro-électriques et être disposé à résider plusieurs années à l'étranger, ce qui implique la nécessité d'une certaine facilité d'adaptation et d'un sens des relations avec nos partenaires étrangers.

En plus d'un salaire proportionnel à nos hautes exigences, nous offrons sur place une villa et une voiture de service et prenons en charge les frais de déménagement pour la famille ainsi que les vacances dans le pays d'origine.

Il s'agit d'une situation de longue durée. Au terme de ce contrat d'autres tâches pourront être offertes à l'étranger ou dans notre siège en Allemagne Fédérale.

Merci d'adresser votre dossier complet de candidature avec prétentions et photo à l'agence PA Personal-Anzeigendienst sous la référence 483.



PA PERSONAL-ANZEIGENDIENST
Ohmstraße 8, 8000 München 40, Tel.: 19 49 89/3410 51
Ein Unternehmen der PA Consulting-Gruppe

Dans un centre de recherche européen...

INGENIEUR DEVELOPPEMENT HF



Master Foods Europe, filiale du groupe américain MARS, est représentée en Europe (RFA, France, Benelux et Grande-Bretagne) par des marques bien connues: UNCLE BEN'S, SUZI WAN et DOLMICO. Pour son centre de recherche européen d'OLEN (près d'ANVERS, en Belgique), l'entreprise crée un poste d'ingénieur chargé de développer de nouveaux produits, à base de riz essentiellement.

Rattaché au directeur de la recherche et du développement, le candidat évolue au sein d'une équipe jeune et performante d'une vingtaine d'ingénieurs et techniciens de nationalités européennes diverses. Il sera plus spécialement chargé des développements de nouveaux produits à base de riz en liaison étroite avec les services marketing.

Cette fonction très évolutive au sein du groupe MARS peut convenir à un universitaire (biochimiste ou biologiste) ou ingénieur agro-alimentaire, confirmé ou éventuellement débutant si très motivé, attiré par un travail d'équipe dans un contexte international et possédant une première expérience en service recherche-développement. La pratique de l'anglais est indispensable.

L'environnement de travail est très stimulant. La rémunération offerte, le style de management et les perspectives de carrière au sein du groupe ne décevront pas un candidat souhaitant réussir professionnellement.

Merci d'adresser lettre de candidature, C.V. complet, photo et rémunération actuelle sous référence M 301784 BA:

EGOR S.A.
8, rue de Bard - 75008 PARIS



PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE - BELGIQUE DEUTSCHLAND SPANIA GREAT-BRITAIN ITALIA PORTUGAL BRASIL CANADA

Groupe international de Travaux Publics recherche pour sa filiale en Afrique anglophone un

JEUNE INGÉNIEUR TRAVAUX PUBLICS

Après une première expérience de 3 à 4 ans acquise si possible à l'étranger, vous souhaitez donner une nouvelle dimension à votre carrière.

Adjoint de notre chef d'agence, vous serez chargé de l'assistance dans l'exploitation courante (démarchage d'affaires, études de prix, suivi de chantiers de construction ou de routes...).

Pour vous l'anglais est bien sûr une langue de travail.

Vous bénéficiez des avantages habituels liés à l'expatriation ainsi que des nombreuses possibilités d'évolution offertes par notre groupe largement implanté dans le monde et dans l'hexagone.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et prétentions) sous référence 2644 M à **STANBOL** - 108, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS, qui transmettra en toute confidentialité.

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

met au concours un poste de

professeur ordinaire de latin médiéval

Poste à charge complète: 8 heures hebdomadaires de cours et de séminaires; direction de recherches.
Titre exigé: doctorat en lettres ou titre équivalent.
Entrée en fonction: 1^{er} octobre 1988 ou date à convenir.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés avant le 1^{er} avril 1988 au Secrétaire de la Faculté des Lettres, Rue de Candolle 3, 1211 GENÈVE 4 (Suisse), où peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

A.C.O.R.D.

Un consortium international d'organisations non gouvernementales qui travaille dans le développement rural en Afrique recherche:

REPRÉSENTANT KIGALI, RWANDA

RESPONSABILITÉ: appui et suivi de nos programmes et identification, liaison au niveau gouvernemental et avec d'autres ONG local.

REQUIS: 5 ans minimum d'expérience de gestion de programmes multisectoriels de développement en Afrique, de préférence au Sahel. Expérience au niveau non gouvernemental essentielle.

DISPONIBILITÉ: AVRIL 1988.

Contrat de 2 ans, renouvelable et bonnes conditions professionnelles.

La représentation féminine étant faible à ce niveau, les candidatures féminines seront particulièrement bienvenues.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à: PO BOX A25, A.C.O.R.D., Francis House, Francis Street, LONDON SW1P 1DQ.

A MAJOR GROWING INDUSTRIAL GROUP IN JEDDAH, SAUDI ARABIA HAS THE FOLLOWING KEY POSITIONS

DIRECTOR, FINANCE & PLANNING

Holder of MBA and CPA or Chartered Accountant, plus 10 years of progressive financial experience as CFO of a major multi-plant manufacturer. Right person will have experience in all facets of Finance and Accounting with emphasis on establishing financial systems/controls in the change over from manual to automated as well as all forms of financial analysis and reporting. Familiarity with international finance, banks, Internal auditing, cost accounting, capital financing, treasury function and dedication to cost control a must.

ADMINISTRATIVE ASSISTANT TO THE PRES/CEO

BA or equivalent with minimum of 3 years experience in a similar capacity. Armed with sophisticated administrative skills, will assume responsibility of managing the office of the President/CEO. Self-driven organizer, very dynamic with excellent communication skills.

Both positions require fluency in Arabic and English.

Attractive package including incentive offered. Please write to: **DIRECTOR, HUMAN RESOURCES P. O. BOX 8281, JEDDAH 21482 SAUDI ARABIA**

Groupe International, spécialisée dans l'importation et la commercialisation de matériel industriel, recherche pour sa filiale du Cameroun:

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Sous l'autorité du Directeur de cette filiale, qu'il remplacera en son absence, il est responsable de la Comptabilité, de la Trésorerie et du Contrôle de Gestion dans son ensemble.

Il collabore à l'élaboration du budget annuel, établit les prévisions de charges et en suit la réalisation.

Il est chargé de la gestion administrative pour tout ce qui concerne la fiscalité, la comptabilité, les déclarations sociales. Le candidat recherché possède une formation supérieure comptable, une expérience similaire en Afrique, depuis plusieurs années. La connaissance de l'outil informatique est indispensable.

Adressez C.V., lettre manuscrite, rémunération souhaitée et réf. 34815 à **CONFESSE PUBLICITAIRE**, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

Postes enseignants titulaires (école, collège, lycée, toutes disciplines) et vie scolaire à pourvoir (rémun. 80) au Lycée français de Barcelone (34/3.202.78.50), Madrid (34/1.200.09.40), Valence (34/8.188.19.50) et Lisbonne (35/11.58.11.01). Détachement administratif, rémunération identique sans travail.

Adressez rapidement curriculum vitae et références complètes.

Le Monde CADRES

STATION LES KARELLIN Sevole
RECHERCHE **ADJOINT, FUTUR DIRECTEUR STATION**

— Solide expérience de la gestion d'activités touristiques sur des fonctions, niveau cadre supérieur.
— Assure la responsabilité de sept unités (commerciales, coopératives, associatives) totalisant 35 000 000 de F; C.A. affiché 100 personnes.
— Aptitude au dialogue et sens de la gestion.

— Disponibilité, équilibre, créativité, forte motivation pour vivre en montagne.
Lettre manuscrite, photo, CV et prétentions à: Station LES KARELLIN (Y-M) Montchêne Albanais 73870 St-Julien-Montluis

représentation offres
Cherche cadres sup. dans secteur vente avec professionnelle, poste à l'étranger, région paris, env. 28 k, salaire moyen 40.000 F/mois, pouvant être doublé suivant capex. Eor. good résumés, très intéressés. C.V. à: NAVIS MEDIA REGIONS, 8, r. du Chevalier-Martin, 08200 CALNES-BAZEMES, 04-52-61-18.

VILLAGE VACANCES Région Rouen RECHERCHE RESPONSABLE ANIMATION expérimentée(s) enfants, adultes. Soient maîtres de l'anglais, C.D.D. 1^{er} Sept. 6.000 F brut mensuel. Env. lettre manusc. + CV, + photo à: HAVEN LESLIE LES CHARMETTES, 17570 LES MATINES.

ÉCOLE ST-GABRIEL 21, rue de la Liberté, 92228 BAGNEUX. Tél.: 46-57-61-22.

RECHERCHE **INFIRMIÈRE** (18 h 30 heb.) et **SURVEILLANT** tps compl.

formation professionnelle **EPITA FORMATION CIBILE EN PASCAL** points sur **C ET UNIX** Profitez vite de nos tarifs. Tél.: 45-03-00-00.

LI.CI.-O.R.T.F. RECHERCHE UN RESPONSABLE pour son Centre de Loisirs et de Sports de VILLEBON-SYVETTE. Ce responsable participera à la conception avec les élus d'une politique de loisirs et de sports. Il assurera la mise en place de cette politique, la gestion du centre, et établira le suivi mensuel des dépenses et des recettes. Il assurera et gère au premier degré les personnels du centre et devra garantir une grande qualité des prestations offertes aux participants. Il aura en charge le développement et la promotion des activités sur le centre qui répondent aux besoins des usagers.

Formation: Bac + 22 ou expériences professionnelles équivalentes. Candidature à adresser au LI.CI.-O.R.T.F. par écrit uniquement, Service du Personnel, pièce 10.845, 118, av. du Président-Kennedy, 75790 PARIS CEDEX 16.

Important groupe financier recherche pour son département crédit-bail immobilier

UN CHARGÉ DE CLIENTÈLE

Diplômé de l'enseignement supérieur, ayant l'expérience des contacts clientèle dans le milieu bancaire.

Transmettre lettre, c.v., manuscrit et prétentions sous n° 8 336 M, **LE MONDE PUBLICITÉ**, 5, rue Montessuy, 75007 PARIS.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

مكتبة العربي

Communication

La menace de grève des artistes de la télévision

La rediffusion, arme économique de la création

Le ministre de la culture et de la communication teste d'apaiser le conflit entre les syndicats d'artistes-interprètes et les télévisions (La 5, M 6 et l'Institut national de l'audiovisuel) sur les droits de rediffusion. Les négociations doivent se poursuivre toute la semaine pour éviter la grève prévue pour le 25 février. Leurs résultats peseront lourd sur la dynamique économique de la production française.

elles peuvent être vendues à des prix de dumping sur le marché international. Un épisode d'une heure, dont la production coûte en moyenne 1,2 million de dollars, est ainsi vendue 850 000 dollars aux networks. A cette somme, s'ajoutent 150 000 dollars en provenance du câble, 400 000 dollars payés par les télévisions indépendantes, 175 000 dollars de recettes à l'étranger. Reste, une fois déduits les frais financiers, le coût de distribution et les droits des créateurs sur les rediffusions (134 000 dollars), un profit brut de 137 000 dollars.

Le blocage semble d'autant plus important que les artistes-interprètes s'alarment de la baisse continue de la production originale malgré les promesses de réformes successives de l'audiovisuel. Nombre de comédiens se méfient dès lors sur les avantages acquis : « Il faut augmenter les droits des rediffusions de façon spectaculaire », déclare notamment l'acteur Bernard Girard, « Les chaînes ne pourront pas faire des économies par ce procédé. Elles seront alors bien obligées de créer des productions originales ». Un calcul qui méconnaît hélas les réalités économiques de la production et dont le seul résultat tangible est l'augmentation des achats de séries étrangères.

Le conflit qui oppose les syndicats d'artistes aux chaînes de télévision sur les droits de rediffusion (Le Monde du 3 février) est une épreuve cruciale pour le sort de l'industrie des programmes. Seul le développement rapide d'un marché de la rediffusion peut sauver une création télévisuelle française, qui écope de plus en plus de mal à faire face à l'invasion des feuilletons et séries américaines.

L'affirmation peut sembler paradoxale. Elle est pourtant économiquement incontestable. La 5 et M 6, qui affichent respectivement 750 et 350 millions de francs de pertes, ne pourraient guère investir beaucoup d'argent dans la production originale. Les limites de leurs réseaux et de leur budget les destinent à devenir des « chaînes de complément » consacrant une part importante de leur grille à la rediffusion d'œuvres déjà programmées par TF 1, A 2, FR 3 ou Canal Plus. La 5 et M 6 constitueraient alors un « second marché » contribuant à l'amortissement des coûts de plus en plus élevés de la production originale.

Les télévisions japonaises et australiennes connaissent des logiques économiques semblables. En France, ce second marché de la rediffusion fonctionne depuis longtemps pour le cinéma et, depuis peu, pour les feuilletons américains, qui passent sans accroc d'une chaîne à l'autre. Pourquoi ne pas l'étendre aux productions télévisuelles nationales ?

Trois types d'obstacles

La segmentation du marché français semble buter sur trois types d'obstacles. On invoque d'abord les réticences du public et des programmeurs devant la multiplication des rediffusions. L'argument, compréhensible dans un paysage à trois chaînes, tombe de lui-même lorsque six télévisions se partagent l'audience. Une œuvre aurait-elle achevé sa carrière lorsqu'elle n'a été vue que par 15 % à 20 % des télé-spectateurs ?

Le second obstacle tient à la confusion entre les rôles de producteur et de diffuseur. Les chaînes françaises ne se contentent pas, comme aux Etats-Unis, d'acheter des droits de diffusion des œuvres : elles sont aussi coproductrices. Elles sont, de lors, tentées d'un glissement commercialisation auprès de télévisions concurrentes. Ce réflexe malhonnête, très sensible dans les télévisions publiques à l'arrivée de la concurrence privée, commence à s'estomper. L'Institut national de l'audiovisuel (INA), qui commercialise les archives, peut désormais proposer ses stocks à la 5 et à M 6.

Reste le dernier blocage : la négociation des droits naturels des créateurs sur ces rediffusions. Si les sociétés d'auteurs ont rapidement signé des conventions avec les nouvelles chaînes, les artistes-interprètes campent sur leurs positions en exigeant une rémunération pouvant atteindre 26 % de leur cachet initial. TF 1, A 2 et FR 3, peu concernées par les rediffusions, ont accepté ces conditions. La 5 et M 6 ne peuvent s'alligner, et proposent une rémunération proportionnelle au coût d'achat de l'œuvre.

Dumping sur le marché international

C'est sur une telle segmentation du marché que s'est bâtie la formidable puissance de l'audiovisuel américain. Les « Dallas », « Dynasty » ou autres « Starsky and Hutch » sont d'abord achetés et diffusés par les trois grands networks : ABC, CBS ou NBC. Trois ans plus tard, ces séries sont acquises et rediffusées par les réseaux câblés, puis par les stations locales indépendantes. Ainsi amplement amorties par le marché national,

Selon plusieurs sondages

Les téléspectateurs deviennent publiphobes

Le volume trop important de publicité à la télévision donne des boutons aux téléspectateurs. Des enquêtes récentes faisaient pourtant état de la sympathie des Français pour la publicité, que ce soit à la télévision, sur les affiches ou dans la presse. Mais le vent a singulièrement tourné ces derniers mois, depuis l'irruption massive de spots publicitaires sur les petits écrans et particulièrement sur les chaînes de télévision privées (TF 1, la 5, et M 6).

M. Bouygues ne devrait pas être le seul à se faire du souci à la suite de ce sondage : publicitaires et annonceurs vont aussi s'inquiéter de la publiphobie galopante des téléspectateurs. En effet, sept personnes sur dix profitent du passage des spots au petit écran pour faire autre chose (discuter, lire, etc.) ou pour changer de programmes.

raison de se battre contre l'intrusion publicitaire dans leurs films, car « c'est une atteinte à l'intégrité de l'œuvre ». Enfin, 69 % sont opposés au bartering (fourniture de programmes par des annonceurs avec des spots directement insérés) et 52 % se méfient de l'apparition des notes de marques dans les émissions via le sponsoring.

Couperes intempestives

La coupure de certaines émissions par des publicités choque les téléspectateurs. C'est surtout vrai pour les films (67 % sont contre leur interruption par des spots), le journal télévisé (41 % trouvent « gênante » sa coupure), puis les émissions culturelles ou les magazines d'information (comme « Sept sur Sept »). La publicité dans des émissions de variétés ou les feuilletons est mieux acceptée. Une leçon que les dirigeants des chaînes devraient retenir : plus une émission possède une valeur « culturelle », plus elle devrait être diffusée sans coupure.

Le sondage paru dans *Télérama* et *Communication et business* ne prend pas en compte, il est vrai, les moins de dix-huit ans, publics souvent ardents. Mais il recoupe globalement le sondage par téléphone réalisé les 12 et 23 janvier dernier par le mensuel *Que choisir ?* de ce mois : 71 % des huit cents personnes interrogées estiment mauvaise la qualité des spots télévisuels et 74 % sont choqués par « les sommes d'argent qui sont mises en jeu ou que l'on peut gagner via le sponsoring ».

Les films en sont un exemple : 84 % des personnes interrogées s'opposent à l'insertion de spots pendant leur diffusion et 74 % d'entre eux jugent que les réalisateurs ont

Il reste que les modifications du regard des Français sur leur télévision et sur la publicité offrent un terrain d'investigation nouveau pour les psychosociologues, les publicitaires et les professionnels de la communication. Mi-mars, d'ailleurs, dix experts, américains, français, canadiens et italiens, organisent une journée d'étude à Paris sur « Le comportement humain face à la publicité télévisée ».

YVES-MARIE LABÉ

JEAN-FRANÇOIS LACAN

EN BREF

● *Parution du « Trimestre du monde »*. — Une nouvelle revue d'analyse de l'actualité internationale, le *Trimestre du monde*, vient de paraître. Diffusée tous les trois mois par abonnements (au prix de 70 francs le numéro), elle s'adresse aux chefs d'entreprise, aux personnalités du monde politique, de la finance et aux particuliers intéressés par les problèmes internationaux. Editée sous le patronage de MM. Michel Albert, René-Jean Dupuy, Léopold Sédar Senghor, etc., et dirigée par M. Hervé Cressan, professeur de relations internationales à l'université de Paris-V, cette revue de 200 pages offre dans sa première livraison un entretien avec M. Michel Carondeau sur « Les grands enjeux monétaires », un dossier sur la politique internationale de l'Iran, le troisième congrès du PC chinois.

● *« Croissance des jeunes nations »* publie un hors-série « Dix dossiers tiers-monde ». — Le magazine *Croissance des jeunes nations*, consacré au tiers-monde et édité par le groupe Malesherbes Publications, vient de faire paraître un numéro spécial, vendu 60 francs, sur dix grandes questions tournant autour du tiers-monde (l'Afrique face au SIDA, le Vietnam en panne, Nicaragua : une révolution sans avenir ? etc.).

● *« Passages »* crée une Société des lecteurs. — Le mensuel indépendant *Passages*, qui souhaite « porter un regard juste sur l'actualité », vient de créer une Société des lecteurs, présidée par le sociologue Alain Touraine. Cette société doit participer à une première augmentation de capital de 1,5 million de francs, avant le lancement d'une souscription publique de 4 millions

de francs au printemps. Grâce à ces fonds, *Passages*, dont le premier numéro est paru en novembre dernier, compte atteindre une diffusion régulière de 25 000 exemplaires, dont 9 000 abonnements.

● *Nouveau bureau de l'A.I.B.A.T.* — L'Association des journalistes de l'habitat, du bâtiment et de l'immobilier (A.I.B.A.T.) a procédé, lors de sa dernière assemblée générale, à l'élection de son nouveau bureau, dont voici la composition : président, M. Jacques Derouin (*Investir*); vice-président, M. Frédéric Lanne (*Le Moniteur du BTP*); secrétaire général, M^{me} Frédérique Xélot (*HLM-Aujourd'hui*); trésorier, M^{me} Jeanne Vallée (*L'Indicateur Bertrand*); membres du bureau, M. Christian Charcozay (*AFP*), M^{me} Geneviève de Cazeaux (*TF 1*) et Jocelyne Devetjian (*Diagonale*), MM. Daniel Ducher (*Urbanpress*) et Frédéric Edelman (*Le Monde*), M^{me} Michèle Fourrat

de *Le Magazine de la construction* et Carole Leriche (*Investir*), M. Jean-Pierre Ménard (*Les Cahiers techniques du bâtiment*), M^{me} Catherine Néréus (*De particulier à particulier*), MM. Jean Périé (*France-Soir*) et Jean Potier (pigiste).

● *Un nouveau bureau de l'Association des journalistes professionnels de l'aéronautique et de l'espace (A.J.P.A.E.)*. — A l'issue du renouvellement de ses membres, le bureau de l'Association des journalistes professionnels de l'aéronautique et de l'espace est ainsi composé : président d'honneur, Albert Boccara (*ACP et Aviation magazine*); président, Jean-Pierre Chappé (indépendant); vice-président, Michel Polecco (*France Inter*) et François Armanet (*Libération*); secrétaire général, Jean-Michel Guhl (indépendant); secrétaire général adjoint, M^{me} Armanet (*Libération*); trésorier, Jean de Galard (*Air et Cosmos*); trésorier adjoint, Gilbert Serbon (*Flight*).

LE NOUVEL HEBDO DU JEUDI

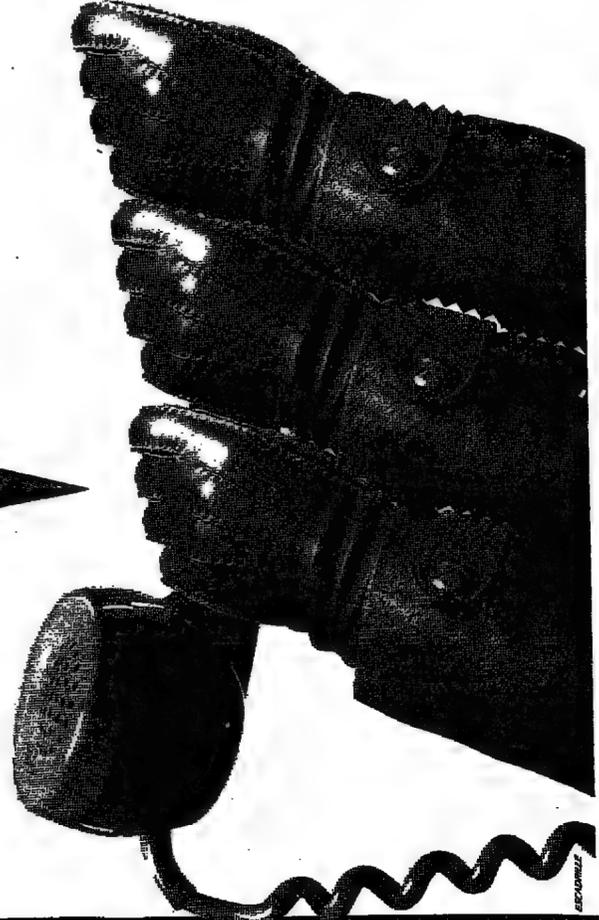
ECOUTES TELEPHONIQUES

Les privés ont des oreilles

Politis

LE CITOYEN
L'information sans concession
Chaque jeudi - 20 F

AU SOMMAIRE : ROCARDIE, LE DESERT DES TARTARES... LE RETOUR DE THEODORAKIS... INEDIT DE KATEB YACINE...



MOBILIER
Appartements à vendre
SERGE RAYSEY 43 28 60 60
IMMO MARCADET
CABINET DOLEAC
MALHERBES 45 22 55
AGENCE COMPARTIMENTS
APPELLEMENTS
BONNET LOUPEL
RENNES 109740
Tel: 43 27 65 19
MISSO CONDOL
Tel: 43 65 10 10
KIMBERLY
Tel: 43 71 10 10
Tel: 43 71 10 10

Economie

SOMMAIRE

■ Après le jugement du tribunal de commerce et l'approbation de l'OPA par la commission bancaire, Carlo De Benedetti s'est entretenu avec le président de Gevaert pour tenter de trouver une solution à l'affaire de la Société générale de Belgique (lire ci-dessous).

■ Les grandes manœuvres ont commencé dans l'assurance européenne. La compagnie italienne Generali a fait savoir qu'elle détenait près de 10% des actions de la Compagnie du Midi. D'autres boulevers sont à attendre (lire page 1).

■ La première grande centrale nucléaire construite en Chine sort de terre. La France, maître d'œuvre, se trouve en force sur le site de Daya Bay (lire ci-contre).

SOCIAL

Depuis 1975

Le montant des retraites a augmenté d'un tiers

La progression des dépenses d'assurance-vieillesse, qui ont plus que doublé en francs constants, entre 1975 et 1986, s'explique par deux évolutions, l'augmentation du nombre des retraités (de 57 % et celle de la pension moyenne versée (+ 36 %) : dit M. Alain Foulon, le dernier numéro des Notes et graphiques du Centre d'études des revenus et des coûts (CERC), permet de chiffrer ces éléments (1).

nécessité d'une durée minimale d'assurance pour toucher une pension. Le taux de la retraite à 60 ans a été porté de 25 % à 50 % pour les inaptes au travail en 1971, pour les anciens combattants et prisonniers en 1973, pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles en 1975, pour les femmes ayant élevé trois enfants en 1977, avant d'être étendu en 1983 à tous les assurés ayant cotisé 37,5 ans.

L'augmentation du nombre de retraités tient, d'un côté, à l'allongement de la vie après soixante ans (1,4 an pour les hommes, 1,7 an pour les femmes) pendant cette période, de l'autre, à un passage plus précoce à la retraite (à 62,9 ans en moyenne en 1986 contre 63,8 en 1975), lui-même résultant d'une tendance à long terme, favorisée par « les assouplissements successifs des règles de calcul des pensions » et « la montée du chômage entraînant nombre de salariés à se retirer plus tôt de la vie active ». Ainsi, les personnes décédées en 1986 auront passé 14,2 ans en moyenne à la retraite, contre 12,5 pour leurs prédécesseurs de 1975.

Pour l'avenir, deux évolutions contrastées sont prévisibles. Les femmes, dont le taux d'activité a fortement progressé depuis vingt ans, bénéficieront de plus en plus de droits propres à la retraite et de pensions plus élevées (dies notamment à des durées d'assurance plus longues).

Non seulement, le régime général verse des pensions plus longtemps à davantage de gens, mais ces pensions elles-mêmes sont plus élevées que naguère : le montant de la retraite moyenne a augmenté de 36 % en francs constants de 1975 à 1986. Cette augmentation est moins due aux revalorisations annuelles, fortes surtout au début de période (- 4,8 % par an en francs constants jusqu'en 1979) mais, par la suite, un peu inférieures à la hausse des prix, qu'au fait que les « nouveaux retraités » ont des pensions en moyenne plus élevées que celles de leurs prédécesseurs.

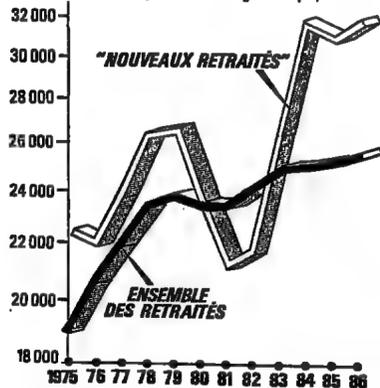
En revanche, la durée d'assurance des hommes ne devrait guère augmenter. Le ralentissement de la progression des revenus et des revalorisations des retraites devrait limiter la progression des dépenses. Mais il est difficile de dire si l'abaissement de l'âge de départ à la retraite contribuera à cela. Cela dépendra, écrit M. Alain Foulon, pour partie de la croissance économique, donc de dispositions réglementaires éventuelles qui inciteraient à se retirer plus tard de la vie active.

GUY HERZLICH.

(1) CERC, Notes et graphiques, n° 3, février 1988.

L'évolution des pensions

Francs 1987 (Echelle semi-logarithmique)



La pension des « nouveaux retraités » a été nettement supérieure à la moyenne, sauf entre 1979 et 1982, en raison de l'effet des garanties de ressources, de l'attente de la retraite à échéance en appliquée à partir du 1^{er} avril 1983.

L'UCI-FO propose une formation obligatoire et annuelle pour les cadres

L'Union des cadres et ingénieurs Force ouvrière (UCI-FO) veut lancer les « premiers congrès pays de l'intelligence », a annoncé, le lundi 8 février, la presse son secrétaire général, M. Hubert Bouchet. La proposition de l'UCI-FO vise à instituer une « formation obligatoire et annuelle pour les cadres et les ingénieurs de cent heures minimales de formation ». Le dispositif public de formation, assure-t-elle, « doit en revenir à sa mission originale et interrompre la dérive qui depuis 1975 l'a conduit à devenir l'instrument premier du traitement social du chômage ».

tion» du projet. Pour M. Bouchet, cette formation annuelle doit être « soigneusement distinguée du temps normal de travail, pour éviter amalgames et détournements ». Son objet est de « maintenir le potentiel humain dans un état optimum, condition nécessaire pour vivre en univers incertain ».

L'UCI-FO va également réunir trois séminaires de quatre jours à Paris au printemps 1988 afin de lancer le projet « ODICEES » (Organisation du dialogue des ingénieurs et des cadres pour l'expression de l'Europe syndicale), qui a l'ambition de définir « l'espace syndical dans l'exigence technologique » au niveau européen. « ODICEES » réunit des organisations syndicales de cadres de Belgique, d'Espagne, de France et du Portugal, des manifestations étant prévues dans chaque capitale.

Si la proposition de l'UCI-FO était appliquée, les cadres pourraient concevoir eux-mêmes leur programme de formation après avoir fait appel à des conseillers techniques, l'entretien annuel devenant « le lieu d'élaboration et de défini-

Après l'approbation de son OPA par la Commission bancaire

M. Carlo De Benedetti espère acquérir le pouvoir au sein du conseil d'administration de la Générale de Belgique

BRUXELLES de notre correspondant

« Nous sommes dans les étapes de montage ». Cette boutade de M. André Leysen, le patron flamand du groupe Gevaert, pouvait donner à penser que la saga de la reprise de la Société générale de Belgique, si elle n'était pas terminée, touchait néanmoins à sa fin.

Trois favoris, en effet, restent maintenant en course: les Italiens de Carlo De Benedetti, les Belges d'André Leysen et les Français du groupe Suez. Mais, à la différence d'une course cycliste, un accord entre deux d'entre eux est indispensable. Etant donné qu'un compromis semble difficile, il faut attendre le verdict du tribunal de commerce de Bruxelles entre Suez et M. De Benedetti, le

groupe des actionnaires belges fédérés par M. Leysen devient ainsi le pivot de toute future coalition. Quelles sont les forces en présence ? Il est pratiquement impossible de répondre sérieusement à cette question, puisque des achats massifs de titres de la Société générale ont eu lieu ces derniers jours et que nul ne sait qui les a effectués. « Officiellement », M. De Benedetti possède 18,6 % du capital de la société, M. Leysen et ses amis 23 %, et le groupe Suez 15 %. Le reste, initialement dans les mains des petits porteurs, a dû être acheté par les « favoris ».

La journée du mardi 9 février a été très favorable à M. Carlo De Benedetti. En fin de matinée, le tribunal de commerce de Bruxelles

confirmait ses deux précédentes décisions, estimant illégal l'augmentation de capital décidée par la Société générale pour contraindre l'offensive initiale de Carlo De Benedetti. L'homme d'affaires italien se trouvait donc en position de force puisqu'un de ses concurrents, M. Leysen, ne pouvait dès lors disposer des 10 millions d'actions nouvelles créées par cette augmentation de capital. La Société générale de Belgique semblait certes disposée à faire appel, mais à Bruxelles on jugeait cette initiative de pure forme, compte tenu de la vigueur des arguments développés par le tribunal de commerce.

Deuxième victoire de Carlo De Benedetti : dans l'après-midi, la Commission bancaire a donné enfin le feu vert pour l'OPA qui était lan-

cé sur 15 % des actions de la Société générale. Victoire avant tout psychologique, car on se demande dans la capitale de la Belgique s'il y a encore des actions à « ramasser » sur le marché, étant donné les achats et les ventes impressionnants qui ont été effectués ces derniers jours. Pour preuve, dans l'entourage de M. De Benedetti, certains estimaient que celui-ci posséderait en fait bien plus que les 18,6 % qu'il déclarait officiellement.

Il n'empêche : pour des raisons plus politiques qu'économiques ou financières, le patron d'Olivetti se doit de négocier avec celui qui est apparu tout au long de cette histoire comme le porte-parole de la Belgique : M. Leysen, le patron de Gevaert, qui avait fédéré les actionnaires belges de la Société générale. Cette négociation avait en effet débuté (le Monde du 4 février) dès le mercredi 3 février.

Si MM. De Benedetti et Leysen paraissent d'ores et déjà d'accord sur une répartition équitable et égale des parts de la société, ils divergent en revanche sur la nature du pouvoir au sein du conseil d'administration. Point de vue de M. De Benedetti : « Je veux la majorité au sein de ce conseil d'administration, car je ne peux me bagarrer tout à la fois en aval avec les syndicats, le management, les concurrents, le marché, et en amont avec le conseil d'administration ».

Le souci essentiel de M. Leysen étant de montrer que le centre de décisions de la Société générale reste en Belgique, un compromis envisageable entre les deux hommes. Ils se sont retrouvés mardi dans la soirée. Commentaire officiel de M. De Benedetti : « J'ai indiqué à M. Leysen que, à la condition que le principe d'une gestion efficace soit établi, je serais disposé à travailler sur un accord d'actionariat instituant la parité des titres entre les groupes belge et mol. » Les négociations devraient se poursuivre aujourd'hui, de même que les contacts entre M. Leysen et ses représentants du groupe Suez.

JOSE-ALAIN FRALON.

■ RECTIFICATIF. — Dans l'article consacré à la Générale de Belgique et intitulé : « Leçon belge pour l'Europe » (le Monde du 10 février), une erreur nous a fait orthographier Jédeau. Il s'agissait, bien sûr, de Jean Jadot, envoyé en Chine par le roi Léopold II pour établir la ligne de chemin de fer Pékin-Hankow (aujourd'hui Wuhan).

Neuf mois de manœuvres

La Société générale de Belgique (SGB), créée en 1822, regroupe des activités dans un nombre considérable de secteurs : électricité, minerai, acier, électromécanique, transports, banques, etc. Son capital (24 millions d'actions) est éparpillé.

Au début de l'été dernier, un ou plusieurs groupes, restés anonymes, semblent « ramasser » des actions à la Bourse de Bruxelles. Plus de 11 % du capital aurait changé de main, et on cite au hasard le groupe AKA, Duménil-Labé, le britannique Hanson Trust et M. James Goldsmith. On s'interroge, au siège de la SGB, de faire l'objet de l'attaque d'un raidier. MM. René Lamy, gouverneur, et Étienne Davignon, directeur, s'aperçoivent qu'ils ne peuvent compter, entre des mains « amies », que sur 10 % des titres et souhaitent se protéger.

La SGB constitue un « noyau dur » de quelques 20 % des parts en augmentant son capital pour y faire entrer la Compagnie générale d'électricité, le japonais Sumitomo, le brasseur Artois mais aussi CERUS et Duménil-Labé. En outre, elle demande à ses actionnaires le droit d'exécuter une nouvelle et massive augmentation de capital, de quelque 70 %, en émettant 16 millions d'actions nouvelles, en cas de lancement d'une OPA hostile. Elle espère ainsi diluer la part de l'attaquant.

Ce ne sera pas suffisant. M. De Benedetti rachète en effet 25 % de la société financière Duménil-Labé au début de 1988, et se « découvre » le 18 janvier : on comptait ses parts, celles de son nouvel allié et celles « ramassées » directement. Il possède 18,6 % de la SGB et lance une OPA sur quinze autres pour cent.

Il en prévient les dirigeants de la SGB la veille, le dimanche 17. Dès cette annonce, la Société générale de Belgique conteste doublement. D'abord auprès de la Commission bancaire pour tenter d'invalider l'OPA, ensuite en lançant, comme elle l'avait prévu, son augmentation de capital sur 10 à 12 millions d'actions. Les 18,6 % de l'Italien en seraient ramassés à 11 %. Le groupe De Benedetti porte à son tour l'affaire devant les autorités judiciaires, le tribunal de commerce de Bruxelles, pour interdire cette autodéfense de la SGB.

La dossier juridique s'entrouve dans les sables, tant les autorités n'ont pas de tribunal, malgré un premier avis du tribunal, qui a émis l'augmentation de capital. La SGB, néanmoins, organise sa défense et M. André Leysen, PDG du groupe financier flamand Gevaert, s'élève, le 20 janvier, assés d'argent belge pour prendre les 10 millions d'actions nouvelles. MM. De Benedetti et Gevaert se rencontrent, discutant

et tombent d'accord pour se partager les actions (25 % chacun), mais M. De Benedetti veut être prépondérant à la direction de la SGB, ce que refuse l'homme d'affaires flamand.

Sans attendre l'hypothétique augmentation de capital, la bataille repart à la Bourse, la semaine passée, sur les actions actuelles. La course du titre flambe et des achats massifs ont lieu. Le groupe français Suez, pourtant actionnaire de CERUS, se porte au secours de la SGB et, le 4 février, il déclare avoir acquis 10 % des parts. La CGE aussi a racheté pour porter sa participation à au moins 4 %. La SGB se trouve ainsi des alliés français.

A la fin de la semaine dernière, le paysage s'est donc éclairci. Trois pôles sont en présence : Gevaert avec 27,5 %, Suez avec 10 % au moins (plutôt 15 %), et M. De Benedetti avec officiellement 18,6 %.

La 9 février, le dossier juridique est débouqué en faveur de l'Italien : son OPA est autorisée et l'augmentation de capital de la SGB est refusée. Mais c'est trop tard, les positions sont acquises. Désormais, tout se joue entre les trois pôles. MM. Leysen et De Benedetti sont dans la place, incontestables tous deux. Signeront-ils un accord entre eux ? Dormiront-ils une (petite) part à Suez ?

E.L.B.

Grandes manœuvres dans les assurances européennes

(Suite de la première page.)

Cette fois, semble-t-il, les choses paraissent moins claires. Les dirigeants du Generali, MM. Enrico Randone et Coppola di Canzano auraient, dit-on, eu peur de l'offensive que mènerait un autre groupe non identifié, représenté en Bourse de Paris par la banque d'affaires britannique Warburg. Jouant les « chevaliers blancs », ils éprouveraient donc le besoin d'accroître leur participation, qui devient une des plus fortes, dans le capital de la Compagnie du Midi, dont la composition est, maintenant, la suivante : auto-contrôle par les filiales, 17 % ; Caisses des dépôts et d'épargne, un peu plus de 10 % ; Generali 9,5 % ; familles d'origine, 15 % ; Paribas, 4 % ; UAP, 1,5 %, plus d'autres compagnies d'assurances financières (AGF, etc.) ; le public pour moins de 50 %. Bien des rumeurs non confirmées courent actuellement.

L'assurance européenne

(Primes é émises en milliards de francs)

1	ALLIANZ (ITA)	33
2	ROYAL INSURANCE (GB)	31
3	PRUDENTIAL (GB)	28
4	SUN ALLIANCE (GB)	26
5	UAP (France)	24
6	GUARDIAN ROYAL (GB)	20
7	MUTUALITÉ AGRICOLE (France)	19
8	GENERAL ACCIDENT (GB)	18
9	ACF (France)	17
10	AXA (France)	14

Generali « aurait » 20 % du Midi, le groupe Axa de M. Leysen serait sur le point de détenir, une compagnie d'assurances suisse achèterait du papier, de même que la banque Lazard, actionnaire à 4 % dans Generali, et dont le jeu est bien caché. On a tout de même repéré trois acheteurs d'actions du Midi en Bourse, dont un seul est connu, Generali.

Bataille sourde et discrète

Bataille sourde et discrète, avec un enjeu européen, et des groupes aux moyens puissants qui cherchent à s'étendre au-delà des frontières nationales. On a vu, à la fin de l'an dernier, la Compagnie du Midi porter de 8,5 à 13 milliards de francs son chiffre d'affaires annuel dans le secteur avec l'acquisition, par OPA, de la sixième compagnie britannique d'assurances sur la vie, Equity and Law. De même, l'offensive menée, l'année dernière, par le groupe Axa sur le numéro un belge la Royale a été stoppée par la Générale de Belgique et le groupe Bruxelles Lambert avec le concours du numéro un français, l'UAP, qui a reçu, en prime, 30 % de la Royale. En ce moment, la compagnie suisse de la Biétoise s'agit d'un « ramassage » de ses titres (dépôt 15 %) par une « main » inconnue. En Espagne, les assureurs de l'Europe entière se retrouvent pour acquérir des compagnies sur un marché jusque là préservé.

Des groupes aux moyens puissants, sur des marchés nationaux où ils ne peuvent plus guère progresser par croissance externe : l'Allianz en Allemagne, et Generali en Italie, parce qu'ils occupent déjà une position dominante ; l'UAP en France parce que ce groupe, propriété de l'Etat, ne peut guère prendre des initiatives ressemblant à une nationalisation « rampante ». Partout, c'est la course à la « taille critique », celle qui permettra de résister, dans l'avenir, à une offensive éventuelle des géants américains et japonais, riches des énormes réserves techniques constituées au titre de l'assurance-vie. Les placements de l'une des plus grosses compagnies d'outre-Atlantique, la Metropolitan Life, représentent une fois et demie ceux de l'assurance française tout entière, et les Japonais, champions toutes catégories de l'assurance-vie, « croqueraient » aisément une compagnie européenne de bonne grandeur.

FRANÇOIS RENARD.

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4330

radiation des TIC
opération politique
transfert de responsabilité
BREF
L'UAP...
La zone d'appel de l'assurance
GRANDE-BRETAGNE...
L'UAP...

Handwritten signature or note at the bottom of the page.

Économie

Un chantier nucléaire « français » en Chine méridionale

Daya Bay, la centrale des rizières

Daya Bay (Chine méridionale) de notre envoyé spécial

La Chine construit sa première centrale nucléaire, qui sera aussi une des plus grandes du monde. Maître d'œuvre avec le Japon et la Grande-Bretagne : la France.

Des structures après la découverte de l'acier... On voudrait pouvoir, d'ici quelques années, prendre cette photo...

Superstitions campagnardes... Précaution d'autant plus utile que les superstitions campagnardes sont encore bien vivaces dans cette région.

Maîtriser la technologie... Aujourd'hui, les enfants français, qui viennent tout juste de s'installer dans les murs neufs de l'école sur le site, contemplent avec curiosité cette Chine immense autour d'eux.

aux îles de Hongkong, à la navette maritime qui, si les Chinois sont d'accord, permettra de gagner directement le centre de la consommation asiatique, aux façades de rêve, depuis ce « trou » perdu dans l'univers rural chinois.

Pourquoi un tel chantier, alors que Hongkong a pas besoin, à l'heure actuelle, de l'électricité que la centrale produira et que l'investissement énorme - 3,5 milliards de dollars - est, au mieux, un pari risqué sur l'industrialisation de la Chine du Sud et la prospérité continue de la colonie britannique ?

Les Chinois ne s'en cachent pas, il ne s'agit pas de percer le territoire national de centrales étrangères. Il s'agit d'acquiescer une nouvelle technologie. Et les responsables chinois ont clairement indiqué, ces derniers temps, que les futurs projets d'équipement nucléaire en Chine se feront sans doute sans apport massif de l'étranger.

SOCIAL

Selon M. Philippe Séguin

La polémique sur la radiation des «TUC» est une « opération politique »

De retour d'une visite officielle en Guedeloupe, M. Philippe Séguin revient, dans une interview au Figaro, publiée le 10 février, sur le dossier de la radiation des stagiaires TUC (le Monde du 5 février), qui avait provoqué tant d'émotion.

« Cette affaire est le type même de l'opération politique », proteste le ministre des affaires sociales et de l'emploi, qui trouve « la ficelle (...) un peu grosse ».

Les radiations de TUC n'ont pas été instituées par lui, mais « par le gouvernement socialiste lui-même », ajoute-t-il, en se référant à une circulaire au Journal officiel du 3 novembre 1984 selon laquelle « les

jeunes qui auraient à deux reprises, sans motif légitime, refusé un TUC, devraient être radiés des bénéficiaires d'allocations de chômage, d'insertion ou de fin de droit ».

« Ce n'est pas moi qui les ai créés », souligne au passage ses efforts pour « améliorer la formule » et lui donner le « maximum d'utilité ». Dans cette campagne, estime-t-il, « les socialistes en sont venus à essayer de dénigrer ou de dévaloriser dans l'allocations les TUC qu'ils avaient pourtant eux-mêmes créés ».

« Au-delà », continue M. Séguin, « c'est, une fois de plus, ce qu'on appelle le traitement social du chômage qui est en cause ».

Transfert de responsabilité

LES réactions de M. Philippe Séguin appellent quelques précisions. On pourrait se demander comment une « simple note » peut avoir le pouvoir de radier des chômeurs.

Plus récemment, M. Séguin avait porté la durée maximale d'un stage TUC de un an à deux ans, sans effet réel sur les résultats. Dans sa « simple note », le ministre, par ailleurs, souligne que « la suppression de l'obligation d'une période d'essai de deux mois pour les jeunes de plus de vingt et un ans permettra de faire bénéficier des stages TUC des jeunes qui n'étaient jusqu'à présent écartés ».

EN BREF

● Télémechanique : manifestations jeudi pour s'opposer à l'OPA. L'intersyndicale (Confédération autonome du travail, Force ouvrière et CGC) de Télémechanique appelle le personnel à manifester à Paris et en province, le jeudi 11 février, pour s'opposer à l'offre publique d'achat (OPA) lancée par le groupe Schneider sur l'entreprise.

● KWU (filiale de Siemens) fournira des équipements nucléaires à la Tchécoslovaquie. Kraftwerk Union (KWU), une division du géant allemand Siemens, vient de signer un contrat de fourniture en équipement nucléaire avec la firme tchèque Skoda, elle-même important fournisseur de l'industrie nucléaire soviétique. Cet accord fait suite à la récente visite effectuée par le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl, à Prague.

● Dumez : mille quatre cents licenciements prévus selon la CGT. — Près de mille quatre cents ouvriers (sur les mille trois cents employés de la société Dumez, spécialisée dans les travaux publics et la construction, seront licenciés à l'issue des travaux confiés à l'entreprise, a annoncé la CGT, le 9 février. Au cours d'une conférence de presse sur le site parisien de Bercy, M. Gérard Alezard, secrétaire de la CGT, a indiqué que dans un premier temps sept cent cinquante salariés seront licenciés dès la fin du mois de mars sur les chantiers de Bercy, de Roissy-en-France et du Louvre.

● La cour d'appel de Limoges ordonne la réintégration d'un militant CGT chez Renault-Véhicules industriels. — La chambre sociale de la cour d'appel de Limoges a confirmé, le mardi 9 février, un jugement en référé du conseil des prud'hommes qui avait ordonné la réintégration sous réserve de M. Yves Labrunie, qui avait été élu sur une liste CGT délégué du personnel à RVI-Limoges de 1976 à 1985, et qui faisait l'objet d'un licenciement collectif (le Monde du 17-18 janvier). La direction de l'usine avait interjeté appel après ce jugement du conseil de prud'hommes, ce dernier ne préjugeant en rien de la décision sur le fond qui doit être rendue à une date indéterminée. Lors d'un nouveau recours en référé devant les prud'hommes, la CGT avait obtenu que l'astreinte journalière soit portée de 100 francs à 500 francs. La cour d'appel a fixé l'astreinte à 100 francs par jour de retard à l'exécution du jugement.

● L'association Le Point-Mulhouse procède de dépôt de bilan. — Le procureur de la République de Mulhouse a demandé au tribunal de grande instance d'étendre la procédure de redressement judiciaire de la compagnie Point-Air à sa maison mère, l'association de tourisme Le Point-Mulhouse. Point-Air, dont le passif est de 42 millions de francs, a été placée sous administration judiciaire, le 3 décembre 1987 et ne dispose que d'un actif de 20 millions de francs. Si le tribunal déclare Le Point-Mulhouse solidaire

de sa filiale à 90 %, l'association pourrait déposer son bilan dans les prochains jours.

● GRANDE-BRETAGNE : fin de la grève des marins à Harwich. — Les quatre cents marins du port de Harwich (sud-est de l'Angleterre), qui luttent essentiellement de l'absence par ferries entre l'Angleterre et les Pays-Bas, ont voté, le 9 février, la reprise du travail. e-0-n appris de source syndicale. Les services de ferries vers les Pays-Bas devaient être complétement rétablis, mercredi 10 février, si les conditions atmosphériques le permettaient, a indiqué un porte-parole de la compagnie Sealink. Cette dernière a décidé en conséquence d'abandonner sa demande de saisie des biens du Syndicat national des marins. — (AFP).

ÉTRANGER

Daya Bay

On voudrait pouvoir, d'ici quelques années, prendre cette photo : un premier plan, l'architecture multi-millénaire du paysan chinois, les jambes dans la boue de la rizière, guidant la charrue tirée par les bœufs, et, au loin, émergeant du sol, les fourneaux de la première grande centrale nucléaire construite en Chine.

Il n'y a pas qu'à Hongkong que le sentiment antinucléaire fait son apparition en même temps que la première grande centrale en terre chinoise. On reconnaît, du côté français, qu'il y a eu une certaine inquiétude chez les habitants de la région, proche de la « zone économique spéciale » de Shenzhen, au point que les autorités chinoises ont dû organiser, à Canton, divers séminaires pour cadres du régime, afin de leur expliquer les tenants, aboutissants, avantages et perspectives de nucléaire civil en Chine.

Des années et des années de négociations — à une époque, Daya Bay faisait figure de serpent de mer dans les relations franco-chinoises — pour jeter les bases de cette centrale, dans un site superbe, en bord de mer, à moins de 100 kilomètres de Hongkong sur la côte de Chine méridionale. D'ici quelques années, environ 1 500 expatriés français — familles comprises — se trouveront sur les lieux du chantier.

L'impression de bon ordre et d'efficacité que donne le chantier, tranche sur le caparotage qui règne généralement sur un site de construction en Chine. Tout le monde porte son casque, ouvriers chinois comme étrangers. Chacun a l'air de savoir où il va, ce qu'il fait. A présent que les deux semelles des réacteurs commencent à prendre forme, on croit déceler une coordination complète entre les quelques quatre-vingt experts français sur le terrain et les mille deux cents ouvriers chinois au travail.

Des problèmes d'encadrement. « Nous avons eu à énormes problèmes de communication avec les Chinois, reconnaît l'un d'entre eux, il a fallu remodeler la structure de la société mixte — la Guangdong Nuclear Power Joint Venture Corporation (GNPJV), qui sert de cadre juridique à l'entreprise — pour pallier la propension naturelle des contractants chinois, à croire qu'ils possèdent le savoir-faire requis », ajoute-t-il.

Car les problèmes viennent avant tout de l'encadrement. Les Chinois, par contrat, doivent fournir des ouvriers qualifiés auxquels la GNPJV donne une formation supplémentaire de cent trente heures de cours de technologie nucléaire, plus trente heures de cours sur les problèmes de sécurité. « Mais nous n'avons pas encore la certitude d'avoir suffisamment d'ouvriers de bon niveau, pour atteindre ces quotas », reconnaît un des responsables lorsque nous sommes admis le site, en même temps que le ministre de l'équipement M. Pierre Méhaignerie, fin janvier. « Il nous faut encore trois mois pour démarrer à plein régime ».

Et puis, il y a les problèmes spécifiques à l'entreprise multinationale (entre les japonais, les Britanniques du General Electric et les Français pour pallier la propension naturelle des contractants chinois, à croire qu'ils possèdent le savoir-faire requis », ajoute-t-il.

Les incidents n'ont pas manqué dans les premiers mois. Les uns causés par les employés chinois — ils viennent, pour la plupart, de la région de Nankin, — comme celui qui s'empara un jour d'un bulldozer sans savoir le conduire, et le précipita du haut de la falaise surplombant la mer, ou ceux qui firent s'effondrer une grue, causant plusieurs morts et blessés, pour avoir voulu s'en servir comme d'un gigantesque pied-de-biche. Un autre incident, de la faute des Français, a fait plus de bruit à Hongkong : il s'agissait de l'armature en acier

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SAINT-GOBAIN

SEPR (groupe Saint-Gobain) lance une OPA sur le groupe britannique TSL. Le groupe Saint-Gobain annonce que la Société européenne des produits réfractaires (SEPR) fait, par l'intermédiaire de sa filiale Quartz et Silice, le lundi 8 février 1988, une offre publique d'achat à la Bourse de Londres pour prendre le contrôle du groupe britannique TSL.

ENIM

Constructions Industrielles de la Méditerranée. Les Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) ont repris, à la date du 1^{er} février 1988, l'activité « escaliers mécaniques » de la Fabrique nationale Herstal (FN), activité que celle-ci exerçait dans le cadre d'une licence accordée par CNIM.

SCHNEIDER SA

La société Schneider SA, actionnaire majoritaire de Merlin Gerin, se propose d'acquiescer une participation majoritaire par voie d'une offre publique sur le capital de la société Télémechanique, sous réserve d'approbation par les autorités boursières après lesquelles a été déposé, le 5 février 1988, un projet en ce sens. Par la, Schneider vise la constitution d'un pôle industriel français dans le domaine de la basse tension électrique (distribution électrique et contrôle industriel).

Eurocic

La Sicav Obligatoire Internationale. Performance 1987 : -0,63 % (coupon net réinvesti). Compo : F 467,19 + 27,85 d'avoir fiscal mis en paiement le 15 janvier 1988. Remploi des dividendes globaux sans droit d'entrée jusqu'au 14 avril 1988.

Le Président Renaud Segalen a déclaré :

« La performance 1987 d'Eurocic a été pénalisée par la hausse généralisée des taux d'intérêt dans tous les grands pays industrialisés et par la chute des bourses de valeurs au mois d'octobre. En escamotant pour l'année 1988 une baisse des taux, il nous a paru opportun de réduire nos positions en obligations convertibles et d'augmenter la part de taux fixes à moyen terme, tout en maintenant une bonne diversification géographique et sectorielle. Notre politique de gestion prudente dans un contexte économique difficile devrait permettre à Eurocic d'offrir une certaine protection à ses actionnaires contre les aléas des marchés financiers. » (A.G.O. du 14 janvier 1988)



Depuis 1975

Le montant des retraites a augmenté d'un tiers

Le montant des retraites a augmenté d'un tiers depuis 1975. Cette augmentation est due à l'augmentation des cotisations et à la mise en place de nouvelles mesures de retraite.

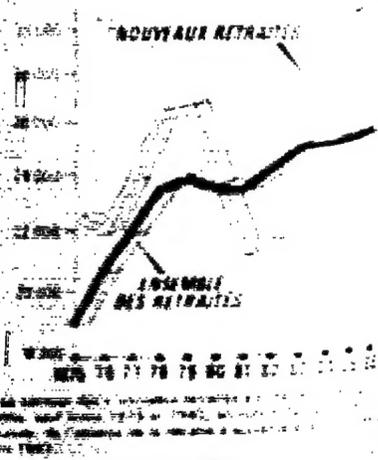
Le montant des retraites a augmenté d'un tiers depuis 1975. Cette augmentation est due à l'augmentation des cotisations et à la mise en place de nouvelles mesures de retraite.

Le montant des retraites a augmenté d'un tiers depuis 1975. Cette augmentation est due à l'augmentation des cotisations et à la mise en place de nouvelles mesures de retraite.

Le montant des retraites a augmenté d'un tiers depuis 1975. Cette augmentation est due à l'augmentation des cotisations et à la mise en place de nouvelles mesures de retraite.

Le montant des retraites a augmenté d'un tiers depuis 1975. Cette augmentation est due à l'augmentation des cotisations et à la mise en place de nouvelles mesures de retraite.

L'évolution des pensions



LUCIFO propose une formation

LUCIFO propose une formation et un accompagnement pour les cadres. Cette formation vise à améliorer les compétences des cadres dans le domaine de la gestion et de l'administration.

Marchés financiers

Elf et Total obtiennent des participations dans les champs gaziers norvégiens de Troll et Sleipner

Les filiales norvégiennes d'Elf-Aquitaine et de Total ont signé, le mardi 9 février, un accord avec la compagnie d'Oslo Statoil pour acquérir des participations dans le gisement off-shore géant de Troll et dans celui de Sleipner, en mer du Nord.

Elf-Norge a ainsi obtenu de Statoil une participation de 2% dans le champ gazier de Troll, de 9% sur le gisement de Sleipner et de 2% sur le stockage de gaz d'Etzel, en RFA. En contrepartie, Elf a cédé à la firme norvégienne 0,5% sur le gisement d'Ekofisk, 1% dans les terminaux d'Ekofisk et 20% sur le gazoduc norvégien de Frigg, vers l'Ecosse.

Commentant l'accord obtenu par son groupe, le PDG d'Elf-Aquitaine, M. Pequeur, a précisé qu'il entendait poursuivre sa politique de renforcement de ses réserves en mer du Nord, soit par l'acquisition de sociétés, soit par l'achat d'actifs pétroliers, soit encore par de nouveaux permis.

Les résultats de General Motors sont en hausse

General Motors Corp., le premier constructeur automobile mondial, a annoncé, mardi 9 février, des résultats financiers en hausse de 24% en 1987 malgré une légère baisse de son chiffre d'affaires. Au dernier trimestre, la firme américaine a plus que doublé son bénéfice net, qui a atteint 836 millions de dollars, contre 382,3 millions au quatrième trimestre 1986. Cette progression de 118% a permis au constructeur d'annoncer un bénéfice net de 3,6 milliards de dollars en 1987, contre 2,9 milliards en 1986.

Son chiffre d'affaires trimestriel a progressé de 3,3% pour atteindre 26,4 milliards, contre 25,5 milliards. Mais, pour l'année, il s'est contracté de 1% pour revenir à 101,8 milliards, contre 102,8 milliards de dollars en 1986.

La hausse du bénéfice net a été attribuée par General Motors à un changement de méthodes comptables des amortissements, changement qui a augmenté de 800 millions de dollars le bénéfice. De plus, un crédit d'impôt de 298 millions de dollars pour les années antérieures a été inscrit sur les résultats de 1987.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AGF Assurances Générales de France
87, rue de Richelieu
75060 Paris Cedex 02
Société anonyme créée par la loi du 4 janvier 1973
Capital social : 407 millions de francs

CHIFFRE D'AFFAIRES MONDIAL du 1^{er} janvier 1987 au 31 décembre 1987 (Primes émises en millions de francs)

	1986	1987	Variation (%)
AGF Vie	10788	11828	+ 9,6
AGF IART	9834	11187	+13,8
	20622 (1)	23015	+11,6

(1) Après exclusion des opérations de Belgique et Luxembourg qui ont été filialisées au 1^{er} janvier 1987.

Les deux sociétés AGF Vie et AGF IART sont détenues en totalité, directement ou indirectement, par la Société centrale des Assurances générales de France.

1600 AGENTS GÉNÉRAUX
LES RÉSEAUX COMMERCIAUX DES AGF EN FRANCE ET DANS PLUS DE CINQUANTE PAYS METTENT LEUR EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE.

L'ORÉAL

Le chiffre d'affaires consolidé de L'ORÉAL et de ses filiales françaises et étrangères s'est élevé pour l'année 1987 à 20,09 milliards de francs.

A données comparables, le taux de progression du chiffre d'affaires par rapport à celui réalisé en 1986 est de 13%, les activités cosmétiques ayant progressé de 15% et les activités pharmaceutiques de 1,4%. Ces pourcentages ont été calculés à structures et taux de changes identiques.

Les résultats ne sont pas encore connus d'une manière définitive; mais ils devraient croître d'un taux supérieur à celui du chiffre d'affaires, la part du Groupe dans le résultat net consolidé devant augmenter encore plus rapidement.

NEW-YORK, 9 fév. ↑ PARIS, 9 fév. ↓

Timide raffermissement Le soufflé retombe

La tendance s'est un peu raffermie, mardi, à Wall Street. Mais le phénomène ne s'est produit qu'à l'échelle de la clôture, le marché ayant, durant la majeure partie de la séance, manifesté une certaine lassitude. Finalement, sur des achats de dernière minute, l'indice des industriels s'est établi à 1914,5, soit à 18,73 points au-dessus de son niveau précédent. Le bilan de la journée a été comparable à ce résultat. Sur 1 976 valeurs traitées, 969 ont monté, 528 ont baissé et 479 n'ont pas varié.

Mais même si un certain optimisme semblait être revenu autour du Big Board, en liaison avec l'espoir d'une réduction du déficit commercial pour décembre et de l'amélioration des dernières données économiques, la hausse s'est faite un peu dans le vide. L'activité s'est encore ralentie, et seulement 162,35 millions de titres ont changé de mains, contre 168,9 millions la veille. Ajoutons que le redressement du marché obligataire et la fermeté du dollar ont fait bonne impression sur les opérateurs.

VALEURS	Cours de 9 fév.	Cours de 10 fév.
Alcoa	40	40 1/4
Allegheny-UMI	71 1/8	71 3/8
A.T.	28 1/2	28 3/8
Boeing	102 1/2	102 3/4
Chrysler	22 1/2	22 1/2
Du Pont de Nemours	78 3/8	78 7/8
Eastman	40 3/4	40 7/8
Exxon	40 3/8	41 3/8
Ford	40 1/4	40 3/4
General Motors	61 1/8	62 3/4
Goodyear	58	58 1/4
IBM	107 1/8	107 3/4
I.T.T.	46 1/4	45 3/4
Johnson & Johnson	42 1/8	42 3/4
McCall	31 1/4	31 3/4
Pfizer	37 3/8	37 3/4
Rockwell	21 5/8	21 3/4
U.S.S.	48 5/8	48 7/8
Westinghouse	48 5/8	48 7/8
Xerox Corp.	83 3/4	83 3/4

LONDRES, 9 fév. ↑ TOKYO, 10 fév. ↑

Prudence
Après une chute la veille, la Bourse de Londres est redevenue prudente le mardi 9, malgré l'ajustement des créances d'une hausse des taux de base bancaires britanniques. Il est vrai que le mouvement de grève qui paralysait momentanément la production des véhicules neues du constructeur automobile Ford de Grande-Bretagne tempère les ardeurs boursières. Ainsi, l'indice Financial Times des valeurs automobiles a chuté en hausse de 6,9 points, à 1 355,9, et l'indice Footsie des valeurs a terminé en croissance de 12,7 points, à 1 707,2. Le volume des transactions a diminué à 22 634, contre 27 892 lundi.

Les secteurs les mieux orientés ont été en premier lieu les internationaux, soutenus par un dollar plus ferme et dénotant de la confiance mondiale. Glaxo s'est adjugé 9 pence, à 984, et BAT 6 pence, à 241. L'acquisition de 2% du capital de Scottish and Newcastle par la brasserie australienne Edles IXL a provoqué une remontée des cours de la société britannique de 18 pence, à 241. Les industriels arrivent secondés au classement des hausses progressives. Rank Organisation a progressé de 10 pence, à 241. Le chiffre d'affaires de la société britannique de 18 pence, à 241. Les industriels arrivent secondés au classement des hausses progressives. Rank Organisation a progressé de 10 pence, à 241. Le chiffre d'affaires de la société britannique de 18 pence, à 241.

VALEURS	Cours de 9 fév.	Cours de 10 fév.
Alco	824	816
Allegheny	1 280	1 278
Boeing	1 010	1 010
Chrysler	3 250	3 250
Du Pont	1 370	1 370
Eastman	1 410	1 410
Exxon	985	974
Ford	4 840	4 850
Goodyear	1 460	1 470

FAITS ET RÉSULTATS

● Schlumberger : le pétrolier sort du rouge. - Le groupe international de services pétroliers Schlumberger Ltd. est sorti en rouge le mardi 9, après avoir accusé une importante perte en 1986, en raison de provisions exceptionnelles constituées pour s'adapter à l'affaiblissement des cours internationaux du pétrole. La firme annonce, en effet, un bénéfice net de 353 millions de dollars en 1987. En 1986, Schlumberger avait inscrit une provision exceptionnelle de 1,74 milliard de dollars, conduisant à une perte nette de 2,02 milliards pour l'année. Le dernier trimestre 1986 tenait compte également d'une perte de 312 millions de la filiale de semi-conducteurs Fairchild, cédée depuis au groupe américain National Semiconductor.

● M. Euan Baird, PDG de Schlumberger, a attribué l'affaiblissement des résultats aux mesures de restructuration de l'activité pétrolière prises par sa firme, aux perspectives raffinées des cours du pétrole, qui a permis une augmentation du nombre de tours de forage en activité et à la reprise, encore partielle, des prix des services pétroliers.

● Arjomani : léger tassement du bénéfice net en 1987. - Le groupe papeter Arjomani prévoit un léger tassement de son bénéfice net au cours de l'exercice 1987, qui ne représentera plus que 5,5% de son chiffre d'affaires consolidé au lieu de 6% en 1986. Le chiffre d'affaires 1987 du groupe ressortira à environ 6 milliards de francs, contre 5,2 milliards en 1986.

● Black and Decker : le porte-parole de Black and Decker s'est refusé à tout commentaire. L'opération projetée par le numéro 1 mondial des matériels électriques pour le bricolage est valable jusqu'au 17 février.

PARIS: Second marché (à l'exception)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.P.S.A.	180	173	Loxane	445 80	447
Assanat & Associés	380	380	Messner	245	242 80
Ayrol	238	230	Merle Incestral	274 60	
B.A.C.	415	415	Messing Meiler	90	82
B. Lamardy & Associés	245	250	Mitsubishi Indust.	287	287
B.I.C.M.	630	630	Mitsubishi	175	176
B.I.P.	415	412	M.M.M.	460	460
Banque Industrielle	725	700	Moln	220	222
Banque de France	641	641	Novak-Delmas	446	451
Châtelain de Lyon	940	838	Officiel-Lepetit	153	153 20
Colson	580	585	On. Gen. Fin.	287	280
Cordis Plus	428	430	Preumont (L. et F.)	100	100
Cordis	1050	1050	Rabat	885	885
C.A.T.C.	220	220	St-Gobain Industrie	1050	1038
C.D.M.E.	880	880	St-Honoré Martin	128	128
C.F. Ind. Dist.	304	303	S.C.G.P.M.	98	
C.E.I.L.D.	518	527	Sepin	222	228
C.E.S.E.P.	134 10	139 50	Suez-Médoc	430	435
C.E.P.-Communication	1012	1053	S.E.P.	850	854
C.G.I. Méditerranée	947	955	S.E.P.A.	676	1000
Compt. d'Épave	414	400	Sige	831	835
C.N.I.M.	220	218	S.I.T. Group	173 30	175
Continental	432 60	428	Sollberg	548	550
Dales	136	140	Supra	241 20	240 80
Danubay	1140	1125	T.F.1	168 80	165
Deville	708	680	Union	108 50	108 50
Dumont-Cl. court.			Union Franc. de Fr.	473 70	464 70
Edison Indust.	87 25	91 30	Valeurs de France	308	303 50
Edison Indust.	324 40	330			
Edison Indust.	39	39 45			
Exxon	442	424 30			
Galatée	610	600			
Gay-Dupont	640	640			
L.C.C.	220	221			
IMA	151	162			
IEF	59 60	61			
IEC	85 10	84 20			
Ind. Min. Génie	103	102			
La Couronne Elect.	238	218			
Le Gal de la Motte	186	184 80			
Leclercq	245	242			

LA BOURSE SUR MINTEL
36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 9 février 1988

Nombre de contrats : 5 152

VALEURS	PRIX	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
		Mars	Juin	Mars	Juin
EF-Aquitaine	240	24	32,50	7	16
Lafarge-Coppé	1 000	100	143	43	73
Michelin	140	5,50	13	16	24,50
Midi	1 100	300	380	26	90
Paribas	280	8,50	15,50	24	-
Peugeot	1 000	21	55	120	-
Saint-Gobain	440	4,60	21	-	53
Thomson-CSF	120	17	22	3,20	6,90

MATIF Notionnel 10% - Cotation en pourcentage du 9 février 1988

Nombre de contrats : 29 154

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	103,05	102,05	101,65
Précédent	102,80	101,90	101,50

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Mars 88	Juin 88	Mars 88	Juin 88
100	3,89	3,30	0,88	1,31

INDICES

CHANGES
Dollar : 5,72 F ↓

Les affaires ont été généralement peu actives sur les places financières internationales. Le dollar a fléchi, pour citer, notamment, 5,72 F (contre 5,7480 F). Les opérateurs attendent toujours le résultat du commerce extérieur américain pour décembre. La fourchette des prévisions du déficit s'est élargie (de 10 à 15 milliards de dollars).

BOURSES
PARIS (INSEE, base 100 à 31 déc. 1987)
Valeurs françaises... 95,4
Valeurs étrangères... 95,3
C* des agents de change (base 100 à 31 déc. 1987)
Indice général... 276,4 273,3

	NEW-YORK (indice Financial Times)	LONDRES (indice Financial Times)	TOKYO
Industrielles	9 89,7	9 914,48	9 1 955,9
Mines d'or	249	254,5	88,17
Fonds d'Etat	88,17	88,43	9 10 19,9
Nickel Dow Jones	23 682,7	23 771,8	1 944,8
Indice général	1 944,8	1 955,8	

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

COURS DU JOUR	UN MOIS		DEUX MOIS		TROIS MOIS	
	+ less + tant	Rep. + ou sup.	+ ou sup.	+ ou sup.	+ ou sup.	+ ou sup.
SE-IL	5,7215	5,7235	+ 25	+ 40	+ 50	+ 75
S. can.	4,9849	4,9828	- 62	- 25	- 189	- 38
Yen (100)	4,0280	4,0320	+ 107	+ 137	+ 235	+ 255
DM	3,5711	3,5737	+ 104	+ 121	+ 207	+ 234
Florin	3,0912	3,0954	+ 79	+ 94	+ 154	+ 177
F.S. (100)	16,1033	16,1316	+ 128	+ 284	+ 266	+ 412
RS	4,1236	4,1288	+ 200	+ 229	+ 396	+ 456
L (1 000)	4,9889	4,9861	- 130	- 93	- 281	- 289
E.	10,0040	10,0133	- 151	- 182	- 325	- 253

TAUX DES EUROMONNAIES

SE-IL	6 3/8	6 5/8	6 9/16	6 11/16	6 5/8	6 3/4	6 11/16	6 13/16
DM	3 1/4	3 1/2	3 3/4	3 5/8	3 5/16	2 7/16	2 3/8	2 3/2
Florin	3 1/4	3 1/2	3 3/4	3 5/8	3 5/16	2 7/16	2 3/8	2 3/2
F.S. (100)	5 3/4	6 1/4	6 1/8	6 3/8	6 1/8	6 1/8	6 1/8	6 1/2
RS	8 5/8	9 1/8	9 1/8	9 1/8	9 1/8	9 1/8	9 1/8	9 1/8
L (1 000)	9 3/4	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2
E.	11 3/4	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2
E. Imp.	7	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2

Ces courants pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matière par une grande banque de la place.

COURSE DU 9 FEVRIE

VALEUR	COURS	VALEUR	COURS
Alcoa	40	Allegheny	1 280
Boeing	102 1/2	Chrysler	3 250
Du Pont	78 3/8	Eastman	40 3/4
Exxon	40 3/8	Ford	40 1/4
General Motors	61 1/8	Goodyear	58
IBM	107 1/8	I.T.T.	46 1/4
Johnson & Johnson	42 1/8	McCall	31 1/4
Pfizer	37 3/8	Rockwell	21 5/8
U.S.S.	48 5/8	Westinghouse	48 5/8
Xerox Corp.	83 3/4		

Comptant

VALEUR	COURS	VALEUR	COURS
Alcoa	40	Allegheny	1 280
Boeing	102 1/2	Chrysler	3 250
Du Pont	78 3/8	Eastman	40 3/4
Exxon	40 3/8	Ford	40 1/4
General Motors	61 1/8	Goodyear	58
IBM	107 1/8	I.T.T.	46 1/4
Johnson & Johnson	42 1/8	McCall	31 1/4
Pfizer	37 3/8	Rockwell	21 5/8
U.S.S.	48 5/8	Westinghouse	48 5/8
Xerox Corp.	83 3/4		

Options

VALEUR	COURS	VALEUR	COURS
EF-Aquitaine	240	Lafarge-Coppé	1 000
Michelin	140	Midi	1 100
Paribas	280	Peugeot	1 000
Saint-Gobain	440	Thomson-CSF	120

Cote de changes

VALEUR	COURS	VALEUR	COURS
SE-IL	5,7215	S. can.	4,9849
Yen (100)	4,0280	DM	3,5711
Florin	3,0912	F.S. (100)	16,1033
RS	4,1236	L (1 000)	4,9889
E.	10,0040		

Joël, in 10

كندا والشرق

Marchés financiers

BOURSE DU 9 FEVRIER

Table titled 'Second marché' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', 'Dernier', and '%'. It lists various financial instruments and their market performance.

LA BOURSE DE PARIS 36

Table titled 'Marché des options' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', 'Dernier', and '%'. It details the performance of various options contracts.

Table titled 'MATIF' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', 'Dernier', and '%'. It lists the performance of MATIF (Marché à Terme International de France) contracts.

Table titled 'INDICES' with columns for 'INDICES', 'Cours', 'Précédent', 'Dernier', and '%'. It shows the performance of various market indices.

Table titled 'LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVIS' with columns for 'DEVIS', 'Cours', 'Précédent', 'Dernier', and '%'. It details the interbank foreign exchange market.

Règlement mensuel

Table titled 'Règlement mensuel' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', 'Dernier', and '%'. It lists the monthly settlement for various financial instruments.

Règlement mensuel

Table titled 'Règlement mensuel' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', 'Dernier', and '%'. It lists the monthly settlement for various financial instruments.

Cours relevés à 17h30

Table titled 'Cours relevés à 17h30' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', 'Dernier', and '%'. It lists the closing prices of various financial instruments at 5:30 PM.

Comptant (sélection)

Table titled 'Comptant (sélection)' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', 'Dernier', and '%'. It lists the spot prices for a selection of financial instruments.

SICAV (sélection)

Table titled 'SICAV (sélection)' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', 'Dernier', and '%'. It lists the prices for a selection of SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) funds.

9/2

Table titled '9/2' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', 'Dernier', and '%'. It lists the prices for various financial instruments under the 9/2 category.

Étrangères

Table titled 'Étrangères' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', 'Dernier', and '%'. It lists the prices for various foreign financial instruments.

Hors-cote

Table titled 'Hors-cote' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', 'Dernier', and '%'. It lists the prices for various financial instruments that are not included in the main market.

Cote des changes

Table titled 'Cote des changes' with columns for 'COURS', 'COURS', 'COURS DES BILLETS', 'MONNAIES', 'COURS', and 'COURS'. It lists the exchange rates for various currencies.

Marché libre de l'or

Table titled 'Marché libre de l'or' with columns for 'COURS', 'COURS', 'COURS DES BILLETS', 'MONNAIES', 'COURS', and 'COURS'. It lists the prices for gold in the free market.

Table titled 'MARCHÉ OFFICIEL' with columns for 'COURS', 'COURS', 'COURS DES BILLETS', 'MONNAIES', 'COURS', and 'COURS'. It lists the official market prices for various financial instruments.

Table titled 'MARCHÉ OFFICIEL' with columns for 'COURS', 'COURS', 'COURS DES BILLETS', 'MONNAIES', 'COURS', and 'COURS'. It lists the official market prices for various financial instruments.

Table titled 'MARCHÉ OFFICIEL' with columns for 'COURS', 'COURS', 'COURS DES BILLETS', 'MONNAIES', 'COURS', and 'COURS'. It lists the official market prices for various financial instruments.

o : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - p : prix précédent - m : marché continu

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	ARTS ET SPECTACLES	ÉCONOMIE	SERVICES	MINITEL
3 Iran : le neuvième anniversaire de la République islamique.	7 et 10 La campagne pour l'élection présidentielle.	11 La mise en service de la carte d'identité informatisée.	17-18 Opéra, direction Bastille.	26 M. Carlo De Benedetti espère acquérir le pouvoir au sein du conseil d'administration de la Générale de Belgique.	Abonnements 2 Annonces classées 23 et 24 Carnet 14 Météorologie 14 Mots croisés 14 Radio-télévision 15 Spectacles 20 à 22	• Chaque jour, le mini-journal JOUR • Jouez avec le Monde, JEUX • Les films du mercredi, CINE Actualité, Informations, Campus, Bourse, FIAM, Télématex, 36-15 tpelez LEMONDE
4-5 La préparation du Conseil européen de Bruxelles.	8-9 Enquête : la justice face au conflit néo-calédonien.	12 Les intempéries en France.	19 Le Salon de l'habillement masculin.	27 Saloni M. Séguin, la polymérisation par la radiation des TUC est une opération politique.		
6 Les perspectives de règlement du conflit afghan.	10 La fin du voyage de M. Mitterrand à la Réunion.	15 Sports : les Six Jours de Paris.	25 Communication : la menace de grève des artistes de la télévision.	28-29 Marchés financiers.		

Lors de ses déplacements en province

Les membres du gouvernement n'accompagneront plus le chef de l'Etat

M. Alain Juppé, rendant compte du conseil des ministres a déclaré, le mercredi 10 février, qu'il ne restait aucune trace de ces perturbations atmosphériques... au cours du conseil en faisant allusion aux vifs propos tenus la veille par M. Mitterrand et par M. Chirac.

Au sujet du voyage du président de la République à la Réunion et du refus de M. Bernard Pons de l'y accompagner, M. Juppé a déclaré : « La façon dont s'est terminé ce voyage illustre que M. Bernard Pons avait raison : c'était un voyage à caractère électoral... »

Au conseil des ministres, M. Yves Galland, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, devait présenter au conseil des ministres, le 10 février, une communication faisant le bilan des actions du gouvernement depuis un an et demi en faveur des collectivités locales pour réussir la décentralisation.

Le ministre, adjoint au maire de Paris, devait indiquer que 10 milliards de francs supplémentaires ont été apportés par l'Etat aux collectivités locales pour le biais des dotations et subventions diverses.

Le gouvernement a tenté aussi de relancer la coopération intercommunale. Avec trente-six mille communes, la France compte plus de communes que les onze autres Etats de la CEE réunis.

Enfin, M. Galland a fait voter une loi (publiée au Journal officiel du 13 juillet 1987) sur la fonction publique territoriale, qui intéresse un million cent mille agents. Des « passerelles » sont prévues entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique locale. La question de la réforme, en profondeur, de la fiscalité locale reste, en revanche, entière.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 10 février

Reprise

Divine surprise. La Bourse de Paris, que l'on croyait prête à verser dans la déprime, s'est redressée mercredi matin. Le mouvement est allé en s'accroissant et, à la clôture de la session matinale, l'Indicateur instantané enregistré une avance de 1,29 %.

Les valeurs « opéables » ont repris du service, comme Accor, Navigation mixte, Via Banque, Signaux, Club Méditerranée.

Valeurs françaises			
	Cours précédent	Premier cours	Dernier cours
Accor	335 00	343	358
Agence France	465	469	471
Alcatel	464	461	461
Banque Paribas	1821	1880	1880
Carrefour
Club Méditerranée
Equipe (Régis)
Elf-Aquitaine
Esso
Lafarge-Capelle
Lyonnais des Eaux	1086	1111	1101
Milieu (GDF)	771	789
Oréal (L)
Paribas
SAFRI
Saint-Gobain
Suez
Sonacof	566	572	580
Thomson-C.S.F.
Total-C.F.P.
Valéo	381	370	370

AFRIQUE DU SUD

Coup de force militaire au Bophuthatswana

Le « gouvernement » du bantoustan sud-africain du Bophuthatswana a été renversé par les forces armées locales dans la nuit de mardi à mercredi 10 février. Le « président » Lucas Mangope, considéré comme le plus « présentable » des chefs de bandoustans auxquels Pretoria a accordé ses dernières années une « indépendance » reconnue par l'Afrique du Sud seule, a été arrêté en compagnie de la plupart des membres de son « gouvernement ».

Selon les premières informations recueillies à Johannesburg, le « coup » n'a pas fait de victimes. Des habitants de la capitale, Mmabatho, progressiste du peuple (PPP), la principale formation d'opposition tswana, qui avait fait son entrée dans l'Assemblée du bantoustan lors des élections du 27 octobre dernier. Des allégations de manipulations des urnes avaient alors été portées contre les dirigeants de la majorité.

The Star, un étudiant de l'université de Mmabatho a déclaré que la nouvelle du « coup » aurait provoqué une « jubilation » sur le campus. Au pouvoir depuis 1977 - date de l'« indépendance » - le président Lucas Mangope est un partisan



Les zones en noir sur la carte constituent le Bophuthatswana

situé à 200 kilomètres à l'ouest de Pretoria, n'ont noté aucune agitation particulière, excepté des patrouilles militaires dans les rues. Dans un communiqué lu à la radio locale par un journaliste, les forces armées (quelques centaines d'hommes) ont fait savoir que « des circonstances imprévues » les avaient « forcés à mettre fin aux fonctions du président Mangope ».

Après avoir invité les populations à ne pas se rendre à leur travail mercredi, l'armée aurait indiqué qu'elle avait remis le « pouvoir » au Parti

soberané de la « libre entreprise » et il était parvenu à attirer dans sa région un grand nombre de sociétés internationales, y compris Novotel et Thomson CSF. Considéré à juste titre comme la « vitrine » la plus présentable de la politique sud-africaine des bantoustans, le Bophuthatswana, qui compte trois millions d'habitants, était parvenu, grâce notamment à certaines richesses naturelles (deuxième producteur mondial de platine) à réduire notablement sa dépendance économique à l'égard de l'Afrique du Sud.

Dans son introduction à la discussion, M. Madeleine Vincent, membre du bureau politique, chargée des collectivités locales et des élections, a dénoncé les projets économiques, sociaux et politiques de la « grande bourgeoisie » et du « grand capital » ainsi que le « consensus entre le droit et le Parti socialiste, qui s'exprime de plus en plus ouvertement ».

Elle a constaté, en quelques phrases, que le PCF doit « faire plus (...) contre Le Pen, sa propagande de haine, ses idées racistes et fascistes ». Un passage, ramassé et musclé, lui a permis de « faire la clarté sur le PS et son candidat, François Mitterrand ».

Sur le vif

Les mégalos du cumulus

J'en ai marre, pas vous ? Marre de ce temps pourri. Marre aussi de ces messieurs Météo qui se prennent pour Jerry Lewis. A la radio, j'ai renoncé. Aucune information sérieuse avant 6 h 28 sur Europe 1. Alléure, rien. On nous laisse totalement dans le noir, nous les lévo-tôt. Bon, tant pis, je me suis réveillé, j'apporte ma maison sur mon dos. Je bouffe mon sac de gym de foulards, de passe-montagnes, de K-way, et j'y accroche mon parapluie, prête à affronter les intempéries.

Et puis, arrivée au journal, sans vouloir fourrer mon nez dans ce qui ne me regarde pas, la petite curieuse que je suis en jette sur le télé dans l'espoir de soulever un coin de nuage pour avoir une vague idée du temps qu'il fera dans la journée. Jusqu'ici, pas de problème. C'est pas un cachotier, le père Carozza, il était là, planté devant sa carte comme devant son étalé, il humait le ciel et il nous disait, en toute simplicité rustique, que le vent allait se lever ou qu'il y avait de la grêle dans l'air.

Ce, terminé ! Il a été victime du principe de Pasteur. Le voilà bombardé présentateur de « Bonjour la France », sur TF 1, et remplacé à la météo par un plaisantin grotesque, racoleur, cabotin, qui, pas plus tard que ce matin, nous a débité le bulletin en se servant uniquement de titres de films. Comment ? Je me la demande encore. On n'y entendait goutte.

Gilot-Pétré, c'est pareil. Il a dû se mettre en tête de battre le record de l'homme qui parle le plus vite du monde. Il nous achète ses prévisions au rythme de quarante-six mots-seconde, avec une telle précipitation qu'on s'éloigne instinctivement de la vitre de l'écran pour pas être pris sous l'éverse.

Alors un conseil, les mecs, réalisez La Fontaine. La grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le boeuf. A force d'avoir le cumulus défilé, vous allez finir par en crever. Et c'est pas nous qui seront touchés.

CLAUDE SARRAUTE.

EN BREF

La société IPSO projette de reprendre le « Matin de Paris ». M. André Darres de Blazy, responsable de l'Institut d'engineering et de prospective sociale (IPSO), qui a déjà repris des entreprises d'audiovisuel en difficulté, comme l'entreprise de visionophorie Visiontronic ou la société de production de films Link, a réuni, le mardi 9 février, des salariés du Matin pour leur présenter son projet de reprise du journal ou de création d'un quotidien national. M. Darres de Blazy compte réunir 20 millions de francs pour éditer un quotidien (qui pourrait être le Matin, si le prix de vente du titre n'est pas trop élevé). Le tirage sera d'abord de deux cent mille exemplaires pour trente-deux pages. M. de Blazy prendra une décision définitive vendredi. Un numéro zéro pourrait être préparé dès la semaine prochaine avec l'aide d'une trentaine de salariés du Matin de Paris, mis en liquidation le 28 janvier. L'hebdomadaire Médias, pour sa part, compte toujours créer un quotidien spécialisé dans la communication avec des anciens du journal.

Un policier sauve une jeune femme de la noyade. - Un policier de la compagnie motocycliste du Val-de-Marne, en service depuis vingt ans, a plongé dans la Marne, mardi 9 février, pour sauver avec succès de la noyade une jeune femme qui voulait se donner la mort. Père de trois enfants, le motard, Jacques Pfaff, quarante et un ans, a été chaleureusement félicité par ses supérieurs et par M. Robert Parraud. Il a répondu : « Ça fait partie de notre travail. On est là pour ça ».

A Bruxelles

Les ministres des finances des Douze ont entamé l'examen du renforcement du SME

BRUXELLES (Communautés européennes) de notre correspondant

Les ministres des finances des Douze qui étaient réunis, mardi 9 février à Bruxelles, ont décidé d'engager l'examen des propositions présentées à la mi-janvier par la France afin de renforcer le système monétaire européen (Le Monde du 15 janvier). Leur objectif est d'essayer de prendre des décisions lors de leur session du mois de juin.

Dans son aide-mémoire, M. Edouard Balladur plaide pour une coordination accrue des politiques économiques, avec les abus de souveraineté qu'une telle évolution peut supposer, et pour un fonctionnement plus équilibré du mécanisme de change du SME. L'idée est d'accroître les obligations des pays à monnaie forte, c'est-à-dire surtout de la RFA qui devrait supporter comme tout un chacun le poids des interventions sur le marché.

Le conseil a eu un échange de vues sur l'état des travaux concernant les propositions de la Commission visant à instaurer rapidement une libre circulation complète des mouvements de capitaux. M. Balladur a souligné que, parallèlement à cet objectif, des programmes devraient être accomplis dans quatre secteurs pour que la libération complète des capitaux ne perturbe pas le marché : le renforcement du SME, l'harmonisation des règles prudentielles, l'harmonisation de la fiscalité sur les dividendes afin d'éviter des flux artificiels de capitaux et la liberté de prestation pour les différents services financiers.

La réunion du comité central du PCF

Les dirigeants communistes s'inquiètent d'une campagne difficile à organiser

« Ou bien nous mettons en œuvre cette façon d'agir et nous pouvons alors finalement espérer rassembler des millions et des millions d'électeurs. Ou bien nous le faisons pas et nous aurons des déboires. » M. Georges Marchais a porté ce jugement sur la mise en œuvre du « style électoral » de la campagne présidentielle du PCF - l'engagement du parti tout entier - lors de la réunion, à huis clos, le mardi 9 février, du comité central du PCF. Il résume l'inquiétude perceptible dans les propos du secrétaire général et les remarques faites par quelques-uns des vingt-deux orateurs sur le déroulement de la campagne électorale communiste.

Selon M. Vincent, « la politique d'avant 1981, avec Glisard d'Estaing et Barre, c'est celle que Mitterrand et le PS ont reprise en 1982 » et qui, pour demain, est la « poursuite de l'austérité ». Cependant, elle a réaffirmé : « Nous ne confortons pas la droite et le PS, après avoir souligné que « la discussion qui a lieu en ce moment entre Chirac, Barre, Mitterrand, sur les bilans respectifs doit être démythifiée ».

Après avoir fait une rapide allusion au « caractère différent du premier et du second tour », elle a fait trois remarques sur l'organisation de la campagne, qui « demande un effort considérable des directions du parti, du comité central à la cellule ». D'abord : « Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes », alors que, selon M. Vincent, « l'existence de la candidature Juquin dépend et dépendra du PS ». Ensuite : le « nouveau style » de campagne est « dur à organiser ».

Enfin : la cellule et les « points de rencontre » avec le public pour inciter au vote Lajoie sont des facteurs déterminants de la campagne, qui voit fleurir, selon M. Vincent, de « nombreux appels » en faveur du candidat du PCF.

Elle a conclu son introduction sur la « bonne mobilisation » des élus qu'on ne doit pas « détourner de cette activité » et sur l'importance de l'engagement des « militants syndicaux (...) à titre personnel ». M. Vincent a consacré un long passage à la CGT, qui, « tout en respectant ses statuts, ne pouvait être neutre dans une telle situation », ainsi que l'ont noté certains « camarades ».

M. Vincent a part quelques interventions d'orateurs « indéfectiblement optimistes », selon le mot d'un membre du comité central, plusieurs intervenants ont laissé poindre une certaine inquiétude, sinon une inquiétude certaine. M. Rémi Auché (Pas-de-Calais) a répercuté les « réticences » de « certains camarades estimant que ce type de vote de mécontentement manque en quelque sorte de qualité ».

L'ancien ministre, M. Anicet Le Pors, relayant d'une manifestation du PCF, a remarqué, sceptique : « On n'a guère rassemblé au-delà de nos forces habituelles ». A cet égard, il a affirmé que le parti ne se renforce « qu'à condition d'avoir une autre perspective politique et institutionnelle ». M. Robert Bret (Bouches-du-Rhône) a mis en garde contre le « sec-

tarisme » des électeurs communistes, qui manifestent le désir de ne pas voter pour M. Mitterrand au second tour. M. Sylviane Anardi (Hauts-Carons) a repris l'argument du séparatisme, pour le rejeter également, afin de donner des raisons aux électeurs socialistes de voter Lajoie au premier tour.

Selon un dirigeant communiste, des membres du comité central « commencent à prendre conscience qu'ils vote pour se défendre et non pour mobiliser et surtout que ce n'est pas l'objet de l'élection présidentielle ». Vouloir sans doute contre cette tendance, M. Marchais, dans sa conclusion, a insisté sur « un accord général des membres du comité central sur la mise en œuvre des orientations électorales et surtout que ce soit sur l'organisation de la campagne électorale ».

Sa société étant en difficulté

Le président de la chambre de commerce de Marseille démissionne

MARSEILLE de notre correspondant

M. Albert Bourdillon, qui avait succédé à M. Henri Mercier en juin 1987 comme président de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille (la plus ancienne de France, créée en 1599), a annoncé, mardi 9 février, sa démission. Une décision motivée par les difficultés financières que traverse actuellement la société SUCAB, implantée à Marseille, spécialisée dans le négoce international et dont M. Bourdillon est le PDG.

La crise qui affecte le continent africain, ajoutant à la lenteur dans la réalisation de certains actifs de l'entreprise, a précipité sa déconfiture. Le passif atteindrait 40 millions de francs du fait de l'insolvabilité de débiteurs de la SUCAB. En dépit des efforts de M. Bourdillon pour redéployer depuis plusieurs années ses activités, à travers des prises de participation dans des sociétés européennes en Extrême-Orient, il n'a pas été possible d'éviter le redressement judiciaire, malgré la vente tardive de la filiale britannique.

« Je ne voulais en aucun cas mêler la chambre de commerce à mes difficultés personnelles », a-t-il déclaré. Le tribunal de commerce de Marseille a accepté le plan de redressement de l'entreprise, qui devrait permettre à la SUCAB de poursuivre ses activités.

Cette démission ne devrait pas remettre en question les grandes options de la chambre de commerce de Marseille, dont le projet principal, en association avec la ville, demeure la réalisation du pôle technologique de Châteaubouffon.

JEAN CONTRUCCI.

Le conseil de la Général

Suez et M. Laysol

un point contre M. I

Le sommet de Bruxelles

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne se réunissent le jeudi 11 et le vendredi 12 février pour tenter de régler le controversé dossier de la ratification de la Convention européenne de coopération judiciaire.

Londres cède aux exigences

Les inquiétudes de

Le gouvernement de Hong Kong a rendu public mardi l'avis de la Commission de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) sur la demande de l'Union européenne de réduire les droits de douane sur les produits agricoles.

Le président de la chambre de commerce de Marseille démissionne

M. Albert Bourdillon, qui avait succédé à M. Henri Mercier en juin 1987 comme président de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille (la plus ancienne de France, créée en 1599), a annoncé, mardi 9 février, sa démission.

Le conseil de la Général

Suez et M. Laysol

un point contre M. I

Le sommet de Bruxelles

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne se réunissent le jeudi 11 et le vendredi 12 février pour tenter de régler le controversé dossier de la ratification de la Convention européenne de coopération judiciaire.

Londres cède aux exigences

Les inquiétudes de

Le gouvernement de Hong Kong a rendu public mardi l'avis de la Commission de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) sur la demande de l'Union européenne de réduire les droits de douane sur les produits agricoles.

J'ai, maito